



PARCS ET RESERVES DU BURKINA FASO

Evaluation de l'Efficacité de la Gestion des Aires Protégées





La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'IUCN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'IUCN.

Publié par : IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

Droits d'auteur : (2008) Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

La reproduction des textes de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN/PACO (2009). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées du Burkina Faso.

ISBN : 978-2-8317-1182-9

Photos de couverture : PAPACO

Produit par : UICN – PACO - Programme Aires Protégées (voir www.papaco.org)

Imprimé par : JAMANA SERVICES

Disponible auprès de : UICN – Programme Afrique Centrale et Occidentale
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel (+226) 50 32 85 00
Fax. (+226) 50 30 75 61
E-mail : paco@iucn.org
Site internet : www.iucn.org/places/paco et www.papaco.org

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| ABREVIATION | 6 |
| RESUME | 7 |
| SUMMARY | 9 |
| INTRODUCTION : DESCRIPTION DES AIRES A VOCATION FAUNIQUE | 11 |
| ORGANISATION DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES AU BURKINA FASO | 29 |
| DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION | 34 |
| RESULTATS ET ANALYSE | 37 |
| MENACES ET PRESSIONS | 37 |
| CONTEXTE | 46 |
| IMPORTANCE ECOLOGIQUE ET SOCIOECONOMIQUE DES PARCS | |
| VULNERABILITE | |
| EFFICACITE DE LA GESTION | 58 |
| CONCEPTION (OBJECTIFS ET PLANIFICATION) | |
| MOYENS (INTRANTS) | |
| PROCESSUS DE GESTION | |
| RESULTATS | |
| TOTAL EFFICACITE DE GESTION | |
| LE RESEAU DES AIRES PROTEGEES | 75 |
| POINTS FORTS/POINTS FAIBLES | 80 |
| RECOMMANDATIONS | 82 |

TABLE DES CARTES

| | |
|--|----|
| Carte 1 : Localisation des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso | 12 |
| Carte 2 : Répartition des différents types de pressions exercées sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso. | 38 |
| Carte 3 : Importance du braconnage sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso. | 39 |
| Carte 4 : Importance de la pression pastorale sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso. | 40 |
| Carte 5 : Importance de la pression agricole sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso... .. | 40 |
| Carte 6 : Importance de l'exploitation forestière sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso | 41 |
| Carte 7 : Importance de la modification du milieu sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso..... | 43 |
| Carte 8 : Importance biologique des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso. | 47 |
| Carte 9 : Importance socio économique des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso..... | 52 |
| Carte 10 : Vulnérabilité des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso. | 55 |

TABLE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| Fig. 1 : Répartition des bénéfices liés à l'exploitation des ressources fauniques | 32 |
| Fig. 2 : Types de pressions exercées sur les aires protégées du Burkina Faso..... | 37 |
| Fig. 3 : Répartition des critères relatifs à l'importance biologique..... | 47 |
| Fig. 4 : Importance biologique des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso | 50 |
| Fig. 5 : Répartition des critères relatifs à l'importance socio économique. | 51 |
| Fig. 6 : Répartition des critères de conception | 58 |
| Fig. 7 : Répartition des critères relatifs aux moyens (intrants) | 62 |
| Fig. 8 : Répartition des critères relatifs aux processus de gestion, de prise de décision et d'information recherche | 66 |
| Fig. 9 : Répartition des critères relatifs au résultat des activités de gestion | 71 |
| Fig.10 : Efficacité de gestion (moyenne) des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso | 74 |
| Fig.11 : Répartition des critères relatifs au design du système..... | 75 |
| Fig.12 : Répartition des critères relatifs aux politiques des aires protégées..... | 77 |
| Fig.13 : Répartition des critères relatifs à l'environnement législatif | 78 |

TABLE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Caractéristiques des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso..... | 13 |
| Tableau 2 : Evolution des recettes fauniques de 1997 à 2007 Source : DFC, 2007 | 31 |

Tableau 3 : Liste des participants au RAPPAM Burkina Faso 34

Abréviations

| | |
|----------|--|
| AFD | Agence Française de Développement |
| AGEREF | Association intervillageoise de Gestion des Ressources naturelles et de la Faune |
| BIOTA | Biodiversity Transect Analysis in Africa |
| CNRST | Centre National de Recherche Scientifique et Technique |
| CNSF | Centre National des Semences Forestières |
| DAMEX | Direction des Aménagements et de l'Exploitation |
| DEFI | Direction du Développement des Filières de production et de l'Innovation |
| DFC | Direction de la Faune et de la Chasse |
| DGACV | Direction Générale de l'Assainissement et du Cadre de Vie |
| DGCN | Direction Générale pour la Conservation de la Nature |
| DERD | Direction de l'Ecologie et de la Recherche Développement |
| DIFOR | Direction des Forêts |
| DIGF | Direction du Génie Forestier |
| DIMAP | Direction du Marketing et de la Promotion |
| DSES | Direction du Suivi Ecologique et des Statistiques |
| ENEF | Ecole Nationale des Eaux et Forêts |
| ECOPAS | Ecosystèmes Protégés en Afrique Soudano-Sahélienne |
| FC | Fôret Classée |
| FIC | Fonds d'Intérêt Collectif |
| FEM | Fonds pour l'Environnement Mondial |
| GEPRENAF | Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune |
| INERA | Institut National de l'Environnement et de Recherches Agricoles |
| IRD | Institut de Recherche pour le Développement |
| MECV | Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie |
| ONG | Organisation Non-Gouvernementale |
| ONTB | Office National du Tourisme Burkinabé |
| OFINAP | Office National des Aires Protégées |
| PAG | Plan d'Aménagement et de Gestion |
| PAGEN | Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels |
| PDA | Plan Décennal d'Action |
| PEDD | Plan d'Environnement et de Développement Durable |
| PFNL | Produit Forestier Non Ligneux |
| PGES | Plan de Gestion Environnemental et Social |
| PNKT | Parc National Kaboré Tambi |
| PROGEREF | Projet de Gestion des Ressources Forestières |
| PTA | Programme de Travail annuel |
| RPF | Réserve Partielle de Faune |
| RTF | Réserve Totale de Faune |
| SITHO | Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou |
| UPC | Unités de Protection et de Conservation |
| WAP | W-Arly-Pendjari |
| ZICO | Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux |
| ZOVIC | Zone villageoise d'intérêt cynégétique |

RESUME

Le réseau des aires protégées du Burkina Faso couvre des paysages diversifiés allant du sahel à des savanes arbustives ou arborées (paysage soudano-guinéen). Il possède donc une relativement bonne diversité d'espèces de faune et de flore. Ainsi, 65% des aires protégées évaluées possèdent un niveau de diversité élevé. Plusieurs d'entre elles comportent des zones d'importance pour les oiseaux comme le complexe Kaboré Tambi-Nazinga-Sissili, le parc d'Arly, le parc du W, la Mare aux hippopotames...et trois sites sont classés sites Ramsar (W, Mare aux hippopotames, Mare d'Oursi).

Mais certains écosystèmes sont menacés en particulier à cause de la pression anthropique. Le réseau d'aires protégées n'est en effet pas constitué d'écosystèmes intacts à cause de nombreuses altérations (exceptée à la Mare aux hippopotames qui constituerait encore un des derniers exemples d'écosystème relativement natif).

En plus de l'importance écologique de ces aires liée à la richesse spécifique, elles revêtent également une certaine importance socio économique dans la mesure où elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines, et une importance sociale, ou culturelle par la présence par exemple d'éléments religieux ou spirituels (Mare aux hippopotames), esthétiques (PNKT avec ses granites superposés, l'Arly avec la chaîne de Gobnangou), économiques (plantes médicinales, miel, pailles, bois...).

Mais les aires protégées du Burkina Faso sont soumises à de fortes pressions avec par ordre d'importance : le braconnage, la pression pastorale, l'exploitation agricole, les feux de brousse et l'exploitation forestière. Elles restent donc très vulnérables face à des actions illégales ne pouvant pas toujours être contrôlées car l'application de la loi est globalement faible.

Les moyens matériels, humains et financiers restent malheureusement insuffisants pour mener efficacement toutes les activités de gestion dans ces aires protégées, même si la volonté politique y est. Si certains sites comme le parc du W, la Mare aux hippopotames, ou encore la réserve de faune de Bontioli, ont pu bénéficier d'un appui financier lié à la mise en oeuvre de projets (ECOPAS, PAGEN, PROGEREF...) donc en améliorer leur gestion, ce n'est pas le cas de toutes les aires. Cependant, et malgré la disparité apparente entre les sites, la gestion des aires protégées au Burkina Faso peut être qualifiée de moyenne à plutôt bonne dans le contexte de la sous-région.

De nombreuses recommandations ont été proposées par les participants, parmi lesquelles :

1. Régulariser les statuts des aires protégées et les accorder à leur mode effectif de gestion ;
2. Veiller à l'application rigoureuse des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'utilisation des ressources et à l'occupation de l'espace dans toutes les AP, quels que soient leur statut ou leur mode de gouvernance (Etat, Privé, ONG...) ;
3. Promouvoir une meilleure planification des aires protégées et mettre en oeuvre les PAG de façon systématique avec évaluation régulière des résultats ;
4. Réaliser un inventaire et un suivi régulier des ressources des AP au niveau national pour mesurer l'évolution des performances du réseau ;
5. Etablir des zones tampons ou des zones d'usage contrôlé de toutes les activités perturbatrices autour des aires protégées (proximité du front agricole) et notamment améliorer la gestion des parcours pastoraux ;
6. Définir et procéder au zonage des zones villageoises d'intérêt cynégétique pour améliorer leurs modes de gestion locale ;
7. Appuyer les populations locales pour qu'elles se structurent pour gérer leur zone d'intérêt cynégétique en partenariat avec les concessions de chasse qui leur sont contiguës ;
8. Conforter le rôle socio-économique des ZOVIC pour la protection des AP proches ;
9. Impliquer fortement les communautés locales dans les processus de gestion des AP, et mieux prendre en compte les groupes minoritaires (jeunes et femmes) en particulier, en respectant impérativement les objectifs de conservation des AP ;

10. Capitaliser l'expérience positive de la Comoé Léraba et encourager la création d'AP gérées par les communautés sur leurs terroirs ;
11. Promouvoir les différentes formes de valorisation de la faune qui respectent les objectifs généraux de conservation et sélectionner les opérateurs sur la base de leur professionnalisme ;
12. Actualiser les cahiers des charges et les plans de gestion des concessions de chasse, s'assurer qu'ils deviennent de plus en plus spécifiques au site (ex. des quotas de chasse) et optimiser leurs apports à la conservation ;
13. Renforcer les capacités des acteurs (Etat, Privés, Populations locales) et diversifier les compétences du personnel des AP ;
14. Préciser les missions des gestionnaires d'AP (termes de référence) de façon à pouvoir définir le profil et les compétences supplémentaires qu'il faut aller chercher ;
15. Promouvoir et coordonner les activités de recherche avec tous les acteurs locaux et nationaux de ce domaine (CNRST, INERA, ENEF etc.) ;
16. Classer l'ensemble des AP du réseau dans les catégories de la classification de l'UICN et y appliquer les modes de gestion relatifs ;
17. Surveiller et vérifier la situation des poissons dans les AP, et mettre en place des réglementations dans les zones agricoles pour éviter l'empoisonnement des mares ;
18. Mieux préparer la fin des projets et anticiper leur suite pour éviter l'arrêt brutal des financements, notamment en impliquant un financement durable de l'Etat ;
19. Réfléchir à la mise en place d'un financement durable des aires protégées et s'appuyer sur les modèles développés dans les pays proches (notamment au Bénin) ;
20. Approfondir et renforcer la gestion transfrontalière des AP (Comoé Léraba, Nazinga, PNKT, W, Arly...) pour accroître l'efficacité de leur gestion commune ;
21. Et d'une façon plus générale, assurer une simplification opérationnelle du système de gestion des aires protégées afin d'éviter la multiplication des services en charge de ces territoires au sein du MECV (au niveau central comme déconcentré).

SUMMARY

The Burkina Faso protected areas network is covering a wide range of landscapes from soudanian savanna, to shrubby or raised savanna (soudano-guinean landscape). The diversity of fauna and flora species in Burkina Faso is relatively good. Thus, 65% of the evaluated protected areas have a high level of biodiversity. Many of them include important zones for birds, like "Kaboré Tambi-Nazinga-Sissili", "Arly", "W", "la Mare aux hippopotames"...and three sites have Ramsar classification ("W", "Mare aux hippopotames", "Mare d'Ours").

But some ecosystems are particularly under the threat of an anthropic pressure. Indeed, all the ecosystems forming the protected areas network are not intact, because they have been suffering damages (excepted "Mare aux hippopotames" that would be one of the last exemple of intact original ecosystem).

In addition to the ecological importance of these PA related to a specific resource, they also assume a socio economic value because they improve the livelihoods of the populations surrounding the PA. They are also important at social and cultural level, by the presence of religious or spiritual objects (Mare aux hippopotames), for the aesthetics (PNKT with stacked granite, Arly with the Chains of Gobnangou), and economically (medicinal plants, honey bee, straw, wood...).

Like many others PA in West Africa, the PA of Burkina Faso are under strong pressures, wich in a decreasing order of importance are: poaching, pastoral pressure, farm, bushfire and forest exploitation. The PA still remain very vulnerable because of illegal actions that are hardly controlled, in consequence of an overall weak application of the Law.

Technical, human and financial means remain unfortunately not sufficient to effectively undertake the management of the PA, even with a political support. If some sites like « parc du W », « Mare aux hippopotames », or the « réserve de faune de Bontioli », could benefit from a financial support related to the implementation of projects (ECOPAS, PAGEN, PROGEREF...) and so improve their management, all the PA are not concerned. However, and despite the apparent disparity of the sites, the management of the PA in Burkina Faso might be considered relatively good in the context of the western African countries.

Many recommendations have been proposed during the workshop :

1. Make the status of protected areas official, and adapt them to the current management;
2. Apply rigorously the legal and statutory texts relative to the use of natural resources and the occupation of the space in all the protected areas, whatever their status or governance are (State, Private, NGO..);
3. Promote a better planning for the protected areas and systematically implement the management and land use plans including a regular evaluation of the results ;
4. Realize an inventory and a regular monitoring of the resources in the protected areas at the national level, in order to assess the network performance;
5. Set up buffer zones or zones for a controlled use of all the activities that create disturbance around the protected areas (proximity of crops) and more specifically to improve the management of pastoral paths;
6. Define and carry out zoning for the villagers zones created for hunting (ZOVIC), in order to improve the local management ;
7. Support local populations to be better structured in order to manage their hunting zone, together with the hunting concessions that are strictly closed to them ;
8. Consolidate the ZOVIC in their function of providing socioeconomic services, which indirectly contribute to the protection of the nearby PA;
9. Highly Involve the local communities in the management processes of the protected areas, and specifically better consider the minority groups (young people, women), in a strict respect of the conservation objectives of the PA;

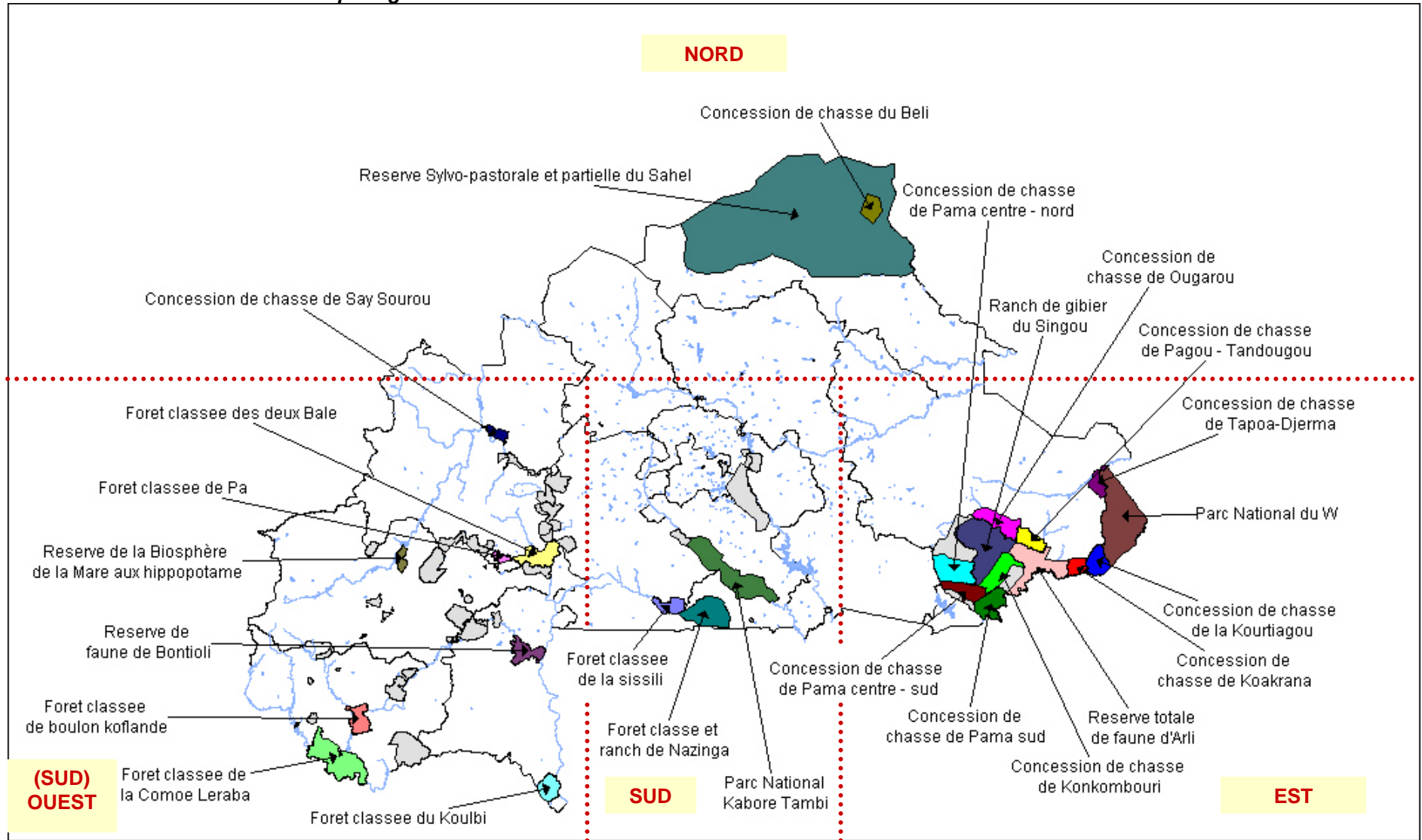
10. Capitalize the positive experience of the Comoé Leraba, and encourage the creation of community based protected areas;
11. Promote the different ways to value fauna according to the general objectives of conservation and selecting the operators according to their professionalism;
12. Update the terms of conditions and the management plans of the hunting concessions and be sure that they relate to the reality of the site (ex: hunting quotas) and optimize their contribution to conservation;
13. Strengthen the capacity of the stakeholders (State, Privates, Local populations) and train the staff of the PA so that they become multiple tasks competent;
14. Specify the mission of the managers (terms of reference) in order to evaluate the staff profiles and the missing competences;
15. Promote and coordinate researches altogether with the local and national stakeholders (CNRST, INERA, ENEF etc.)
16. Classify all the PA of the burkinabe PA network in the IUCN categories and apply the managements principles related to each concerned category;
17. Keep a watch and control situation of the fishes in the PA, and set up regulations in the agricultural zones to prevent the poisoning of ponds;
18. Better prepare the end of the projects and think ahead of the next actions to take in order to avoid an interruption of the funds, specifically by involving a sustainable finance support from the Government;
19. Think of a sustainable financing system for the PA and learn from the existing models developed in the neighboring countries (especially Benin);
20. Reinforce the transboundary management of the PA (Comoé Léraba, Nazinga, PNKT, W, Arly...) to increase the effectiveness of their joined management;
21. And more generally, make the protected areas management more operational to avoid the multiple departments in charge of these territories in the MECV (central like decentralized).

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du programme régional d'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées développé par l'UICN/PACO (Programme Afrique Centrale et Occidentale), cofinancé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, DGCID), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin (FIBA) et l'UNESCO (Centre du Patrimoine Mondial).

Plus d'information sur : www.iucn.org/paco et www.papaco.org

INTRODUCTION : DESCRIPTION DES AIRES A VOCATION FAUNIQUE

Carte 1 : Localisation des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso



L'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires à vocation faunique du Burkina Faso a porté sur vingt-cinq aires protégées répertoriées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Caractéristiques des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso

| Classification | Nom | Surface (ha) | Date de classement | No |
|---|-------------------------|--------------|--------------------------------|----|
| (SUD) OUEST | | | | |
| Forêt Classée | Deux Balé et Dibon | 80600 | 1937 et 1954 | 1 |
| Forêt Classée | Pâ | 11000 | 1937 | 2 |
| Réserve de Biosphère et Site RAMSAR | Mare aux Hippopotames | 19200 | FC 1937/ 1986 RB | 3 |
| Réserve Totale et Partielle de Faune | Bontioli | 42200 | 1957 | 4 |
| Forêt Classée | Koulbi | 40000 | 1955 | 5 |
| Forêt Classée | Boulon Koflande | 42000 | - | 6 |
| Forêt Classée et Réserve Partielle de Faune | Comoé Leraba | 124510 | FCs 1937/54, RP 2001 | 7 |
| Forêt Classée | Sa-Sourou | 19400 | 1937/38 FC | 8 |
| SUD | | | | |
| Forêt Classée | Sissili | 32700 | 1955 | 9 |
| Parc National | Pô dit Kabore Tambi | 155500 | 1976 | 10 |
| Forêt classée et Ranch de Gibier | Nazinga | 91300 | 1953 FC/ 2000 Ranch | 11 |
| EST | | | | |
| « Parc National » (Réserves Totales) | Arly (Arly et Madjoari) | 93000 | 1954 (Arly) et 1970 (Madjoari) | 12 |
| Concession de chasse | Pagou Tandougou | 39335 | - | 13 |
| Réserve Totale | Singou | 192800 | 1955 | 14 |
| Concession de chasse | Ougarou | 64469 | - | 15 |
| Concession de chasse | Pama Centre Nord | 83 405 | 1955 | 16 |
| Concession de chasse | Pama Centre Sud | 51 774 | - | 17 |
| Concession de chasse | Pama Sud | 49 530 | - | 18 |
| Concession de chasse | Koakrana | 25000 | - | 19 |
| Concession de chasse | Konkonbouri | 64608 | RP Arly 1954 | 20 |
| Réserve Partielle (et zone de chasse) | Kourtiagou | 51000 | 1957 | 21 |
| Parc National | W | 235000 | 1957 | 22 |
| Concession de chasse | Tapoa Djerma | 35000 | - | 23 |
| NORD | | | | |
| Réserve sylvo-pastorale et Partielle de Faune | Sahel | 1600000 | 1970 | 24 |
| Concession de chasse | Béli | 55000 | 1993 | 25 |

Ces aires protégées couvrent environ trois millions d'ha, soit 11,5 % du territoire burkinabé. Cette surface diminue à un peu plus de deux millions d'ha si on ne prend en compte que les cinq aires de protection faunique (zones centrales) à l'intérieur de la réserve du Sahel, ce qui représente alors 7,7 % du territoire national.

En l'absence de leurs gestionnaires, n'ont pas été étudiées la concession de chasse de Pama Nord (81 013 ha), ainsi que les concessions de Kalyo (30 000 ha), de la Mou (34 000 ha), de Faga (45 000 ha) et la réserve partielle de faune de Nabéré (36 500 ha)

1. Le parc transfrontalier du W (235 000 ha au Burkina Faso, réserve de biosphère, site RAMSAR¹)

A cheval sur les frontières de trois pays d'Afrique de l'Ouest (le Bénin, le Burkina Faso et le Niger), le Parc W prend son nom des méandres du majestueux fleuve Niger. Il a été créé en 1957 et couvre une superficie d'un peu plus d'un million d'ha dont 235 000 ha au Burkina Faso, 221 142 ha au Niger, 577 235 ha au Bénin. Il est classé Réserve de Biosphère. Sans reliefs bien marqués, hormis la chaîne de l'Atakora et quelques escarpements (Falaises de Gobnangou...), la zone du complexe écologique W – Arly – Pendjari (WAP) constitue un vaste ensemble parsemé d'affleurements cristallins (inselbergs) souvent chaotiques et spectaculaires, qui abritent une flore et une faune spécifiques et variées. Seule la vallée de la Mékrou dont le creusement du lit semble toujours actif, et bien sûr, l'entaille créée par le Fleuve Niger et ses terrasses alluviales en perpétuel mouvement, viennent contredire ce schéma. Quoique peu élevée (seulement un peu plus de 300 mètres de hauteur), l'Atakora n'en constitue pas moins l'un des attraits majeurs du complexe et offre une richesse d'habitats pour la faune tout à fait exceptionnelle. Dans leur partie septentrionale, les dernières manifestations de l'Atakora donnent naissance aux chutes de Koudou, précisément là où la Mékrou franchit cette barrière naturelle d'Ouest en Est.

La végétation est marquée par l'abondance d'herbacées et de grandes graminées mais comporte aussi des ligneux vrais qui constituent, selon leur densité, des savanes arbustives ou boisées ; les formations plus fermées (forêts sèches) se situent en lisière des rivières : ce sont les galeries forestières et les cordons ripicoles. Le cortège floristique présent sur le complexe WAP comporte un peu moins d'un millier d'espèces appartenant majoritairement au domaine soudano-sahélien.

La flore s'apparente surtout à celle du secteur soudano-sahélien. Les savanes arbustives et arborées dominent largement les paysages, parcourus par de grands troupeaux. La strate ligneuse comporte une large part de Combretacées, avec en particulier *Anogeissus leiocarpa* et *Terminalia spp*, et elle s'enrichit d'espèces inermes, appartenant à la grande famille des Légumineuses, parmi lesquelles quelques arbres caractéristiques de la savane arbustive du secteur sud-soudanien : *Isobertinia doka* et *dalzielli*, *Daniellia oliveri*, *Burkea africana*... Au niveau des zones cuirassées ou gravillonnaires, des espèces ligneuses particulières se développent préférentiellement, comme *Boswellia dalzielli*, *Lannea velutina*, *Sterculia setigera*.

Presque toutes les espèces de grands mammifères de la savane de l'Afrique soudano-sahélienne semblent encore se trouver dans le parc mais leur densité est assez faible en raison d'une part d'une longue histoire de pression anthropique et d'autre part que les plateaux gravillonnaires ne sont pas des zones très favorables à la faune en saison sèche. Une cinquantaine d'espèces de mammifères (hors petits rongeurs et chiroptères) ont été enregistrées dont l'Eléphant (*Loxodonta africana*), le Buffle (*Syncerus caffer brachyceros*), le Cobe de buffon (*Kobus kob*), le Cobe defassa (*Kobus ellipsiprymnus defassa*), le Redunca (*Redunca redunca*), le Damalisque (*Damaliscus lunatus korrigum*), le Bubale (*Alcephalus buselaphus major*), l'Hippotrague (*Hippotragus equinus*), l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le Lion (*Panthera leo*), et une diversité de singes (Cynocéphale (*Papio cynocephalus*), Patas (*Erythrocebus patas*), Singe Vert (*Chlorocebus aethiops*)...). Aucune espèce endémique n'est présente dans le parc.

Le parc est classé site RAMSAR et appartient à une zone d'importance pour les oiseaux (Important Bird Area, IBA, Classification *Birdlife*). Cette IBA couvre tout le complexe des aires protégées de l'Est (W-Arly, Singou). Le site a été classé car il contient les dernières populations significatives au Burkina Faso de Jabiru d'Afrique (*Ephippiorhynchus senegalensis*), Marabout d'Afrique (*Leptoptilos crumeniferus*) et Grue couronnée (*Balearica pavonina*). La Falaise de Gobnangou, avec le pic de Pagou ainsi que le pic et la falaise à côté de Tanbarga, contiennent la dernière colonie nicheuse de

¹ Source : plan de gestion du parc du W. Pour en savoir plus <http://www.parc-w.net/fr/html/intro.html>

Vautour de Ruppel (*Gyps rueppellii*) au Burkina Faso. Ce parc a également été classé réserve transfrontalière de biosphère en novembre 2002.

Au total, quelques 360 espèces d'oiseaux d'origine africaine ou paléo-arctique ont été recensées, parmi lesquelles l'Aigle pêcheur (*Haliaeetus vocifer*), l'Aigle à queue courte (*Therathopius ecaudatus*), l'Oie de Gambie (*Plectropterus gambensis*), le Héron cendré (*Ardea cinerea*), la Grande outarde d'Afrique (*Otis tarda*), le Grand calao d'Abyssinie (*Bucorvus abyssinicus*)...

Enfin, on y compte plus de 100 espèces de poissons dont certains n'existent plus aujourd'hui que dans les aires protégées du complexe WAP (*Synodontis*, *Tilapia*, *Hydracon*, *Lates*, *Labeo*, *Bagrus*, *Slestes*, *Hetrotis*, etc.) et plus de 150 espèces de reptiles et d'amphibiens parmi lesquelles on peut citer le Python de seba (*Python sebae*), la Vipère heurtante (*Bitis arietans*), le Naja (*Naja nigricollis*), le Varan du Nil (*Varanus niloticus*), etc. On rencontre aussi des tortues de rocher et d'eau douce et notamment la tortue à éperons (*Geochelone sulcata*) et la tortue à dos articulé des savanes (*Kinixys belliana nogueyi*).

Le parc (régional) du W a bénéficié d'un projet de l'Union Européenne de 2001 à 2007 : le projet ECOPAS (Ecosystèmes Protégés en Afrique Soudano-Sahélienne).

Il est intéressant de signaler que, dans un contexte de saturation foncière, le projet ECOPAS a prévu l'installation de zones villageoises de chasse côté Burkinabé, en périphérie du parc. Partant du constat que les communautés rurales des villages riverains se trouvaient engagées dans une course à l'espace et aux ressources naturelles, le modèle de ZOVIC (Zone villageoise d'intérêt cynégétique) a été adapté pour faire de ces zones de chasse des espaces multifonctionnels (associant cultures, pastoralisme et chasse). Quatre zones ont ainsi été délimitées sur le terrain : ZOVIC de Kabougou (227 ha), composée exclusivement de brousse ; une zone rurale de chasse à Kabougou (1142 ha), dont plus de la moitié en culture ; une zone rurale de chasse à Toptiagou (331 ha) dont la moitié en culture ; et une ZOVIC à Koumalougou (90 ha de brousse), soit un total de 1790 ha délimités par les trois villages.

2. Concession de chasse Tapoa Djerma² (35 000 ha)

Limitrophe du parc du W, la concession Tapoa Djerma couvre une surface de 35 000 ha. Cette zone de chasse existe depuis 1953 mais elle n'a qu'un statut officieux, car il n'existe aucun texte législatif portant création de la zone de chasse. Elle est concédée à la société Tapoa-Djerma Safari depuis 1996.

On y trouve une mosaïque de savanes herbeuses, arbustives et boisées et de forêts sèches. Les savanes herbeuses d'inondation sont rares et très petites, et se retrouvent à certains endroits de la rivière Tapoa, bordée par quelques petites galeries et fourrés riverains.

Mis à part l'Hippotrague, les populations d'espèces de grand port sont faibles car elles sont limitées par la surface réduite de la zone et le manque d'eau. Le taux des réalisations de quotas d'abattage de ces espèces est très bas, Hippotrague compris. D'après les traces, les antilopes de moyenne et petite taille semblent encore fréquentes, sauf l'Ourébi. La pression de chasse touristique sur cette zone serait très importante, principalement entre la fin du mois de février et la fin de la saison de chasse, car à cette époque la chasse se concentre le long de la rivière Tapoa.

Le campement touristique est construit en semi dur et se compose de 12 bungalows. Le réseau de pistes de chasse, d'environ 150 km, est assez bon. La densité de population dans la région est de 15 habitants par km². La zone de chasse possède une enclave agricole, dont les limites ne sont pas fixées officiellement. Cette situation, alliée à la non reconnaissance officielle de la zone de chasse, est à l'origine de tensions avec la population.

3. Réserve partielle de faune de Kourtiagou (51 000 ha)

La concession de chasse de Kourtiagou a été créée le 29 Mars 1957 par l'Arrêté n°3146/SEF. Elle a une superficie de 51 000 ha. Cette réserve fait l'objet d'une concession à des privés depuis la réouverture de la chasse en 1986.

² Source : plan de gestion du parc national du W et participants à l'atelier

Le réseau de pistes est d'environ 230 km, il y a huit mares dont quatre pérennes et trois forages. Le campement a une capacité d'accueil de 24 places.

La bordure Sud-Ouest de cette zone est constituée par la rivière Pendjari, et est donc contiguë au Parc National de la Pendjari, au Bénin, ce qui lui permet de profiter de la faune de ce parc.

4. Concession de chasse de Koakrana (25 000 ha)

La concession de chasse de Koakrana a une superficie exacte de 25 818 ha. Elle est limitée au Nord par la Commune rurale de Logobou (dont elle relève territorialement), au Sud par le Parc de la Pendjari (République du Bénin), à l'Est par la réserve partielle de faune de Kourtiagou (Concession de chasse de Kondio) et à l'Ouest par la réserve totale de faune d'Arly. Sa limite Nord est peu précise du fait de la progression des zones agricoles.

Tout comme la concession de chasse de Tapoa Djerma, elle n'a pas de statut juridique officiel. Elle fait l'objet d'une concession à Gourmou Safari depuis 1996.

Les types de formations végétales rencontrées sont typiques de la savane soudano-sahélienne : savanes boisées et arborées, prairies dans le lit supérieur des rivières et galeries forestières, le long des cours d'eau.

Les espèces dominantes dans cette concession sont essentiellement constituées de *Combretum sp.* Dans les plaines, on rencontre *Anogeissus leiocarpa*, *Prosopis africana*, *Terminalia macroptera*, *Daniellia oliveri*, *Lannea sp*, *Combretum sp*, *Khaya senegalensis*. Sur les plateaux, les essences rencontrées sont *Isobertinia doka*, *Bombax costatum*, *Acacia sp*, *Pteleopsis suberosa*. Dans les marécages et dans les bas fonds la végétation est constituée de *Mitragyna inermis*, *Vitex cuneata*. Dans les galeries forestières on rencontre essentiellement les essences telles que *Borassus aethiopum*, *Daniellia oliveri*, *Anogeissus leiocarpa*, *Pseudocedrela kotchii*, *Acacia sieberiana*.

Le tapis herbacé est très dense le long des cours d'eau et des mares, maigre à certains endroits notamment sur les plateaux et constitué exclusivement par des graminées diverses et des lianes sarmenteuses (*Leptadenia sp.*).

En matière de faune, Koakrana, à l'image des aires voisines (Arly, Pendjari et Kondio) abrite toutes les espèces de mammifères de cette partie de savane soudanienne avec certainement des densités moyennes. Les espèces de mammifères couramment rencontrées dans la concession sont : Hippotrague, Buffle, Bubale, Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), Phacochère, Cobe de Buffon, Patas, Eléphant d'Afrique, Hippopotame amphibie (*Hippopotamus amphibius*), Cynocéphale...

Comme avifaune, on peut citer le Marabout, l'Outarde, le Grand Calao, les Aigrettes, le Jabiru, le Canard armé et Canard casqué, pintades, francolins, tourterelles, pigeons, gangas et poules de roche.

Les espèces de poissons rencontrées dans les différents plans d'eau de la zone sont essentiellement constituées de *Heterobranchus bidorsalis*, *Heterotis niloticus*, *Bagrus docma*, *Citharinus citharus* et *Gymnarchus niloticus*. A l'exception des rivières Pendjari et Kourtiagou où l'on peut pêcher *Lates niloticus*, *clarias sp.*, *Auchenoglanis*, *Gymnarchus* et diverses autres espèces durant une bonne période de l'année, les autres points d'eau sont à sec dès le début de la campagne de chasse, au mois de Décembre.

5. Parc de l'Arly (93 000 ha)

Le parc d'Arly est juridiquement constitué de deux entités, localisées dans les provinces de la Tapoa et de la Kompienga :

- la Réserve totale de Faune d'Arly, 76 000 ha (Arrêté N° 8885 du 23 décembre 1954).

- la Réserve Totale de Faune de Madjoari, 17 000 ha (Décret N° 70-175/PRES/AGRI-EL-EF du 13 avril 1970).

Depuis 1978, cet ensemble de réserves totales de faune bénéficie du titre de « parc national » sans statut juridique officiel en ce sens.

L'ensemble du parc est établi sur une pénéplaine. La partie Ouest du parc comprend une grande plaine située entre 150 et 225 mètres d'altitude avec quelques marigots saisonniers et quelques pics granitiques. A l'Est, les plaines s'étendent le long de la rivière Pendjari jusqu'à la falaise de roches gréseuses Gobnangou-Tambaga qui s'élève à une hauteur de près de 350 mètres d'altitude. Le seul cours d'eau permanent du parc est la rivière Pendjari. Il y a aussi deux cours d'eau temporaires, l'Arly et le Doubodo. Il existe en outre des mares naturelles (Tounga, Kokouga, Baba N'Gourbi, Bouliabou...) qui ne sont pas toutes pérennes. Quatre forages ont été implantés dans la zone.

Malheureusement, ils ne sont pas fonctionnels car non équipés. Les types de formations végétales rencontrés sont typiques de la savane soudano-sahélienne : savanes boisées et arborées, prairies dans le lit supérieur des rivières et galeries forestières, le long des cours d'eau, qui sont marquées par la présence du rônier (*Borassus aethiopium*).

Le parc abrite presque toutes les espèces de grands mammifères de la savane soudano-sahélienne : Buffle, Hippotrague, Bubale, Damalisque, Cobe Defassa, Cobe de Buffon, Redunca, Guib harnaché, Ourébi, Céphalophe de Grimm (*Sylvicapra grimmia*), Céphalophe à flanc roux (*Cephalophus rufilatus*), Lion, Panthère (*Panthera pardus*), Serval, Chacal à flanc rayé (*Canis adustus*), Eléphant, Hippopotame, Phacochère. Quatre espèces de primates s'y rencontrent : le Cynocéphale, le Singe rouge, le Singe vert et le Galago du Sénégal (*Galago senegalensis*). Le statut du Lycaon (*Lycaon pictus*) et celui du Guépard sont incertains mais ils se rencontrent dans le parc de la Pendjari voisin.

Pour ce qui est de l'avifaune, elle est de type soudano-sahélien et a été décrite pour la première fois en 1979 où il a été dénombré environ 278 espèces. Le parc est classé zone d'importance pour les oiseaux. On note la présence de rapaces comme l'Oricou, le Gyps africain, le Gyps de Rüppel, le Percnoptère brun, le Vautour huppé, l'Aigle martial, le Messenger serpenteaire, le Bateleur, ainsi que de nombreux échassiers et passereaux.

La présence de la rivière Pendjari et des mares adjacentes, toujours en eau, a favorisé le développement de ressources halieutiques importantes ; les espèces rencontrées sont : *Lates niloticus*, *Auchenoglanis occidentalis*, *Clarias anguilaris*, *Gymnarcus niloticus*, *Bragus docma*, *Heterobranchus sp*, *Mormyrus sp*, *Synodontis sp*, *Heterotis*, *Cytharinus*.

La population en contact direct avec le parc est estimée à 35 000 habitants répartis dans onze villages. Plus largement, la population des trois départements contigus au parc d'Arly peut être estimée à 115 000 habitants répartis dans 51 villages.

Des démarches ont été entreprises en vue de classer le parc d'Arly et celui de la Pendjari en « réserve de biosphère » transfrontalière.

Le parc de l'Arly avait été érigé en concession touristique suivant le Décret N° 97-060/PRES/PM/MEE/MTT du 11 mars 1997, et attribué à la société EDEN en 1998 (Décision n° 98-017 /MEE/CAB). Cet agrément avait une validité de dix ans. En principe, cette décision est arrivée à son terme en 2008. Selon le « rapport d'évaluation de neuf concessions fauniques (2006) » établi par la Direction de la Faune et de la Chasse, la concession n'a pas été gérée conformément au cahier des charges générales, au protocole d'accord de gestion ou à un quelconque plan de gestion. Des fonds ont été injectés tant par l'Etat que par le concessionnaire mais ils n'ont pas produit les résultats escomptés. Le mauvais fonctionnement est aussi dû aux difficultés liées à la mise en œuvre du Projet AMOP/UCA : les engagements pris par les entreprises retenues pour la réfection des pistes n'ont pas été respectés et les travaux de rénovation de l'hôtel ont été mal exécutés. Au final, ni l'Etat, ni le concessionnaire n'ont pu respecter leurs engagements : remise en état de l'hôtel non effectif, infrastructures non opérationnelles, faible implication des populations riveraines dans la gestion de la concession, entretien des infrastructures non réalisé, faible valorisation des ressources de la concession sur le double plan touristique et halieutique.

La collaboration entre le concessionnaire et les populations s'est focalisée sur la pêche, dont les principaux opérateurs résident d'ailleurs à Arly. Ils sont pratiquement tous des étrangers, car culturellement, les gourmantché ne pratiquent pas prioritairement la pêche. Depuis 2009, le parc national d'Arly a été mis sous la tutelle de l'OFINAP, qui est désormais chargé de sa gestion.

6. Concession de chasse Pagou Tandougou (39 335 ha)

La concession de chasse de Pagou Tandougou, créée en janvier 1986 à la faveur de la réouverture de la chasse au Burkina Faso en 1985, a une superficie de 39 335 ha. Elle est l'une des zones cynégétiques non classées légalement mais exploitées comme telles.

Elle est limitée au Nord par les terroirs villageois de la Commune rurale de Partiaga, au Sud par la réserve totale de faune d'Arly, à l'Est par les terroirs villageois de la Commune rurale de Tambaga et à l'Ouest par la Concession de Chasse d'Ougarou.

Située à cheval sur les Communes de Tambaga et de Partiaga, la Concession de chasse de Pagou-Tandougou est bâtie autour de la colline "Pagou" (351m d'altitude) et de la mare située dans le lit de la rivière Douboudo appelé "Tandougou".

De vastes plaines bordent la rive gauche de la rivière Douboudo offrant une mosaïque de savanes arbustives et arborées. Les espèces ligneuses dominantes sont les associations polyspécifiques d'*Acacia sp.*, de *Combretum sp.*, de *Balanites aegyptiaca*, de *Detarium microcarpum* et *Terminalia sp.* La végétation des abords des rivières est composée de *Daniellia oliveri*, *Mitragyna inermis* et quelques *Borassus aethiopicum*. La flore herbacée est dominée par *Andropogon sp.*, *Schizachirium sp.* et *Hypparhenia sp.* Les plans d'eau sont fortement colonisés par *Mimosa pigra* et par *Pistia stratiotes*. La faune est la même que celle rencontrée dans le parc national d'Arly.

En termes d'aménagements, la concession a un réseau de pistes d'une longueur de 350 km ; on y compte sept mares dont deux aménagées. Le campement a une capacité d'accueil de 14 lits.

7. Réserve totale de faune du Singou (192 800 ha)

Située dans la province du Gourma, cette réserve de 192 800 ha a été classée par l'Arrêté 6089/SE/EF du 3 août 1955. Elle abrite les mêmes espèces de faune que le parc d'Arly auquel elle est reliée. Elle est concédée pour une période de dix ans à la société d'exploitation du ranch de Singou (SERGI) qui l'exploite pour la chasse depuis 1998 (ranch de Gibier) bien que son statut officiel n'ait pas été modifié en ce sens. Lors de sa concession en 1996, une portion de cette réserve a été ajoutée à la réserve partielle d'Arly pour créer la concession de Konkombouri, donnant une superficie d'environ 150 000 ha au ranch.

La végétation de la zone du Singou est essentiellement constituée de savanes arbustives et boisées caractérisées entre autres par *Combretum micranthum*, *Combretum glutinosum*, *Pterocarpus erinaceus*, *Daniellia oliveri*, *Burkea africana*, *Crossopteryx febrifuga*, *Isobertia doka*. On retrouve aussi des galeries forestières le long des principales rivières que sont le Singou, le Ouamou et le Douboudo.

La disponibilité en eau est un facteur limitant à la présence des différentes espèces, surtout en saison sèche. Il existe plusieurs points d'eau naturels et certains aménagés, néanmoins, la plupart de ces points d'eau s'assèchent en saison sèche avec parfois quelques chapelets d'eau par endroits.

La réserve est classée Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Les pistes s'étendent sur 800 km, on compte dix mares dont trois temporaires. On y trouve aussi trois forages et deux retenues d'eau. Le campement a une capacité d'accueil de 28 places.

8. Concession de chasse d'Ougarou (64 469 ha)

La concession de chasse d'Ougarou, parfois appelée zone de chasse de Ouamou, est constituée d'un domaine protégé et non classé, situé dans la Province du Gourma. D'une superficie estimée à 64 469 ha, elle est limitée au Nord et à l'Ouest par les terroirs villageois de la Commune de Matiacoali, au Sud par le Ranch de Gibier de Singou et à l'Est par la Zone de Chasse de Pagou-Tandougou.

La physionomie de la concession est caractérisée par une savane arborée avec quelques galeries forestières le long des cours d'eau.

La faune est identique à celle du Singou et du parc national d'Arly auxquels elle est contiguë.

Les pistes s'étendent sur 400 km, on compte 13 mares dont trois aménagées, et quatre forages. Le campement a une capacité d'accueil de 40 places.

9. Concession de chasse de Konkombouri (64 608 ha)

La concession de chasse de Konkombouri a une superficie de 64 608 ha. Elle est constituée d'une partie de la réserve partielle de faune de l'Arly (la RPF d'Arly a une superficie de 130 000 ha et a été créée par Arrêté N°8885/SE/F du 12 décembre 1954) et d'une partie de la réserve totale de faune du Singou.

Elle est limitée au Nord par le Ranch de Gibier de Singou et le Parc National d'Arly, au Sud par les Zones de Chasse de Pama Centre Sud et Pama Sud, à l'Est par l'Enclave de Madjoari et à l'Ouest par le Ranch de Gibier de Singou.

La zone de chasse de Konkombouri a été concédée depuis 1996. Elle est une des concessions qui font l'objet d'inventaires réguliers des grands mammifères (tous les deux ans) et d'un suivi écologique

permanent. Les résultats obtenus traduisent également l'accent mis sur les aménagements et la surveillance. En effet, il y a 319 km de pistes dans la concession, sept mares, deux barrages et trois retenues d'eau. Le campement a une capacité d'accueil de 20 places.

10. Réserve partielle de faune de Pama (223 700 ha)

La réserve partielle de faune de Pama a été créée par l'Arrêté n°6070/SEF du 03/08/55 sur une superficie de 223 700 ha.

Son relief est dans son ensemble très peu accidenté avec quelques dénivelés constitués d'élévations de faible altitude qui apparaissent dans la partie Nord-Est, des affleurements granitiques au Sud-Est. Le réseau hydrographique de la réserve est constitué essentiellement par le fleuve Singou qui fait la limite naturelle avec le ranch du Singou, et ses affluents tels le Nibouanga et le Narbouanga au Nord, l'Opkemboulo au Centre et les diverses mares naturelles et artificielles qu'ils comportent. Le Singou draine toutes les eaux vers la Pendjari qui est sa limite avec le Bénin.

La végétation de la zone appartient au domaine phytogéographique sud soudanien (Guinko 1984). Elle est composée de savanes arborées et arbustives avec des galeries forestières le long du Singou, de la Pendjari et des chapelets de mares.

Les principales espèces végétales couramment rencontrées sont : *Diospyros mespiliformis*, *Anogeissus leiocarpa*, *Daniellia oliveri*, *Pterocarpus erinaceus*, *Vitellaria paradoxa*, *Adansonia digitata*, *Terminalia laxiflora*, *Combretum gazalense*, *Detarium microcarpum*, *Mayetenus senegalensis*, *Khaya senegalensis*, *Acacia spp*, *Balanites aegyptiaca*, *Lannea acida*, *Azelia africana*, etc.

On y rencontre beaucoup de peuplements d'*Anogeissus leiocarpa*, de *Diospyros mespiliformis*, de *Mytragina inermis* et de *Khaya senegalensis* ainsi que de nombreuses formations ripicoles.

Sur les zones de cuirasses latéritiques, on rencontre quelques espèces sahéliennes comme *Combretum aculeatum*, *Acacia seyal*, *Bombax costatum*, *Balanites aegyptiaca* et *Adansonia digitata*.

Le tapis herbacé est dominé essentiellement par les graminées suivantes: *Loudetia togoensis*; *Loudetia simplex*; *Andropogon gayanus*; *Vitiveria nigritana*, *Schoenfeldia gracilis*; *Hyparrhenia leita*; *Cymbopogon spp*.

La végétation de la réserve partielle de faune de Pama Sud constitue un biotope idéal pour tous les mammifères de la grande faune. On y rencontre : le Lion, l'Eléphant, l'Hippopotame, le Buffle, l'Hippotrague, le Bubale, le Cob defassa, le Cob de Buffon, le Redunca, le Guib harnaché, l'Ourebi, le Céphalophe de Grimm, le Phacochère, le Céphalophe à flanc roux. Il y existe quatre espèces de primates (Cynocéphale, Singe rouge, Singe vert et Galago du Sénégal).

Pour ce qui est de l'avifaune, elle est de type soudano-guinéen et a été décrite pour la première fois en 1979 où il a été dénombré 278 espèces d'oiseaux. On note la présence de rapaces comme le Gyps africain, le Gyps de Rüppel, le Percnoptère brun, le vautour huppé, l'Aigle martial, le Messenger serpenteur, le Bateleur ainsi que les pintades, les francolins et les tourterelles.

A la faveur de la réouverture de la chasse en 1985 avec comme nouvelle orientation la participation des personnes physiques ou morales de droit privé à la gestion de la chasse safari au Burkina Faso, la réserve partielle de faune de Pama a subi un découpage en quatre concessions cynégétiques : Pama Sud, Pama Centre Sud, Pama Centre Nord et Pama Nord.

Concession de chasse de Pama Nord

La zone de chasse de Pama-Nord est constituée d'une portion de la réserve partielle de faune de Pama et du terroir villageois de Pentiangou. Elle a une superficie plane de 81 014 hectares et est limitée au Nord par les terroirs de la Commune urbaine de Fada N'Gourma, au Sud par la concession de chasse de Pama Centre Nord, à l'Est par le Ranch de Gibier de Singou. La Route Nationale N°18 (RN18) constitue sa limite Nord.

Il y a 380 km de pistes dans la réserve, 27 mares dont six naturelles réhabilitées et 21 artificielles, dix forages. Le campement a une capacité d'accueil de 40 lits.

Concession de chasse de Pama Centre Nord (Présidence du Faso)

Cette concession couvre une superficie de 83 405 ha. Créée le 1er Août 1997, la concession de chasse a pour objectifs : 1) appuyer la réforme de la gestion de la faune par la création et l'entretien d'une zone de chasse témoin, 2) assurer une autonomie de l'Etat dans la gestion de ses touristes de marque, 3) contribuer à vendre l'image du pays en matière de tourisme.

Il y a 350 km de pistes dans la réserve, 15 mares dont 12 permanentes, trois forages. Le campement est de haut standing.

Concession de chasse de Pama Centre Sud

Cette concession a une superficie de 51 774 ha. Elle est limitée au Nord par la zone de chasse de Pama Centre Nord, au sud par la zone de chasse de Pama Sud, des enclaves de Pama et de Tindangou-Nadiagou, à l'Est par la zone de chasse de Konkombouri et le Ranch de Gibier de Singou. La Route Nationale N°18 constitue sa limite Ouest.

Il y a 293 km de pistes dans la réserve, 18 mares dont 11 aménagées et sept artificielles, trois forages. Le campement a une capacité d'accueil de 48 lits

Concession de chasse de Pama Sud

La Concession de Chasse de Pama Sud, constituée de la fusion de deux portions des Réserves Partielles de Pama et d'Arly, a une superficie de 59 065 ha. Elle est limitée au Nord par les Concessions de Chasse de Konkombouri et de Pama Centre Sud, au Sud par le cours d'eau "Pendjari", à l'Est par l'enclave de Madjoari. La Route Nationale N°18 constitue sa limite Ouest. Elle est à cheval sur la Commune urbaine de Pama et la Commune rurale de Madjoari.

Il y a 400 km de pistes dans la réserve, 11 mares dont sept permanentes et une retenue d'eau. Le campement a une capacité d'accueil de 20 lits

11. Parc national de Pô dit parc national KABORE Tambi (PNKT) (155 500 ha)

Situé dans le Centre Sud du Burkina Faso, épousant le cours du Nazinon, ce parc a été créé en 1976 avec la réunion de deux forêts domaniales (forêt de Pô et forêt de la Volta rouge) par l'Ordonnance 76-020/13/PRES/ET du 2 septembre 1976 et couvre une superficie de 155 500 ha. Le parc est, dans sa très grande partie, inclus dans le domaine soudanien. La partie Nord est le domaine de la savane arbustive qui évolue progressivement en direction du Sud, vers des formations plus boisées (savanes arborées et forêts claires) et vers des milieux qui annoncent le domaine soudano-guinéen.

Les buffles sont rares, mais on peut signaler l'Eléphant, l'Hippotrague, le Guib harnaché, le Bubale, l'Ourébi, le Redunca, le Cobe defassa, le Céphalophe à flancs roux, le Céphalophe de Grimm, le Phacochère, le Babouin, le Patas, le Singe vert. Le PNKT accueille plus de 151 espèces d'oiseaux et c'est une zone d'importance pour les oiseaux (voir encadré complexe Kaboré Tambi, Nazinga, Sissili).

Ce parc a été donné en délégation de gestion, de 1996 à 2007, à l'ONG nationale NATURAMA qui intervient dans ce complexe depuis 1993. En 2003, le parc a bénéficié d'un appui du Projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN) qui a permis un changement notable avec l'ouverture des pistes, la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de surveillance (budget d'environ 700 millions francs CFA sur la période 2003-2007). L'intervention de NATURAMA et du PAGEN a contribué à l'amélioration des revenus mensuels d'environ 500 personnes (augmentation d'environ 30 000 CFA/personne/mois), réduisant ainsi la pauvreté au niveau rural.

Dans le cadre du projet PAGEN des corridors avec le ranch de Nazinga (4 500 ha) et le Red Volta valley corridor du Ghana (33 000 ha) ont aussi été créés à travers un processus de négociations avec les communautés locales, responsables administratifs, maires, responsables coutumiers. Les avant projets de statut ont été élaborés et soumis à l'autorité compétente pour adoption.

Zone d'importance pour les oiseaux : complexe Kaboré Tambi, Nazinga, Sissili

Le complexe Kaboré Tambi, Nazinga, Sissili contient les espèces suivantes : le Touraco violet (*Musophaga violacea*), le Rollier à ventre bleu, le Guépier à gorge rouge, le Barbican à poitrine rouge, la Covinelle à bec jaune, le Rémiz à ventre jaune, l'Hirondelle à ailes tachetées, le Cochevis modeste, le Cratérope à tête noire, le Choucador pourpré, le Cossyphé à calotte blanche, le Traquet à front blanc (*Myrmecocichla albifrons*), le Soui-manga éclatant (*Nectarinia coccinigaster*), le Mahali à calotte marron, le Beaumarquet aurore, l'Amarante à ventre noir, l'Astrild queue-de-vinaigre, l'Astrild cendré, le Bruant à ventre jaune (*Emberiza affinis*).

Dans un inventaire au parc national Kaboré Tambi (2006), on a aussi dénombré des espèces rares au Burkina Faso telles que le Crécerelle renard (*Falco alopex*), le Tchitrec bleu (*Elminia longicauda*), le Grébifoulque d'Afrique (*Podica senegalensis*).

12. Ranch de gibier de Nazinga³ (91 300 ha)

Au Centre Sud du Burkina Faso, la forêt classée de Nazinga a été classée par l'Arrêté n°8327/SE du 04/12/1953. Le ranch de Nazinga a été créé par le Décret n° 2000/093/PRES/PM/MEE du 17 mars 2000 pour une superficie de 91 300 ha. Le ranch a pour objectifs : 1) la production durable de ressources en faune sauvage et l'organisation de toutes les formes d'utilisations durables de la faune ; 2) la contribution au maintien des équilibres écologiques, à l'optimisation et bien être des populations riveraines ; 3) la promotion de la recherche appliquée.

La zone est traversée par la rivière Sissili, principal affluent du Nazinon. La végétation du ranch fait partie de la zone de forêts claires indifférenciées. Elle est typiquement soudanaise, avec un paysage de savanes aux herbes de grande taille, parsemées d'arbres et arbustes. Les grands types de savanes se rencontrent : îlots de forêts claires à *Isobertinia doka*, savanes boisées, arborées, arbustives et herbeuses, avec toutefois une nette prédominance des formations arbustives et boisées. Les espèces dominantes sont, pour les arbres, *Vitellaria paradoxa*, *Terminalia spp*, *Combretum glutinosum*, *Acacia spp* et *Detarium microcarpum* et, pour les graminées, *Schizachyrium sanguineum* et *Andropogon ascinoïdes*.

La faune de Nazinga se distingue par une densité relativement forte. On y trouve une douzaine d'espèces d'ongulés : le Buffle, l'Hippotrague, le Bubale, le Cobe défassa, le Cobe de Buffon, le Rédunca, le Guib harnaché, le Céphalophe de Grimm, le Céphalophe à flancs roux, l'Ourébi, le Phacochère. Les effectifs d'éléphants ont sensiblement augmenté. Les prédateurs sont représentés par la Hyène tachetée (*Crocuta crocuta*) et rayée (*Hyaena hyaena*), le Serval (*Leptailurus serval*), le Caracal (*Caracal caracal*). Nazinga abrite aussi 274 espèces d'oiseaux migrateurs et sédentaires : il est inclus dans la zone d'importance pour les oiseaux du complexe Kaboré Tambi, Nazinga, Sissili (voir encadré). Enfin, il y a plusieurs espèces de reptiles dont le crocodile du Nil, deux espèces de varans, des tortues, des serpents et des lézards, et 32 espèces de poissons.

Treize zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) ont été définies autour du Ranch pour une superficie de 54 300 ha, elles sont exploitées sous la surveillance des services techniques suivant un protocole établi entre les populations et un opérateur privé.

Le ranch de Nazinga a bénéficié de l'appui des bailleurs de fonds depuis plusieurs années : projet FEM/Banque Mondiale de 1992 à 1997 ainsi que de l'appui du PAGEN de 2003 à 2007.

Dans les dix villages environnants le ranch, on comptait en 1996 près de 3500 habitants.

13. Concession de chasse de la forêt classée de la Sissili (32 700 ha)

La forêt classée de la Sissili a été créée par l'Arrêté 1093/FOR du 31/12/55. Elle couvre une superficie de 32 700 ha. Elle a été concédée pour la chasse en 1996.

La végétation est constituée de savane arbustive boisée ou arborée au Nord, se transformant progressivement vers le Sud en savane boisée ou forêt claire à : *Burkea africana*, *Butyrospermum paradoxum*, *Detarium microcarpum*, *Combretum sp*, *Terminalia sp*, *Pterocarpus erinaceus*, *Balanites aegyptiaca*, *Anogeissus leiocarpa*, *Acacia sp*, *Isobertinia doka*, *Azelia africana*, *Daniellia oliveri*.

Les plaines qui bordent la rive droite de la Sissili sont à dominance d'andropogonées : *Andropogon ascinodis*, *Andropogon gayanus*, *Hypparhenea rufa*, *Loudetia togoensis* et *Vitivera nigriflora*.

Au niveau de la faune, il faut signaler qu'elle est identique à celle du Ranch de gibier de Nazinga dont elle est limitrophe, avec tout de même des densités plus faibles.

En terme d'aménagement de l'habitat, on note 223 kilomètres de pistes ouvertes et entretenues, cinq mares et retenues d'eau créées, un forage réalisé et 27 salines améliorées dont 12 naturelles.

14. Réserve sylvo-pastorale et partielle de faune du Sahel (1 600 000 ha)

La réserve partielle de faune du Sahel, située au Nord du Burkina Faso couvre une superficie de 1 600 000 ha et a été créée par l'Ordonnance n°70/302/PRES/AGRI-EL du 9 décembre 1970. La majeure partie de la réserve est actuellement soumise à des régimes d'exploitation non conformes à son statut. C'est pourquoi le projet PAGEN a proposé de délimiter, à l'intérieur de la réserve, cinq

³ Source : Etude d'optimisation de la diversité biologique et de la rentabilité économique du ranch de gibier de Nazinga ; Etude à mi parcours. SOFRECO. Juin 2003

aires de protection de la faune (APF) : Nassoumbou (102 100 ha), Oursi (Nord : 40 412 ha et Sud : 31 277 ha), Béli (116 120 ha), Darkoye (140 606 ha) et Seno Mango (95 339 ha), pour une superficie totale de 525 854 ha. Le processus de classement juridique de ces APF n'a pas encore abouti.

Quatre grandes familles de paysages constituent le relief : le système dunaire ; les talwegs et les dépressions ; les buttes et collines. Les principaux cours d'eau rencontrés sont : le Béli et ses affluents ; le Gourouol et le Feildégassé ou Goudébo ; le Sirba avec ses affluents : le Babongou, le Yali et la Faga. La flore comprend près de 400 espèces.

La végétation du Sahel est constituée de quatre groupes de formations : la steppe arborée et arbustive ; le fourré tigré ou brousse tigrée ; les forêts galeries et formations de marigots ; la steppe herbacée. Le taux de recouvrement ligneux des formations ripicoles denses est supérieur à 70 %. On y rencontre des espèces caractéristiques telles : *Myragyna inermis*, *Anogeissus leiocarpa*, *Tamarindus indica*, *Dyospyros mespiliformis*, *Acacia ataxacantha*, *Acacia pennata*, *Acacia raddiana*, *Acacia seyal*, *Balanites aegyptiaca*, *Ziziphus mauritiana*, *Piliostigma tonninghii*, *Bauhinia rufescens*, *Boscia angustifolia*. Il y a des prairies aquatiques au niveau des mares et zones inondables.

Les principales espèces sont le Chacal doré (*Canis aureus*), la Gazelle rufifron (*Gazella rufifrons*), le Lièvre (*Lepus crawshayi*), la Hyène, le Phacochère (*Phacochoerus Aethiopicus*), l'Oryctérope (*Orycteropus afer*), le Ratel (*Mellivora capensis*), la Civette (*Civettictis civetta*), le Porc-épic (*Hystrix cristata*) et le Fennec (*Fennecus zerda*). De plus, cette réserve accueille une partie des éléphants du Gourma malien (population estimée à 350 individus) en saison pluvieuse.

La mare d'Oursi (45 000 ha) et le sanctuaire d'oiseaux de Béli (160 000 ha) sont les premiers points d'eau permanents en saison sèche que les espèces d'oiseaux migratrices, venant d'Europe en hivernage, rencontrent après leur traversée du désert saharien et de la zone sahélienne.

La Mare d'Oursi, classée site RAMSAR, est une mare permanente à 290 m d'altitude dans un bassin entouré par un paysage accidenté vers le Sud et à l'Ouest, et des pénéplaines dunaires vers le Nord et l'Est. Les comptages de 1998 ont dénombré près de 20 000 oiseaux. Cent-six espèces d'oiseaux d'eau y ont été dénombrées.

La zone d'importance pour les oiseaux lac d'Oursi-lac Darkoye

Cette zone couvre sept lacs saisonniers : Oursi et Darkoye sont les plus larges, et il y a aussi Tin Edia, Kouyéra, Yomboli, Kissi and Bangao. Les niveaux de ces lacs sont très variables d'une année à l'autre. Dans les plaines d'inondations, on trouve les espèces de plantes suivantes *Aeschynomene lotus* ainsi que *Cyperus alopecuroides*, *Echinochloa stagnina*, *E. pyramidalis* et *Oryza longistaminata*. Des migrants paléartiques utilisent ces lacs chaque année. De plus, les espèces suivantes sont présentes : Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), Talève sultane (*Porphyrio porphyrio*), Echasse blanche (*Himantopus himantopus*), Tourterelle rieuse (*Streptopelia roseogrisea*), Prinia à front écaillé, (*Spiloptila clamans*), Choucador à ventre roux (*Lamprotornis pulcher*), Agrobate podobé (*Cercotrichas podobe*), Moineau doré (*Passer luteus*).

La réserve du Sahel est habitée par environ 250 000 habitants ruraux. Les populations dans les départements suivants sont évaluées à 15 500 (Nassoumbou), 16 700 (Déou), 10 000 (Oursi) et 11 500 (Tin-Akoff). La population du Sahel est composée des principaux groupes suivants : Foulbé (44%), Touareg (Bella, Maures et hawanabè : 7,1%), Foulcé (10,6%), Mossi (10,1%), Songhai (10,3%).

15. Concession de chasse du Béli (55 000 ha)

Cette concession de chasse a été créée au Nord de la réserve du Sahel en 1993 et couvre une superficie d'environ 55 000 ha. Elle a pour objectif la chasse et le tourisme de vision.

Les principales espèces sont le Chacal doré, la Gazelle à front roux, le Lièvre, le Rat palmiste, la Hyène, l'Oryctérope, la Civette, le Phacochère, le Porc-épic, le Ratel.

Une zone d'importance pour les oiseaux est définie au niveau de la rivière Béli, avec le groupe de mares au Nord des campements nomades de Tin Akoff, Fadar Fadar et In Tangoum. Les espèces

suivantes y sont notées : Talève sultane, Echasse blanche, Tourterelle rieuse, Alouette de Cordofan (*Mirafrans cordofanica*), Prinia à front écailleux, Agrobate podobé, le Moineau doré.

16. Parc des Deux Balé⁴ (80 600 ha)

L'ensemble dénommé « parc national des Deux Balé », résulte de la réunion de deux forêts classées : celle des Deux Balé, 115 000 ha, dont le classement date de 1937 (par Arrêté n°1639 du 19/06/1937) et celle de Dibon, 24 000 ha, dont le classement date de 1954 (par Arrêté n°4637 du 24/06/1954). Les limites fixées par les arrêtés de classement ont été maintenues jusqu'en 1967, date après laquelle les deux forêts ont évolué, les zones forestières étant occupées par des exploitants agricoles. Des actions énergiques de déguerpissement ont eu lieu, notamment au village de Soumbou qui était installé dans le parc. Mais en parallèle, en 1968, des mesures d'agrandissement des deux enclaves ont été prises pour régulariser la situation de nombreux habitants (Ouahabou et Ouroubono) en vue d'arriver à une redéfinition des limites nouvelles des deux entités. Sur cette base, la forêt classée des Deux Balé n'a finalement gardé qu'une superficie de 56 600ha.

Depuis 1967, ces deux forêts classées sont considérées comme un "parc national", qui devrait couvrir une superficie de 80 600 ha, mais elles n'en ont jamais officiellement reçu le statut. De plus, aucun arrêté de déclassement n'a été pris par le gouvernement. En 1986/1987, la limite a été matérialisée sur le terrain par un bornage grâce à un projet hollandais "bois de village", mais sur les cartes de l'IGB, c'est toujours l'ancienne limite qui est considérée.

Le parc est situé dans une zone de transition entre la savane arbustive et la savane boisée. Les paysages se caractérisent par des plaines d'inondation, des savanes et des galeries forestières le long des principaux cours d'eau. Le réseau hydrographique est constitué du fleuve Mouhoun et de ses affluents que sont les rivières du Grand et du Petit Balé. Les espèces couramment rencontrées sont celles des forêts claires ou des savanes sèches, entre autres *Burkea africana*, *Detarium microcarpum*, *Khaya senegalensis*, *Piliostigma thonningii*, *Combretum sp*, *Daniellia oliveri*... Dans les galeries, on rencontre essentiellement *Anogeissus sp*, *Mitragyna sp* et *Ficus sp*. Quant au couvert graminéen il est presque entièrement composé de *Andropogon sp*, *Vetiveria nigriflora*, *Diheteropogon spp*, *Hyparrhenia*, *Cymbopogon spp* et *Loudetia togoensis*.

Historiquement, ce territoire était écologiquement très riche de par la variété et les densités importantes des espèces animales rencontrées, mais aussi par la beauté de son habitat. Depuis un quart de siècle, les effectifs des populations d'Hippotrague, de Guib harnaché, d'Ourébi, d'Hippopotame sont à des seuils critiques, et certaines espèces ont déjà disparu localement (Buffle, Cob de Buffon, Bubale).

Le parc des Deux Balé dispose néanmoins encore d'un atout important qu'est sa population d'éléphants, d'environ 200 à 300 individus et qui sont facilement visibles. Historiquement, cette population d'éléphants migrait entre la Sissili, le ranch de gibier de Nazinga et le parc Kaboré Tambi. Aujourd'hui, les éléphants ont vu leurs couloirs de migration progressivement occupés par des champs de migrants, à la recherche de terres cultivables. Cette fragmentation de l'espace vital a contribué à exacerber les conflits autrefois mineurs entre les communautés humaines et les animaux sauvages (destructions annuelles de champs de culture, attaques de greniers et des vergers de mangues, etc.). Dans cette zone, l'éléphant est parfois considéré par les populations comme un ennemi. Ce sentiment est renforcé par le fait que le parc, mal aménagé et peu riche en faune, n'attire quasiment aucun touriste, ce qui pourrait valoriser économiquement cette espèce.

En périphérie de l'aire protégée on dénombre cinq villages et deux hameaux de culture, pour un total de 22 000 habitants. Outre les Winye et les Mossi, on rencontre également dans la zone des Peul, des Bobo, des Dioula, des Bwa et des Marka.

Lors du classement des forêts des Deux Balé et de Dibon, respectivement en 1937 et 1954, les arrêtés prenaient des dispositions interdisant des activités comme l'habitation, l'agriculture, la chasse, le pâturage, les feux de brousse et la coupe de bois. D'autres dispositions reconnaissaient des droits d'usage aux populations riveraines notamment le ramassage de bois mort, la cueillette et le

⁴ Source : Sophie BERLIN (2002). L'écotourisme : protéger l'éléphant et promouvoir les cultures locales ? La région de Boromo et l'aire protégée des Deux Balé (Burkina Faso)

ramassage des fruits, la récolte de plantes alimentaires et médicinales, la pêche ainsi que la récolte du miel.

Les Deux Balé font partie de l'Unité de Conservation de la Faune de Boromo, entité qui regroupe les forêts classées de Baporo, Laba, Sorobouly, Pâ et le « Parc National des Deux Balé », et dont le siège est à Boromo. La forêt classée avait été concédée à une association (A.P.R.E.S FASO) en septembre 1997. Néanmoins, l'évaluation des concessions réalisée en 2006 a montré que la concession des Deux Balé n'a pas été gérée conformément aux clauses du contrat et qu'il y a eu un non respect des engagements des deux parties (Etat – Concessionnaire), une faiblesse des investissements consentis par le concessionnaire, aggravés par un manque de partenariat dans la gestion. Cette concession est maintenant caduque.

Le parc accueille un projet très actif d'éducation environnementale « Enfants et Eléphants de Boromo ».

17. Forêt classée de Pâ (11 000 ha)

La forêt classée de Pâ a été créée par l'Arrêté 1639/SE du 19 juin 1937 pour une superficie 15 625 ha. Elle a été rebornée vers 1976, avec une diminution de la surface. La forêt est une relique d'écosystème protégé. Dans le temps, il existait une certaine biodiversité comprenant entre autres des lions et des buffles, mais qui ont disparu aujourd'hui.

La forêt classée avait été concédée à GISSAN Safari par Décision N°97-018/PRES/MEE du 10 Mars 1997 pour dix ans comme zone d'exploitation de la faune. Or, le bilan effectué en 2006 a montré que la concession de Pâ n'a pas connu de gestion : le concessionnaire n'a rien fait.

18. Concession de chasse de Sa Sourou (19 400 ha)

La forêt classée de Sa Sourou a une superficie de 19 400 ha : elle résulte de la réunion de la forêt classée de Sa (classée par l'Arrêté N°3320/SE du 13 octobre 1938) et de celle de Sourou (classée par l'Arrêté N° 1092/SE du 27/03/1937).

La zone de chasse de Sa-Sourou a été concédée par Décision N°96-748/MEE/SG/DEP/CAB du 14 octobre 1996. Il s'agit d'une zone de petite chasse, dont la particularité est le gibier d'eau. La zone de Sa - Sourou avait initialement été attribuée à un particulier. Elle a ensuite connu une modification de statut et a été attribuée au profit de la Société Express Safari du Sourou, puis à un autre particulier. Ces changements d'attributaire ont entravé sérieusement la gestion de la zone. L'ancien concessionnaire a fait obstacle, par voie d'huissier, à la présence du nouveau preneur sur le site durant plus d'une année et la zone a fait l'objet d'un procès en justice. L'absence de franche collaboration entre les acteurs a longtemps influencé les activités.

Les investissements réalisés par le concessionnaire se sont focalisées au niveau du campement (infrastructures d'accueil). Aucun investissement n'a été opéré sur l'habitat de la faune en dehors des pistes qui sont régulièrement entretenues.

En 1996, dix Comités Villageois de Gestion de la Faune (CVGF) avaient été créés, qui malheureusement n'ont pas fonctionné. Au cours de l'année 2005/2006, trente deux CVGF ont été créés. Le Fonds d'Intérêt Collectif (FIC) est versé annuellement au service forestier qui le transmet à la population. La collaboration avec les services forestiers et les populations s'est nettement améliorée.

La zone a de nouveau été attribuée en concession de chasse par l'Arrêté N°2007-097/MECV/CAB.

19. Mare aux hippopotames (19 200 ha, site RAMSAR, réserve de Biosphère)

La Réserve de Biosphère de la Mare aux Hippopotames est une forêt classée, située à une soixantaine de kilomètres au Nord-Est de Bobo Dioulasso, qui a été créée en 1937 (Arrêté N°836/SE du 26 mars 1937) et couvre une superficie de 19 200 ha. Ses principaux objectifs de gestion sont d'inverser les tendances de dégradation de la biodiversité et d'améliorer les conditions de vie des communautés locales.

La forêt comprend 660 ha de mares qui renferment une population d'hippopotames assez importante (une soixantaine d'individus). De plus, on note aussi 864ha de plaines d'inondations le long des lignes de drainage. La végétation aquatique et celle des zones d'inondations est composée d'espèces

flottantes (*Prapia stratioides*, *Eschornia matans azola sp*, *Neptunia*, *Ipomea sp.*), d'un fourré dense composé de *Ficus congensis*, *Canthium cornelia*... et d'une formation herbacée dense composée de *Vetiveria nigratana*, *Hyparrhenia rufa*... En fin de saison sèche, la surface du lac est réduite à 120 ha et est couverte par une végétation aquatique dense.

Le reste de la réserve comprend 1 756 ha de forêt galerie et 11 000 ha de savane boisée. Les forêts galeries sont composées d'espèces telles que *Berlinia grandiflora*, *Vitex doniani* etc. Un boisement de forêt dense sèche (4920 ha) se développe dans le prolongement de la mare sur une zone alluvionnaire irriguée par plusieurs petits marigots. La spécificité de la formation s'affirme par la présence d'espèces de la zone guinéenne ou sud soudanienne telles *Chlorophora excelsa*, *Berlinia grandiflora*, *Morus mesozygia*, *Deimbollia pinnata*, *Ceiba Pentandra*.

Les forêts claires sont composées de *Pterocarpus ericaceus*, *Prosopis africana*, *Daniellia oliveri*, *Ostryderis stuhlmani* avec une strate arbustive peu développée et à base de Combretacées. Les savanes arborées sont composées de strate arborée claire et tapis graminéen pérenne à *Andropogon gayanus* et *Schizachyrium sanguineum* et d'espèces telles que *Isobertia doka*, avec en petits peuplements monospécifiques, *Terminalia spp*, *Daniellia oliveri* et *Butyrospermum parkii*. Les savanes arbustives sont composées de *Detarium microcarpum*, *Combretum Jamprocarpum*, *Crossopterix febrifuga*.

La mare constitue une importante zone de migration d'oiseaux (plus de 160 espèces dont 27 espèces d'oiseaux d'eau et 133 espèces d'oiseaux savaniques). Elle est classée site RAMSAR depuis 1990 et zone d'importance pour les oiseaux. On y trouve des espèces peu fréquentes au Burkina Faso comme le Jacana nain (*Microparra capensis*), le Colombar maïsou (*Treron australis*) et le Trogon narina (*Apaloderma narina*).

On y rencontre quelques grands mammifères tels que les éléphants (une cinquantaine d'individus au recensement de 2005). L'Hippotrague est également présent. La gamme des antilopes est constituée essentiellement du Guib harnaché, du Céphalophe de Grimm, et de l'Ourébi auxquels s'ajoutent de nombreux singes (Patas, Cynocéphale) et phacochères.

La population riveraine est composée de Bobo, Dioula et de migrants Mossi au nombre de 22 000 habitants localisés dans les six villages limitrophes. Les droits d'usage sont limités au ramassage du bois mort, la récolte du karité et du kapok, des plantes médicinales et alimentaires. Les populations locales ont le droit de continuer à exercer la pêche.

La réserve a bénéficié de 2003 à 2007 d'un appui du PAGEN. Elle est soutenue par le programme Homme et Biosphère (MAB) de l'UNESCO à travers un programme régional de renforcement des capacités (2004-2008) : études, travaux de recherche, visites d'échanges, formations.

20. Réserves de faune de Bontioli (42 200 ha)

Les Réserves Partielle et Totale de Faune de Bontioli (RPTFB) ont été érigées sous la période coloniale par Arrêté n°3147/SE/EF du 23/03/57, portant délimitation et fixant le régime de la réserve partielle de faune de Bontioli (RPFB), sur une superficie de 29 500 ha, et par Arrêté n°3417/SE/EF du 29/03/57, portant délimitation et classement de la forêt et réserve totale de faune de Bontioli (RTFB), sur une superficie de 12 700 ha.

Les deux aires de faune contiguës couvrent une superficie totale de 42 200 ha. L'intérêt qui avait prévalu au classement de ces forêts était que ces réserves de faune de Bontioli faisaient partie d'un circuit touristique et cynégétique qui passe par Diébougou, Gaoua, la réserve de Bouna (Côte d'Ivoire) et Banfora. Ces réserves devaient aussi permettre une protection efficace du gibier.

La réserve de Bontioli est prise en entonnoir par le fleuve Mouhoun (à l'Est) et son affluent, la Bougouriba au (Sud-Ouest) qui traverse la réserve partielle dans sa partie Sud. La route nationale n°12 (RN12) longe la partie Nord de la réserve totale. La végétation est une savane arborée à savane boisée constituée d'arbustes et d'arbres formant un couvert clair. On y rencontre notamment *Daniellia oliveri*, *Ficus sp*, *Isobertia doka*, *Pterocarpus erinaceus*, *Terminalia sp*, *Anogeissus leiocarpa*, *Burkea africana*, *Mytragina inermis*, *Azelia africana*, *Lannea sp*, le Néré (*Parkia biglobosa*), *Butyrospermum parkii*, *Khaya senegalensis* etc.

L'abondance relative de la pluviométrie et l'existence de plusieurs types de formations végétales, associées à un relief accidenté y ont créé un climat favorable au développement de la faune sauvage. Plusieurs espèces y sont toujours rencontrées, parmi lesquelles l'Elephant, l'Hippotrague, le Guib Harnaché, le Cobe de buffon, l'Ourébi, le Redunca, le Bubale, le Phacochère, le Céphalophe de Grimm, le Céphalophe à flanc roux, le Babouin, l'Oryctérope, le Lièvre, etc.

L'ensemble constitué des deux réserves a été attribué par Décision N°97-011/PRES/MEE du 10 mars 1997 à la Société « Groupe d'Affaire (GDA) » comme un ranch de gibier. La zone n'a connu aucun aménagement ni aucune exploitation de la part du concessionnaire. La situation est donc devenue alarmante, les zones étant occupées par plusieurs villages et hameaux de cultures. Après le décès du gérant de la concession en 2005, aucune activité n'est menée dans la zone.

Depuis 2004, le Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières dans les Régions Sud-Ouest, Centre-Est et Est (PROGEREF) intervient dans les deux réserves. Ses objectifs d'intervention sont de : (i) promouvoir et dynamiser les organisations villageoises de gestion de la faune en tenant compte des modes d'organisation traditionnelle ; (ii) promouvoir les filières telles que le ranching et le petit élevage d'animaux sauvages et la réintroduction d'espèces locales ; (iii) renforcer la protection des ressources cynégétiques ; (iv) développer le tourisme de vision et la chasse sportive par le biais de concessions de zones de chasse.

On compte plusieurs villages et hameaux de culture (21 villages pour le seul département de Zambo qui abrite la grande portion de la forêt, avec une population estimée à 21 000 habitants en 2004). Dix sept de ces villages ont été concernés par la réalisation de diagnostics conjoints assortis de plans de développement villageois qui visent à les accompagner dans leur effort de développement.

Avant l'intervention du projet, les deux réserves de Bontioli étaient à plus de 50 % anthropisées, mais depuis 2004, un processus d'information, de communication et de sensibilisation des populations a été entamé afin de libérer les aires des occupants illégaux. Ces actions ont permis le départ de bon nombre d'occupants.

Tout en poursuivant ce difficile processus, des aménagements ont été initiés en vue de la création du futur ranch de gibier de Bontioli. Pour ce faire, les actions de délimitation, de signalisation et de bornage des limites ont été réalisées en vue d'une fusion des deux entités en une seule afin de rendre le ranch viable.

21. Forêt classée de Koulbi (40 000 ha)

La forêt classée de Koulbi couvre une superficie de 40 000 ha, elle a été classée par l'Arrêté 387/FOR du 4 août 1955. Elle a une longue frontière avec la Côte d'Ivoire. Un corridor est en prévision avec les réserves de Bontioli.

Ses objectifs de gestion sont de préserver la biodiversité et d'améliorer la reproduction et la gestion de la faune. Il est prévu un transfert des populations occupant la forêt classée.

22. Forêt classée et Réserve partielle de faune Comoé Léraba (124 510 ha).

Les forêts classées de Diéfoula (85 000 ha) classée en 1937 et Logoniègué (29 000 ha) classée en 1955 ont été transformées en « forêt classée et réserve partielle de faune de la Comoé –Léraba » par l'Arrêté 437/PRES/PM/ME/E/MEF du 11/09/2001, sur une superficie de 124 510 ha.

Les objectifs de gestion de la Comoé Léraba sont de 1) conserver la diversité biologique de la zone, 2) permettre une gestion rationnelle et une utilisation durable des ressources naturelles, 3) promouvoir l'éducation environnementale, la recherche et la surveillance continue de l'environnement, 4) préserver les pratiques traditionnelles compatibles avec les objectifs de conservation de la zone, 5) promouvoir le développement local.

La zone présente des types de végétations variés : savanes, forêts sèches, reliques de forêts denses et plus de 300 espèces végétales. Elle a un réseau hydrographique important : Comoé, Léraba, Koflandé Boulon. La faune est riche. Les inventaires effectués de 2004 à 2007 ont permis d'identifier 17 espèces de mammifères. Les espèces les plus fréquentes sont le Buffle, le Bubale, l'Hippotrague, le Babouin, le Patas, le Phacochère, l'Hyène tachetée, etc. On note également la présence de l'Hippopotame et de différentes espèces de petits mammifères tels que l'Ecureuil (dont le *Xerus*

erythropus), la Mangouste ichneumon (*Herpestes ichneumon*), la Mangouste rouge (*Galerella sanguinus*), la Mangouste des marais (*Atilax paludinosus*), etc. Le fait majeur remarquable à retenir est la présence d'une sous-espèce de singe, le « Mangabey enfumé (*Cercocebus atis lanulatus*) » ainsi que la présence constatée du Léopard et du Lion depuis 2006 dans le site de l'AGEREF Comoé-Léraba.

Le site est classé zone d'importance pour les oiseaux, néanmoins l'avifaune y est encore mal connue. Parmi les espèces, on a noté le Trogon naria, le Rollier à ventre bleu, le Guêpier à gorge rouge, le Barbican à poitrine rouge, la Covinelle à bec jaune, le Choucador pourpré, le Cossyphe à calotte blanche, l'Astrild queue-de-vinaigre, l'Astrild cendré...

De 1997 à 2002, le site a bénéficié d'un projet pilote, dénommé projet de Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF). Ce projet a jeté les bases d'une responsabilisation progressive des communautés riveraines de la forêt classée et réserve de faune de la Comoé-Léraba et a permis de tester l'émergence d'organisations villageoises dans la gestion de la faune sauvage. Puis, entre 2003 et 2007, la zone a bénéficié d'un appui annuel du PAGEN. Les actions ont porté sur l'appui à l'Association Inter villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune (AGEREF/CL), concessionnaire dans la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de la réserve, la mise en place d'une AGEREF pour l'entité Boulon Koflandé sur le modèle Comoé Léraba, la négociation et mise en place de l'entité au Burkina Faso par une extension des limites, le renforcement des capacités des acteurs, le suivi écologique, la mise en place d'un programme minimum d'aménagement physique (bornages, pistes périmétrales et internes, retenues et points d'eau, développement local à la périphérie de l'aire), l'élaboration du plan d'aménagement de l'entité Boulon Koflandé, la contribution à la lutte contre le braconnage par l'impulsion de la surveillance villageoise et les opérations menées par le service forestier.

Environ 20 000 personnes réparties en 17 villages aux alentours de la réserve de Comoé-Léraba et 10 villages autour de la Forêt classée de Boulon-Koflandé, sont concernés par le projet.

23. Forêt classée de Boulon Koflandé (42 000 ha)

Elle comprend la forêt classée de Koflandé, d'une superficie de 30 000 ha (classée par l'Arrêté 8106/SE/F du 04 septembre 1953) et la forêt classée de Boulon, d'une superficie de 12 000 ha (classée par l'arrêté 4087/SE/F du 31 mai 1955).

La végétation dans la réserve est diversifiée, en revanche la faune l'est moins. La végétation des Forêts Classées de Boulon et de Koflandé (FC-BK) est caractéristique des zones soudaniennes. On y rencontre une forte composante de strate inférieure constituée de jeunes pousses, de rejets de souches et de buissons (surtout dans la FC Koflandé) et surtout une strate herbeuse constituée de plusieurs espèces d'herbacées annuelles et pérennes qui constituent un excellent fourrage pour une faune sauvage dominée par les herbivores.

Cette formation herbeuse est essentiellement constituée de : *Andropogon gayanus*, *Andropogon ascinodis*, *Andropogon pseudapricus*, *Bracharia jubata*, *Hypparhenia involuqrata*, *Schysachirium sanguineum*, *Sporobolus pyramidalis*, *Wissadula amplissima*, *Pennicetum pedicelatum*, *Schoenpheldia gracilis*, etc....tandis que la végétation ligneuse est dominée par *Detarium microcarpum*, *Isoberlinia doka*, *Acacia spp*, *Combretum spp*, *Terminalia spp*, *Stereospermum kunthianum*, *Anogeissus leiocarpa*, *Burkea africana*, *Afzelia africana*, etc...et des espèces de galeries forestières comme *Cola laurifolia*, *Syzygium guineense*, *Cordia myxa*, *Manilkara multinervis*, *Dialium guineense*, *Berlinia grandiflora*, *Morelia senegalensis*, *Ceiba pentandra*, etc...Des formations de *Vitellaria paradoxa* parsemées de *Parkia biglobosa* et un vieux sujet d'*Adansonia digitata* illustrent des formes d'occupations anthropiques surtout dans les secteurs Nord et Est des FC Boulon.

Les inventaires fauniques de 2004 à 2007, les données bibliographiques, les rencontres fortuites lors des sorties et les témoignages de personnes ressources (chasseurs dozo) nous renseignent sur la présence dans la zone d'une diversité d'espèces dont certaines sont couramment observées lors des inventaires pédestres annuels. La liste ci-dessous renseigne sur la situation :

Cynocéphale, Patas, Vervet, Hippotrague, Bubale, Buffle, Céphalophe à flancs roux, Céphalophe de Grimm, Ourébi, Chacal à flancs rayés, Civette (*Civettictis civetta*), Phacochère, Genette commune, Cobe de Buffon, Redunca, Cobe defassa, Lièvre, Hippopotame.

On note par ailleurs une abondance de petits mammifères comme l'Aulacode (*Thryonomys swinderianus*), différentes espèces d'écureuil (dont le *Xerus erythropus*), de mangoustes (dont la mangouste ichneumon : *Herpestes ichneumon* ; la mangouste rouge : *Galerella sanguinera* ; la mangouste des marais : *Atilax paludinosus*).

D'autres espèces fauniques ont également une présence remarquée par leurs empreintes, leurs terriers ou encore leurs cris. Il s'agit du Léopard, de l'hyène (espèce non identifiée), le porc épic, des genettes (espèces non encore identifiées). La présence du colobe magistrat (*Colobus polykomos*) et du céphalophe à dos jaune longtemps signalés dans la zone reste également à confirmer.

Au total, 205 espèces d'oiseaux appartenant à 59 familles ont été vues et identifiées dans l'entité Boulon-Koflandé lors des inventaires et de sorties de terrain.

Cette forêt a été concédée dans le passé sous le régime de ranch de gibier mais le concessionnaire n'a pas réussi à la gérer comme tel. La forêt classée n'avait pas de financement dans le passé mais actuellement des démarches sont en cours pour le financement de certaines activités.

Suite à des négociations avec les populations riveraines, la superficie de Boulon Koflandé a été augmentée à 56 822 ha pour protéger le cours d'eau Comoé et ses affluents, mais aussi pour sécuriser les animaux sauvages. Un décret viendra officialiser cette situation.

La population est répartie en 14 villages autour de la Forêt classée de Boulon-Koflandé.

ORGANISATION DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES AU BURKINA FASO

La constitution de l'ensemble des aires de conservation de la faune du Burkina Faso, à l'exception de la réserve partielle du Sahel créée en 1972, date de l'époque coloniale. Jusqu'en 1985, la politique de gestion de la faune a été essentiellement basée sur des objectifs de protection pure ou d'exploitation par la chasse sportive qui était autorisée et réglementée. Les activités de tourisme cynégétique et de vision étaient assez limitées mais justifiaient l'entretien de pistes au niveau de certaines réserves. Durant cette période, les services forestiers étaient donc surtout engagés dans des tâches de surveillance et de lutte anti-braconnage.

En partant du constat que l'Etat ne pouvait à lui seul assurer la protection et l'exploitation de la faune et qu'il avait besoin de partenaires avec lesquels partager les responsabilités, les charges et les revenus, une réforme de la gestion de la faune a été opérée à partir de 1996 par la Loi n°006 / 97/ADP du 31 Janvier 1997 portant Code Forestier au Burkina Faso. Cette loi fixe les options fondamentales et les objectifs de la politique forestière nationale qui sont de :

- conserver la diversité biologique ;
- valoriser les ressources fauniques (promotion du ranching, élevage d'animaux sauvages, introduction d'espèces etc.) pour le développement économique national et pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

En application de cette politique, une stratégie a été mise en œuvre, basée sur les principes suivants :

- le partenariat entre l'Etat, les populations locales et le secteur privé (co-gestion et système de concession) ;
- la volonté de mettre en valeur toutes les aires de conservation et toutes les ressources des terroirs villageois ;
- la volonté d'organiser, de former et de responsabiliser pleinement les populations à gérer de façon efficiente les habitats pour une augmentation des effectifs des espèces menacées.

L'organisation de l'Etat

Sur le terrain

Les aires protégées relèvent du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie⁵. Sur le terrain, elles sont sous la gestion des Directions Régionales de l'Environnement et du Cadre de Vie à travers leurs services déconcentrés que sont les Unités de Protection et de Conservation (UPC) et l'Office National des Aires Protégées (OFINAP) à travers ses unités de gestion.

Les unités de protection et de conservation sont des structures spécialisées pour gérer une aire protégée spécifique (forêts classées, réserves de faune, parcs nationaux).

Les unités de gestion de l'OFINAP sont des entités écologiquement fonctionnelles et économiquement viables, constituées d'une ou de plusieurs aires protégées.

Les chefs d'unités sont responsables du contrôle du respect des clauses du cahier des charges et de l'autorité régalienne dans les aires de faune gérées par des projets ou par des sociétés privées concessionnaires.

Dans les concessions de chasse, l'Etat assure, à travers ses différentes structures (centrales, régionales, provinciales et locales) le rôle suivant : i) attribution des zones ; ii) délivrance des permis et licences ; iii) encaissement des taxes d'abattages et de concessions ; iv) détermination des règlements et des quotas d'abattage ; v) détermination des latitudes d'abattage ; vi) contrôle des activités ; vii) évaluation des concessions ; viii) réalisation d'examens de guides de chasse ; ix) fonctions régaliennes et de surveillance ; x) animation des comités villageois ; xi) appui conseil et encadrement pour l'aménagement et la gestion de l'habitat.

⁵ <http://www.environnement.gov.bf/SiteEnvironnement/potentialites/airesconservation.html>

Chaque chef d'unité de protection et de conservation est normalement placé sous l'autorité directe d'un Directeur Provincial de l'Environnement et du Cadre de Vie, lui-même placé sous l'autorité d'un Directeur Régional de l'Environnement et du Cadre de Vie qui, à son tour, est sous l'autorité du Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Au niveau central

Les principales structures centrales concernées par les aires protégées sont la Direction Générale de la Conservation de la Nature (DGCN), la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) et l'Office National des Aires Protégées (OFINAP).

La Direction Générale de la Conservation de la Nature (DGCN)

La DGCN assure la définition des politiques et stratégies en matière de conservation des ressources forestières et fauniques. A cet effet, elle conçoit et veille à la mise en œuvre des stratégies appropriées afin de protéger, aménager, exploiter et valoriser les ressources forestières et fauniques. Pour ce faire, la DGCN dispose de quatre directions techniques qui sont :

- la Direction des Forêts (DIFOR) ;
- la Direction de la Faune et de la Chasse (DFC) ;
- la Direction du Suivi Ecologique et des Statistiques (DSES)
- la Direction du Génie Forestier (DIGF).

La Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF)

La DGEF veille à la protection du patrimoine de l'Etat. Elle organise des opérations d'appui et de soutien en matière de protection des forêts et de la faune en partenariat avec les directions régionales de l'environnement et du cadre de vie et/ou les structures déconcentrées de l'OFINAP que sont les unités de gestion.

L'Office National des Aires Protégées (OFINAP).

L'OFINAP contribue à la mise en œuvre des orientations de la Politique Nationale Forestière traduites dans le Programme Cadre de Gestion Durable des Ressources Forestières et Fauniques. A cet effet, il assure la gestion durable des forêts de l'Etat et des collectivités territoriales, le renforcement de la gestion participative des ressources forestières et fauniques et le développement du partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et le secteur privé. Il est aussi chargé de promouvoir la mise en place d'un système de financement adapté aux missions de conservation.

L'OFINAP comprend deux organes de gestion (le Conseil d'Administration et le Conseil Scientifique et Technique) chargés de l'accompagner dans la mise en œuvre de sa mission. Au niveau central, il dispose de quatre directions techniques qui sont :

- La Direction du Développement des Filières de production et de l'Innovation (DEFI)
- La Direction des Aménagements et de l'Exploitation (DAMEX)
- La Direction de l'Ecologie et de la Recherche Développement (DERD)
- La Direction du Marketing et de la Promotion (DIMAP)

Au niveau du terrain, il met en place des unités de gestion forestières ou fauniques chargées de la gestion des aires protégées sous sa tutelle. A ce jour, il y a les unités de gestion d'Arly, de Nazinga, des Deux Balé et de Békuy (Mare aux hippopotames et forêt classée de Maro).

Les concessions de chasse

La chasse touristique, sauf celle des oiseaux, est réalisée dans les zones de chasse concédées par l'Etat à des nationaux. La durée initiale des concessions était de dix ans (1996-2006), elle est passée à 20 ans pour la deuxième période. La saison de chasse couvre la période du 1er décembre au 31 mai.

Les concessions ont deux types d'opérateurs :

- Le concessionnaire, qui a le monopole de l'exploitation de la zone et est chargé principalement de l'aménagement et de la gestion de la concession.
- Le guide de chasse, lequel peut être de nationalité étrangère, est chargé de la gestion technique et de la promotion commerciale de la concession.

Un cahier des charges générales et un protocole d'exploitation disposent des conditions générales de la gestion de la zone concédée (concession) et des modalités pratiques d'exploitation des ressources. Ce cahier des charges répartit les obligations et les droits des partenaires de la façon suivante :

- l'Etat demeure propriétaire des ressources, assure leur protection, a la charge de leur évaluation, accorde des facilités administratives aux partenaires, apporte un appui technique à ses partenaires, conserve ses prérogatives régaliennes et financières (application de la Loi et recettes du Trésor Public);
- le concessionnaire a la charge de mettre en place des aménagements appropriés au profit de la faune et de son habitat conformément aux termes du cahier des charges générales et du protocole d'exploitation ;
- les communautés locales sont perçues comme des partenaires incontournables en matière de gestion des ressources naturelles en général.

En outre, le cahier des charges détermine les points suivants :

- le concessionnaire, en concertation avec le Ministère chargé de la faune, doit élaborer un plan de gestion de sa zone dans un délai de trois mois à partir de la date d'agrément. La mise en œuvre du plan de gestion est assurée par le concessionnaire ;
- dans les zones cynégétiques, le concessionnaire est chargé de fixer les plans de tir pour la saison, selon les quotas d'abattage définis par les services techniques compétents ;
- le concessionnaire est civilement responsable des infractions forestières commises par son personnel dans le cadre de ses activités professionnelles ;
- chaque année, le concessionnaire paye à l'Etat une seule licence de guide de chasse ainsi que des taxes d'exploitation, de concession et de gestion.

Répartition des bénéfices

Pour l'ensemble des différentes taxes, les recettes 1997-2006 déclarées pour l'exploitation des ressources fauniques se répartissent comme suit :

Tableau 2 : Evolution des recettes fauniques (Fcf) de 1997 à 2007 Source : DFC, 2007

| Saisons de chasse | Principaux acteurs | | |
|----------------------|-----------------------|----------------------|--------------------|
| | Etat | Concessionnaires | Populations |
| 1996-1997 | 177 705 100 | 385 807 317 | 13 515 440 |
| 1997-1998 | 186 351 750 | 530 771 277 | 23 279 050 |
| 1998-1999 | 215 393 874 | 694 425 611 | 27 042 375 |
| 1999-2000 | 194 061 300 | 489 398 263 | 23 815 000 |
| 2000-2001 | 249 929 200 | 723 605 597 | 25 501 955 |
| 2001-2002 | 314 958 950 | 874 877 171 | 23 835 050 |
| 2002-2003 | 224 242 850 | 1 031 853 292 | 23 223 500 |
| 2003-2004 | 233 066 950 | 804 524 013 | 37 247 795 |
| 2004-2005 | 239 582 100 | 1 054 137 508 | 47 812 300 |
| 2005-2006 | 242 102 050 | 1 189 705 338 | 52 177 477 |
| 2006-2007 | 397 920 115 | 1 058 057 695 | 64 492 750 |
| Total | 2 277 394 124 | 7 779 105 387 | 297 449 942 |
| Total général | 10 353 949 453 | | |

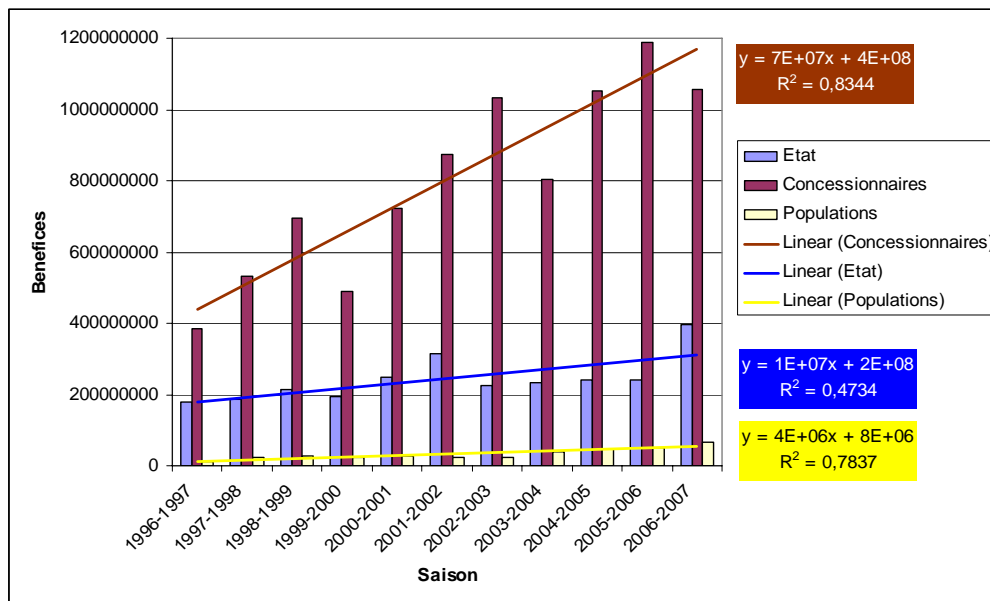


Fig.1 : Répartition des bénéfices liés à l'exploitation des ressources fauniques

Il y a eu une augmentation régulière des recettes au cours des cinq dernières années :

- les recettes de l'Etat sont principalement constituées de permis (chasse, capture, vision), de licences (exploitation, guide, commerçant, restaurateur), de taxes (abattage, gestion, capture), de frais de pistage, de certificats d'origine, de recettes contentieuses, de la vente de timbres et des recettes provinciales ;
- les recettes des concessionnaires sont constituées essentiellement de la vente des safaris aux touristes ;
- les recettes des populations proviennent de la location de zones villageoises de chasse aux chasseurs, des permis de chasse villageoise (200 FCFA/oiseaux), des frais de pistage (50% reversés aux pisteurs), des frais de gestion (50% reversés au Fonds d'Intérêt Collectif - F.I.C), de la vente de viande de gibier (75% des carcasses des animaux de grande chasse tirés dans la zone de chasse en bordure), etc.

Fonds d'intérêt collectif et comités de gestion de la faune

L'article 3 du Décret conjoint N°96-022/MEE/MICA/MEF du 23/12/1996 autorise le reversement de 50% de la taxe annuelle de gestion aux villages partenaires des concessions, organisés en Comités Villageois de Gestion de la Faune (CVGF). Ces sommes constituent le Fonds d'Intérêt Collectif (FIC) qui permet aux villages concernés de créer des infrastructures de développement local. Le reversement des fonds fait l'objet d'un contrat d'objectif avec engagement réciproque. Les communautés locales bénéficient de l'appui des concessionnaires pour des réalisations socio-économiques ; en retour elles ont la charge de surveiller les ressources de leurs terroirs et des parties de concessions contiguës à leurs terroirs.

Les FIC, s'ils sont effectivement approvisionnés auprès du MECV par les concessionnaires rencontrés, ne semblent pas être très opérationnels quant au reversement des montants au niveau des villages. Une plus grande attention mérite d'être portée à leur fonctionnement et à l'ouverture de leur conseil de gestion aux représentants du secteur privé et des communautés concernées, notamment par le biais des réunions tripartites.

A noter que les textes de réforme agraire portant sur la gestion des terroirs ont fait des CVGF des commissions spécialisées au sein des CVGT (Comités Villageois de Gestion des Terroirs).

L'expérience des ZOVIC

La participation des populations à la gestion de la faune se heurte à l'absence d'une loi cadre spécifique. Ainsi, afin de promouvoir un modèle de gestion de faune qui soit essentiellement villageois, des initiatives de gestion ont été tentées en dehors des espaces classés ou protégés. Deux raisons président à ce choix : d'une part, les contraintes légales y sont moins pesantes que dans une aire protégée, et d'autre part l'indépendance vis à vis des services forestiers y est initialement plus grande, ce qui permet d'y envisager de nouveaux modes de relations populations/services forestiers. Les premières expériences ont été réalisées dans les Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) en bordure du ranch de gibier de Nazinga, ainsi que dans la zone de la Comoé Léraba (expérience de gestion cynégétique inter-villageoise).

DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation des parcs et réserves du Burkina Faso s'est déroulée au cours d'un atelier de trois jours, qui s'est tenu à Ouagadougou du 19 au 21 novembre 2008 rassemblant les gestionnaires des différents parcs, les étudiants au Master (UICN) en Gestion des Aires Protégées (première promotion), et du personnel de la direction de l'OFINAP. La liste des participants est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Liste des participants au RAPPAM Burkina Faso

| | Nom et Prénom | Fonction | Institution | Contact |
|----|---------------------------------|--|--|----------------------------|
| 1 | OUEDRAOGO I. T. Vincent de Paul | Gestionnaire FC Boulon Koflandé | ouednayssa@yahoo.fr | 70 23 44 35 76 63 18 24 |
| 2 | ZIDA Pousga Célestin | Gestionnaire RSPPF du Sahel | zidpouscel@yahoo.fr | 70 23 78 13 |
| 3 | OUEDRAOGO Jean-Baptiste | Gestionnaire Pama Centre-Nord (Zone Présidentielle) | ouedratiste@yahoo.fr | 70 27 25 22 |
| 4 | YAMEOGO N. Ernest | UPC Pama / Gestionnaire RPF Pama | yameogo_ernest@yahoo.fr | 70 27 33 75 |
| 5 | YAMEOGO B. Léon | DPECV/Gestionnaire FC Sissili | yb.leon@yahoo.fr | 70 24 66 53 70 09 19 98 |
| 6 | TRAORE Djakaria | Chef UPC Kabougou / Gestionnaire RPF Kourtiagou | traodjak@yahoo.fr | 70 72 13 80 |
| 7 | SAWADOGO Gueswindé | UPC Arly / Gestionnaire RPF Arly | sgueswinde@yahoo.fr | 70 32 07 20 |
| 8 | DABOU Alex | Chef d'Antenne PROGEREF Batié / Gestionnaire FC Koulbi | antbatieprogeref@gmail.com | 76 33 56 37 70 28 27 05 |
| 9 | SANOU Mathurin | Chef d'Antenne PROGEREF Dano / Gestionnaire RPF Bontioli | sanonmathurin@yahoo.fr progeref_dano@yahoo.fr | 76 53 46 57 70 25 52 65 |
| 10 | COMPAORE Prospert | DPECV Deux Balé / Gestionnaire FC des Deux Balé & Dibon | compaoreprospert@yahoo.fr | 70 75 56 30 |
| 11 | NIKIEMA Amédée Narcisse | Chef UPC de Pa / Gestionnaire FC de Pa | nikianarcisse@yahoo.fr | 70 77 00 50 |
| 12 | ZONGO T. Jean Pierre | Gestionnaire FC Ranch de Gibier de N zinga | | 70 75 76 23 |
| 13 | DRABO Adama | DRECV/Centre-Sud / Gestionnaire PNKT | adrabo@yahoo.fr drecvs@mailier.gov | 70 72 06 18 |
| 14 | SIDIBE Souleymane | Concessionnaire ZC Pagou-Tandougou | sidisoul@laposte.net meycom@fasonet.bf | 78 81 59 19 50 33 09 83 |
| 15 | BARDET Maurice | Concessionnaire de Chasse Pama Centre-Sud | | |
| 16 | SAWADOGO Boureima | Concessionnaire de Chasse de RTF Singou et d'Ougarou | | 70 49 47 97 |
| 17 | KARAMA Mamadou | Concessionnaire FCRPF Comoé-Léraba | mfkarama@yahoo.fr | 70 26 06 94 |
| 18 | OUEDRAOGO Adama | Concessionnaire de chasse de Pama Sud | fasosafari@yahoo.fr | 50 36 68 67 70 74 62 08 |
| 19 | NANA Marcel | Concessionnaire des Deux Balé | | 76 62 65 40 |
| 20 | SIMPORE B. Frédéric | Concessionnaire RPF de la Kourtiagou | | 70 24 05 64 |
| 21 | IDANI Boureima | Concessionnaire de chasse de Koakrana | | 70 24 38 83 |
| 22 | YARO Issa | Concessionnaire FC SA-Sourou | sgssereme@yahoo.fr | 70 60 21 76 50 31 11 76 |
| 23 | TRAORE Lancina | Concessionnaire de chasse Tapoa-Djerma | | |

| | | | | |
|----|----------------------|--|--|----------------------------|
| 24 | OUEDRAOGO Saïdou | Concessionnaire de chasse du Béli (Sahel Espace) | sahel.espace@frie.fr | 70 17 13 53 50 30 18 02 |
| 25 | DERME Bachirou | Concessionnaire de chasse de Konkobouri | dermemz@yahoo.fr | |
| 26 | YAMEOGO Jacques | Concessionnaire de chasse de la Sissili | jacksafari@yahoo.fr quyzong@yahoo.fr | 78 00 27 03 |
| 27 | SORE Harouna | Concessionnaire Ranch de Gibier de Singou | baowendsom8@yahoo.fr meersief@fasonet.bf | 70 24 83 08 |
| 28 | LANKOANDE Moumouni | ONG ADAP/FAUDEB | lankmouni@yahoo.fr afaudeb@yahoo.fr | 70 11 09 99 |
| 29 | KONATE Koalo | ECOPAS/W | | |
| 30 | ZALLE Daouda | PAGREN | daoudaz@fasonet.bf padfk@fasonet.bf | 76 63 32 07 20 97 74 26 |
| 31 | TRAORE Alain Edouard | SG/MECV | | |
| 32 | OUEDRAOGO Joachim | DGCN/MECV | | |
| 33 | YOUMA Joseph | DGCN/MECV | | |
| 34 | OUEDRAOGO René | DCPM/MECV | | |
| 35 | BARA Béatrice | DCPM/MECV | | |
| 36 | SAWADOGO K. Prosper | OFINAP/MECV | prosper_sawadogo@yahoo.fr | |
| 37 | HEBIE Lamoussa | OFINAP/MECV | hebiewd@yahoo.fr | |
| 38 | OUEDRAOGO K. Léonard | OFINAP/MECV | wekaleo@yahoo.fr | |
| 39 | KAFANDO Pierre | OFINAP/MECV | pierre_kafando@yahoo.fr | 70 22 49 23 |
| 40 | OUEDRAOGO Amadé | OFINAP/MECV | amadejunior@yahoo.fr | 70 25 37 13 |
| 41 | BOGRE L. Raymond | OFINAP/MECV | raymondbogre@yahoo.fr | 70 33 67 37 |
| 42 | BELEMSOBGO Urbain | DFC/MECV | | |
| 43 | NANA Sommangré | DFC/MECV | nanasomanegre@yahoo.fr | 70 72 98 50 |
| 44 | DA B. Alain | DSE/MECV | | |
| 45 | AKOSSONGO T. Jean | DIFOR/MECV | akossongo@hotmail.com | 70 15 98 90 |
| 46 | DIALLO Ibrahim | DNCPEF/MECV | | |
| 47 | BALIMA L. Rosalie | ONTB/MCCT | balimarsa@yahoo.fr ontb@cenatrin.bf | 70 26 66 82 |
| 48 | THIOMBIANO Adjima | Université de Ouagadougou | | |
| 49 | OUEDRAOGO Moumouni | CNRST/MECV | | |
| 50 | LUNGREN Clark | CDPF | cglungren@yahoo.fr | 78 83 65 77 |
| 51 | OUEDRAOGO Oumarou | PROGEREF | | |
| 52 | KONRAD Tillmann | Projet BIOTA | tillmann.konrad@biozentrum.uni-wuerzburg.de | 75 42 22 51 |

L'équipe d'évaluation était composée de :

- 25 étudiants du master gestion des aires protégées de l'UICN, promotion 2008/09
- Geoffroy MAUVAIS (UICN/PACO, programme aires protégées)
- Aurélie VIEILLEFOSSE (UICN/PACO, programme aires protégées)

La méthodologie employée est celle développée par le World Wide Fund for Nature (WWF) : méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (RAPPAM). Elle se fonde sur le cadre d'évaluation mis au point par la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP). Elle offre aux décideurs un outil leur permettant d'évaluer rapidement l'efficacité générale de la gestion des aires protégées dans un pays ou une région en particulier, pour ensuite pouvoir prendre les décisions *ad hoc* pour améliorer les pratiques de gestion.

La méthodologie RAPPAM permet de :

- identifier les forces et les faiblesses de la gestion des AP,
- analyser l'étendue, la gravité, la prévalence et la distribution de toute une variété de menaces et de pressions,
- identifier les aires où l'importance et la vulnérabilité écologiques et sociales sont élevées,

- indiquer l'urgence et la priorité à accorder à la conservation d'aires protégées particulières,
- aider au développement et à l'établissement des priorités des interventions politiques appropriées et des étapes de suivi, pour augmenter l'efficacité de la gestion des aires protégées.

Le RAPPAM comprend cinq étapes :

Étape 1 : déterminer l'étendue de l'évaluation (parcs à évaluer)

Étape 2 : évaluer les informations existantes pour chaque aire protégée

Étape 3 : administrer le questionnaire d'évaluation rapide

Étape 4 : analyser les résultats

Étape 5 : identifier les étapes suivantes et les recommandations.

Il est important de rappeler que la méthodologie RAPPAM est basée sur le principe d'une **auto-évaluation participative**, conduite avec l'ensemble des parties prenantes dans la gestion des aires protégées évaluées. Elle repose donc sur plusieurs hypothèses préalables, dont trois sont particulièrement importantes :

- **le climat au cours de l'atelier doit être positif** : étant donné que la qualité des données dépend de la bonne volonté et de la participation des gestionnaires, et de tous les partenaires, des aires protégées, un climat de confiance et de transparence est essentiel pour obtenir des informations fiables qui donneront des résultats significatifs et utilisables.

- **la méthodologie peut s'appliquer aux six catégories d'aires protégées de l'UICN**, mais elle est surtout applicable aux catégories I à IV.

- **la méthodologie suppose que les gestionnaires et administrateurs ont les connaissances requises pour fournir des données suffisantes et fiables.**

Le présent rapport rend donc compte des éléments présentés et discutés par ces acteurs au cours de l'atelier, et ne renvoie pas nécessairement une image strictement conforme à la réalité. Ce biais est cependant atténué par la mixité des participants (Etat, gestionnaires, ONG, scientifiques...) au cours de l'atelier et par le travail d'animation et de relecture conduit par les évaluateurs.

L'ensemble des données présentées dans la première partie de ce document (description des parcs et réserves) est issu des éléments bibliographiques (souvent partiels) qui ont été transmis par les gestionnaires des aires protégées, en général sans référence exacte à l'auteur.

Les informations détaillées relatives à cette méthode d'évaluation sont disponibles sur le site : www.panda.org/parkassessment

RESULTATS ET ANALYSE

MENACES ET PRESSIONS

Note : chaque pression peut avoir un score compris entre 1 et 64. Le résultat est égal à la multiplication de l'ampleur (échelle de 1 à 4 : localisée, éparse, dispersion large, ou partout) par l'impact (échelle de 1 à 4 : peu sévère, modéré, fort, ou sévère) et la durée (échelle de 1 à 4 : court terme, moyen terme, très long terme ou permanent). Ce n'est donc pas une échelle linéaire. Un score entre 1-3 est faible, entre 4-9 modéré, entre 12-24 élevé et entre 27-64 sévère.

Les aires protégées du Burkina Faso sont soumises à de fortes pressions, d'origine variée. Les principales pressions identifiées sont par ordre d'importance : le braconnage, la pression pastorale, l'exploitation agricole, les feux de brousse et l'exploitation forestière. Mais il existe d'autres formes de pressions, plus localisées (construction d'infrastructures, activités minières, récolte des produits forestiers non ligneux...) qui ne sont pas détaillées ici.

Types de pressions

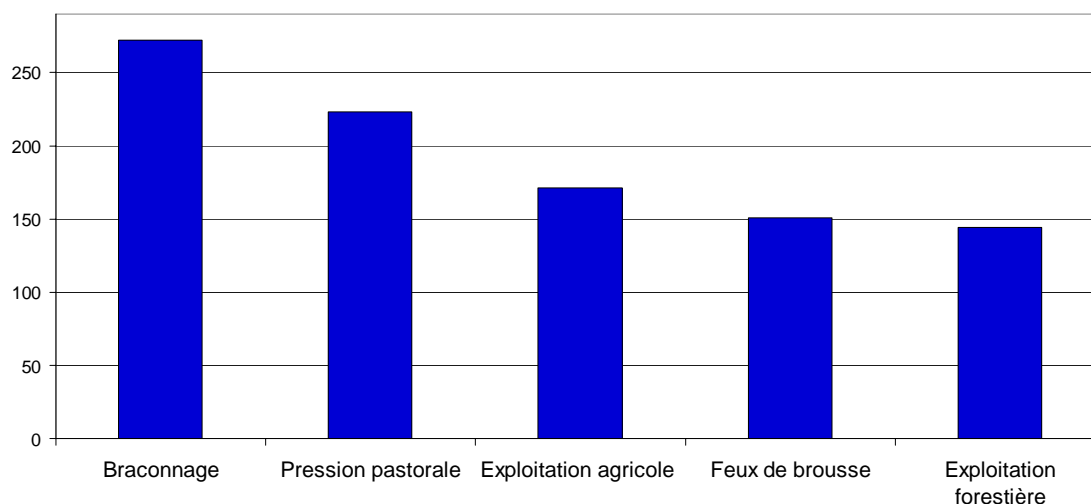
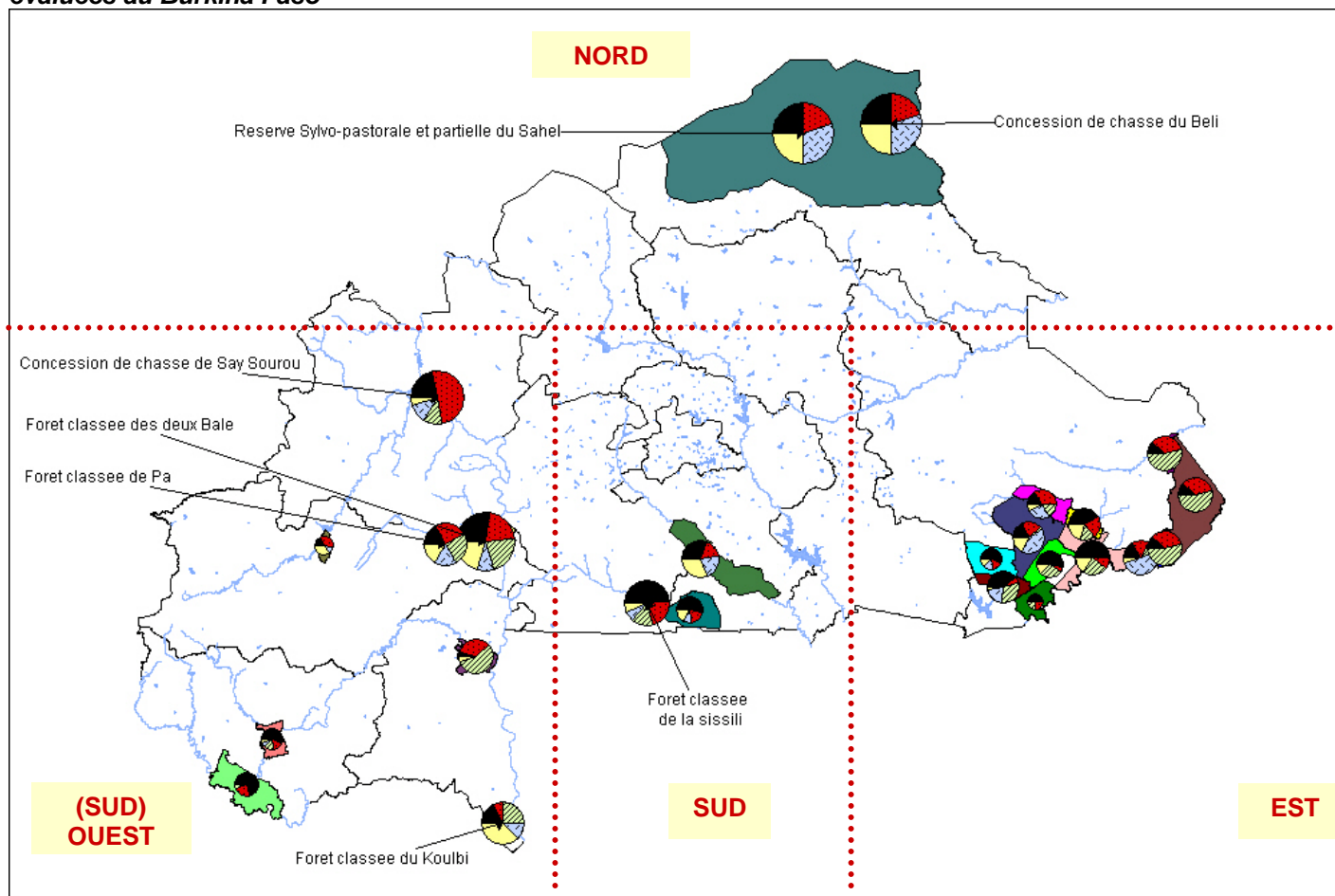


Fig.2 : Types de pressions exercées sur les aires protégées du Burkina Faso

Carte 2 : Répartition des différents types de pressions exercées sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso



Type de pressions



- Braconnage
- Pression pastorale
- Exploitation agricole
- Exploitation forestière
- Feux de brousse

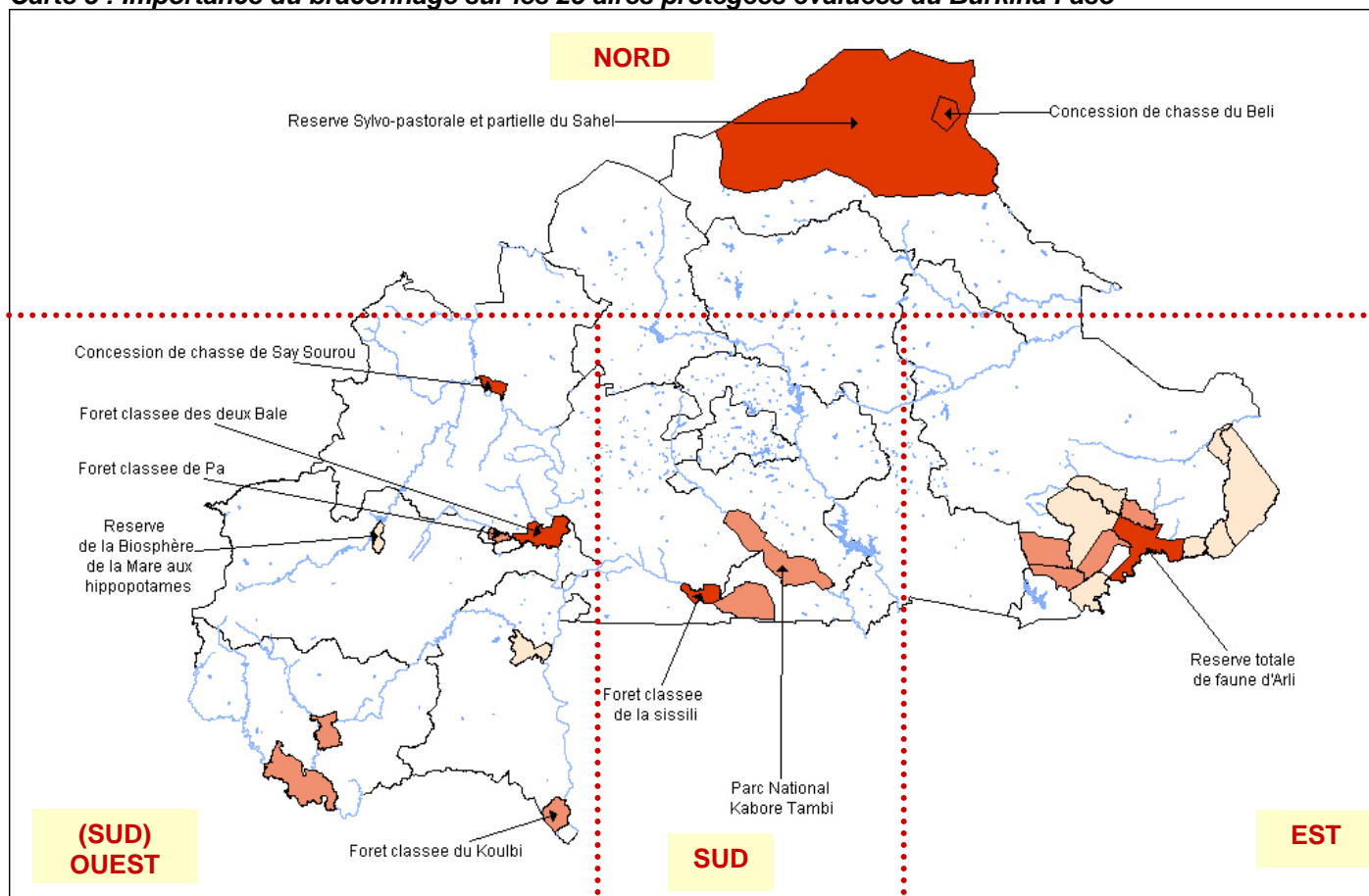
Légende :

Sur la carte 2, la taille des camemberts est proportionnelle à la somme des différents types de pressions. Les aires protégées soumises aux pressions les plus importantes sont le Sahel et la concession du Béli, dans la zone Nord, le parc des Deux Balé, la concession de Sa Sourou, la forêt classée de Pa, de Koulbi et de la Sissili, dans les zones Centre et Ouest. Le braconnage et la pression pastorale sont les pressions les plus importantes et sont mentionnés dans tous les territoires.

Braconnage

La pression du braconnage est particulièrement forte dans le Sahel et dans la concession du Béli, ainsi que dans la forêt classée de la Sissili, dans l'Arly et dans le parc des Deux Balé. Mais il est difficile d'établir un gradient véritable pour cette pression, son importance semblant surévaluée là où la ressource se fait rare alors qu'elle peut être plus développée dans les zones encore riches en gibier. De plus, il y a une faible capitalisation des données quantitatives disponibles sur ce phénomène dans les différentes zones.

Carte 3 : Importance du braconnage sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso



Légende :

Importance du braconnage

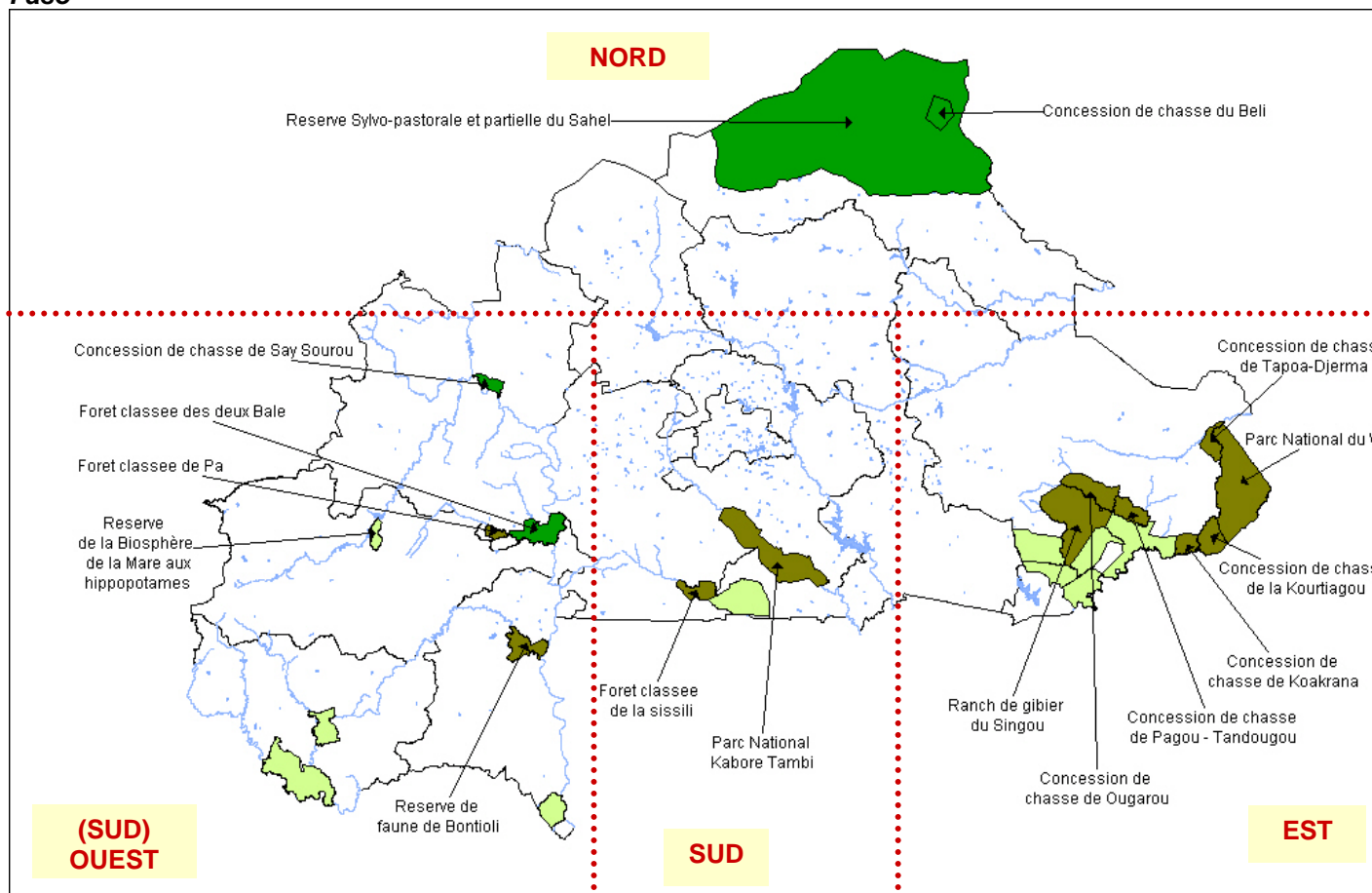
- Fort
- Moyen
- Faible

La carte 3 établit trois catégories de zones selon que le braconnage y semble fort, faible ou modéré. Sur l'ensemble des zones, c'est une pression qui est plutôt estimée importante avec des variantes selon les territoires. Dans la Comoé Léraba par exemple, le braconnage est à la fois endogène, exogène et transfrontalier. A la Mare aux hippopotames, il y a du braconnage du petit gibier (céphalophes, aulacodes). Au PNKT, on constate que la viande de brousse est vendue à Ouagadougou. A Kourtiagou, il y a un effet frontière et le braconnage est aussi le fait des populations riveraines. Dans l'Arly, l'absence de gestion du territoire a abouti à la généralisation du braconnage, tout comme au Deux Balé où de nombreuses espèces ont déjà disparu de ce fait. Dans le Nord (Sahel), le gibier est rare et la population importante et mobile, ce qui rend difficile sinon impossible le contrôle du braconnage.

Pression pastorale

La pression pastorale est particulièrement forte à Sa-Sourou, dans la forêt classée de Pâ, et très développée dans le parc des Deux Balé où se concentrent des milliers de têtes de bétail. Cette pression est aussi forte dans le Sahel et dans la concession du Béli, où il y a une forte divagation des animaux et de gros troupeaux de transhumants. Cela s'explique par le fait qu'aucun zonage n'ait été défini dans la Réserve sylvo pastorale. De plus, au Béli, les éleveurs se concentrent au niveau des points d'eau.

Carte 4 : Importance de la pression pastorale sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso



Légende :

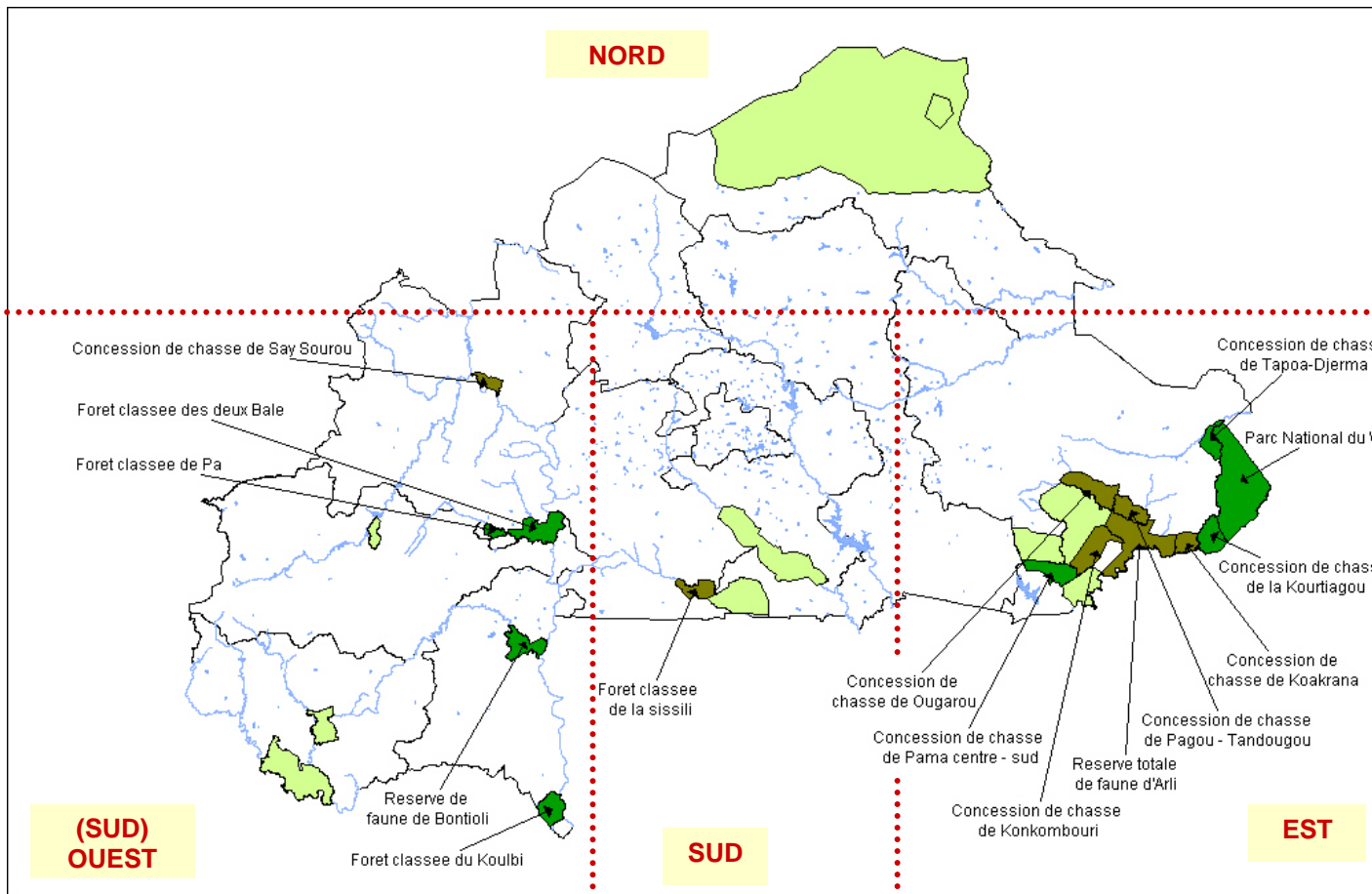
- Importance de la pression pastorale
- Fort
 - Moyen
 - Faible

Dans les autres zones (sauf dans l'extrême Ouest), la pression pastorale est une pression importante. Ainsi dans le W, le pâturage illégal représente 80-85% des procès verbaux. A Pama sud, on note une prolifération des éleveurs, augmentant les pressions sur la flore. Au PNKT, la pression du pastoralisme est forte avec plus de 4 000 têtes de bétail. Le parc des Deux Balé est également concerné et est envahi par plusieurs milliers de têtes de bétail. A l'instar des parcs précédents, la Comoé Lériba est une zone d'accueil des éleveurs. A la Mare aux hippopotames, on constate aussi des problèmes d'interface faune/bétail.

Exploitation agricole

La pression liée à l'exploitation agricole est importante à peu près partout, même si elle est moins sensible en zone sahélienne. Elle est particulièrement forte dans le parc du W, dans la concession de Tapoa Djerma, dans la RPF de Kourtiagou (champs et habitations, mais aussi infrastructures administratives). C'est également le cas dans le parc des Deux Balé où il existe de nombreux empiètements sur les bordures, voire des champs et des cases à l'intérieur du parc et où le parc est entouré de productions agricoles intensives (maraîchage, coton...). A Bontioli, comme dans le W et à Kourtiagou, la pression agricole est d'autant plus forte qu'il n'existe pas de zones tampons. A Koulbi, il y a 36 hameaux de culture dans la réserve, avec environ 1000 personnes dans la forêt. Un hameau est même devenu un village, avec une école : il est aujourd'hui reconnu officiellement.

Carte 5 : Importance de la pression agricole sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso



Légende :

Importance de l'exploitation agricole

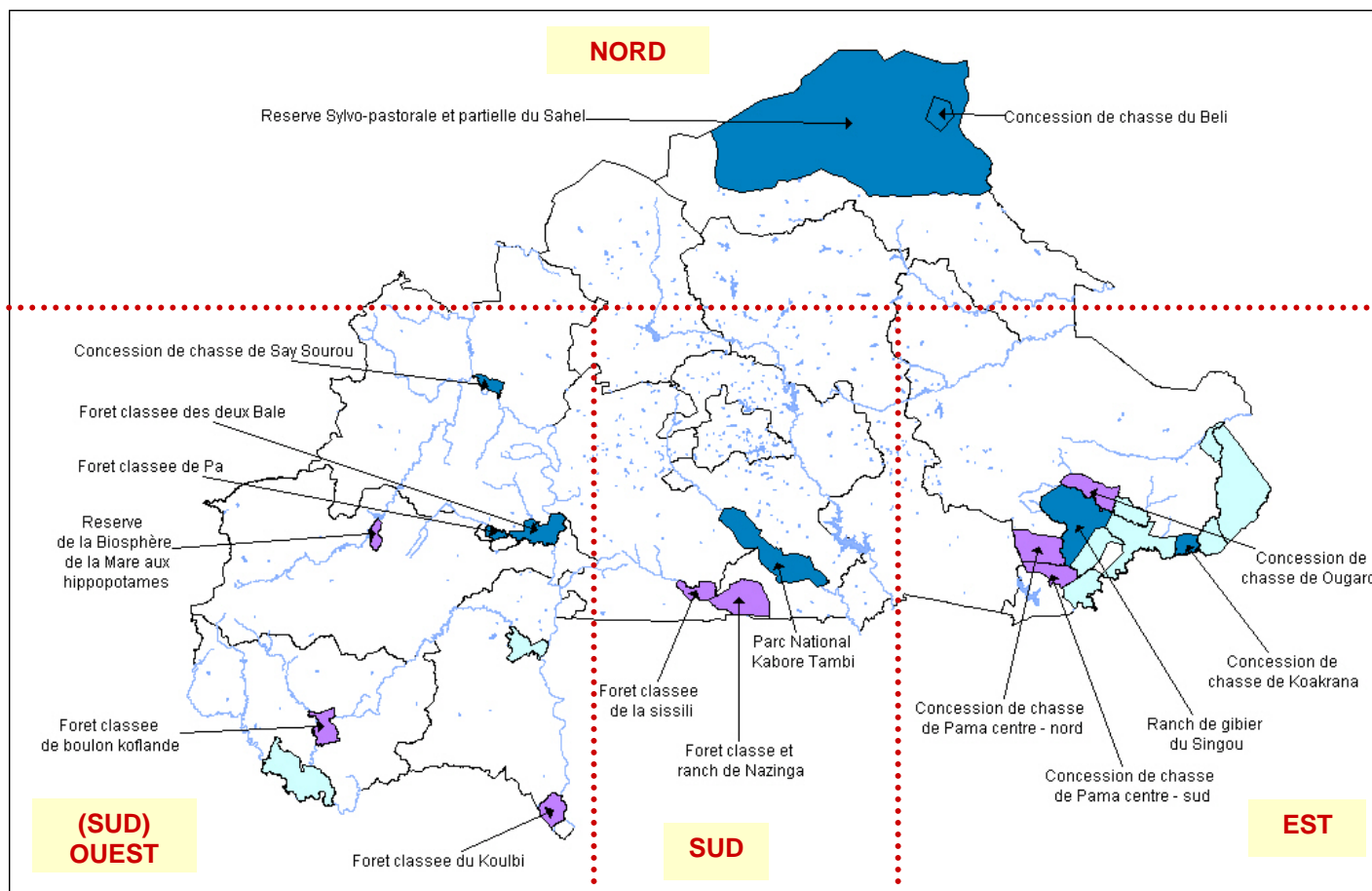
- Fort
- Moyen
- Faible

A Pama Centre Sud, on constate un envahissement progressif des limites du parc. Dans la Sissili, le front agricole avance : les zones tampons ont disparu. A la Mare aux hippopotames, le front agricole progresse du fait de la culture du coton. Dans la Comoé Léraba, cette pression est notamment liée à la culture de l'igname. La réserve est ceinturée par l'agriculture et il n'existe pas de zones tampons. A Boulon Koflandé, on constate aussi une avancée du front agricole.

Exploitation forestière

L'exploitation forestière est une pression ressentie comme particulièrement forte dans le Sahel et la concession du Béli. Au Béli, il y a de la coupe de bois (et du fauchage d'herbes). Cette pression touche aussi particulièrement Koakrana et le Singou dans la zone Est.

Carte 6 : Importance de l'exploitation forestière sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso



Légende :

Importance de l'exploitation forestière

- Fort
- Moyen
- Faible

De même à Sa Sourou, il y a de l'exploitation de bois de chauffe, des coupes de bois pour des enclos de jardins potagers autour des concessions, et cela renforce le braconnage. Au PNKT, aux Deux Balé et à Pâ, il y a de l'exploitation de bois de chauffe et de la carbonisation avec une sortie directe des produits retirés de la forêt sur la route nationale pour alimenter les marchés urbains. Mais globalement dans toutes les zones, la coupe du bois est un problème clef. Il y a de l'utilisation frauduleuse du bois à Nazinga également, ou encore, on constate une coupe des ligneux pour les besoins en bois énergie à Pama Centre Nord.

Feux de brousse

Les feux incontrôlés sont fréquemment mentionnés dans les parcs du Nord et de l'Est. L'Ouest est moins concerné. Les parcs où cette pression est ressentie comme la plus forte sont le Sahel et la concession du Béli et, dans une moindre mesure, le parc des Deux Balé et Koulbi. Mais il faut considérer que tous les parcs de savane y font face, avec plus ou moins de résultats.

Pêche

La pêche illégale est une pression dans de nombreux parcs, qui s'ajoute au braconnage quand elle n'en est pas complémentaire. C'est le cas dans le W, à Sa Sourou ou encore dans l'Arly. A la Mare aux hippopotames, il y a surexploitation des ressources halieutiques (pêche abusive). Au Béli, il y a de la pêche dans les mares, tout comme à Nazinga où elle échappe parfois au contrôle du concessionnaire. Dans le parc des Deux Balé, tous les points d'eau et rivières sont prospectés et on trouve des barrages filtrants et des filets sur tous les sites où il y a du poisson.

Infrastructures

Les infrastructures sont une pression moins importante. Il existe des impacts liés aux grandes routes proches ou traversant les parcs (comme dans le PNKT, ou encore aux Deux Balé). Dans les Deux Balé, l'installation actuelle des lignes à haute tension (Bobo-Ouagadougou) constitue une nouvelle pression. Il faut également noter les prélèvements d'agrégats pour la construction qui constituent une pression dans certaines zones comme le PNKT et les Deux Balé.

Pollution (menace)

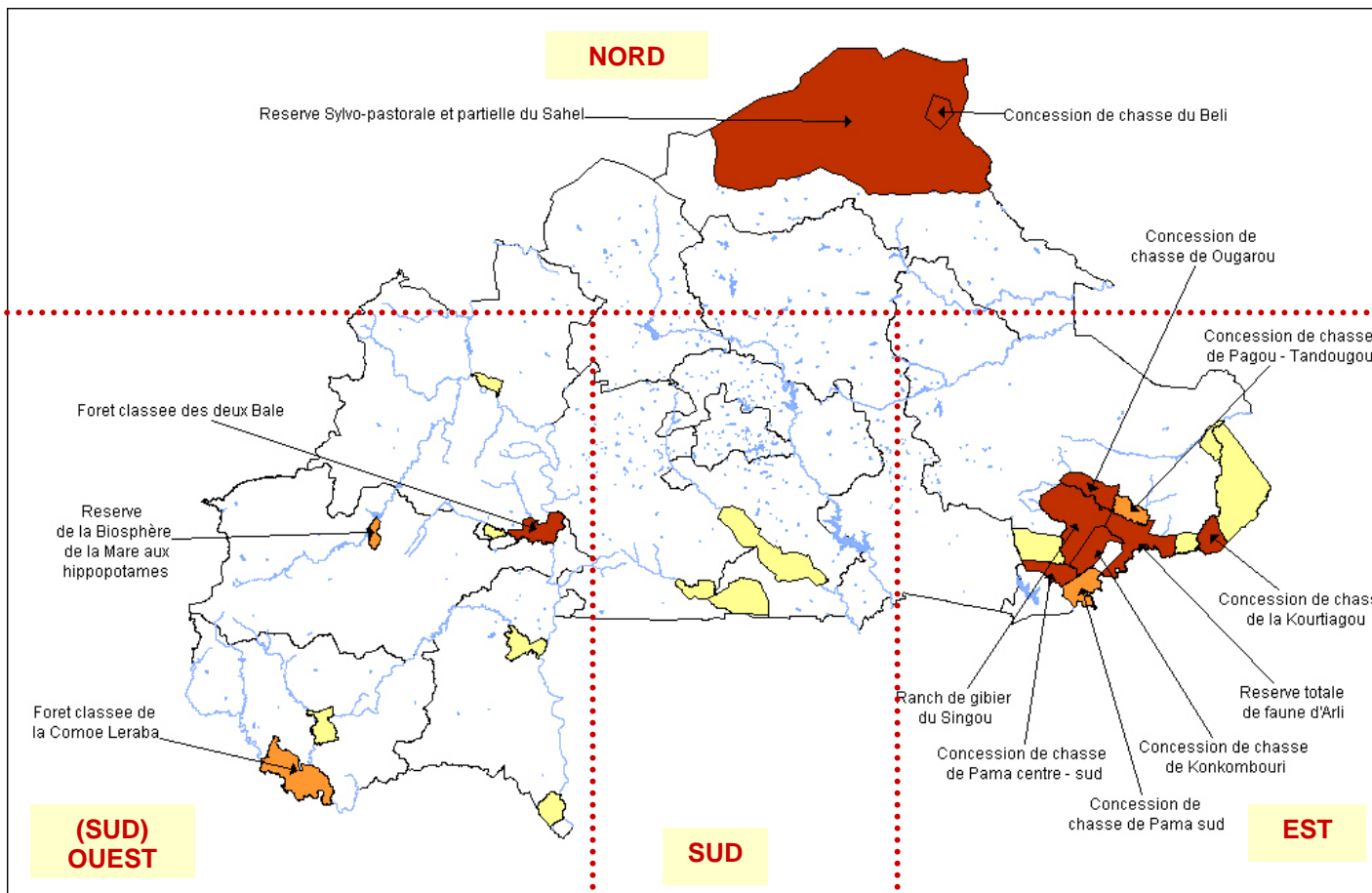
Cette menace concerne particulièrement le Nord, dans le Sahel et la concession du Béli (notamment du fait des activités minières). Dans la Comoé Léraba, la pollution est liée aux rejets des industries locales. A Sa Sourou, on constate une pollution des points d'eau par la technique de pêche aux pesticides.

Dans les concessions de chasse de l'Est, dans les Deux Balé, au PNKT et à la Mare aux hippopotames, la pollution est surtout liée à l'utilisation des pesticides, notamment pour la culture du coton. Dans le W, elle est liée aux intrants agricoles et également aux pesticides. A Pama Sud, les cours d'eau naturels comme la Pendjari sont menacés. A Pama Centre Sud, la pollution est due aux activités d'extraction d'or. Au PNKT, il y a souvent un empoisonnement des chapelets d'eau par les produits phytosanitaires utilisés pour la pêche. Dans les Deux Balé, il faut aussi signaler la proximité de la mine d'or de Poura (orpaillage traditionnel) qui engendre la manipulation importante de produits toxiques comme le mercure, au bord du fleuve Mouhoun. Cette pression a un impact sur la disponibilité et la qualité du poisson dans les plans d'eau.

Modification du milieu (menace)

Cette menace est ressentie très fortement dans les concessions de l'Est (et en particulier à Pama Centre Sud). Dans le Sahel, on constate un phénomène général de désertification et de sécheresse avec notamment une baisse des nappes phréatiques etc. il y a aussi un ensablement des cours d'eau, une mortalité des arbres et la formation de glacis.

Carte 7 : Importance de la modification du milieu sur les 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso



Légende :

| Importance de la modification du millet | |
|---|--------|
| | Fort |
| | Moyen |
| | Faible |

On observe un tarissement des cours d'eau dans de nombreuses aires protégées : ensablement des cours d'eau comme le Grand et le Petit Balé (parc des Deux Balé), ou encore la Comoé (Comoé Léraba) ainsi que dans la Sissili, au PNKT (Nazinon), à Sa Sourou, à Boulon Koflandé, et à Koakrana. La Mare aux hippopotames est menacée par la baisse de la pluviométrie et quatre sources sur les six existantes ont tari. De même, à Pama Centre Nord ou à Konkonbouri, les mares subissent des sédimentations et tarissent plus rapidement que par le passé. Dans le Singou, le cours d'eau Singou se transforme en chapelets d'eau (mares) en saison sèche. Il en est de même au parc d'Arly avec le cours d'eau Arly. De plus on constate une dégradation des galeries et autres formations ripicoles. A Ougarou, on note une insuffisance de mares et la migration saisonnière des animaux augmente conséquemment, semble-t-il.

A Pama Centre Sud, dans l'Arly, et à Nazinga, il y a eu une augmentation des effectifs d'éléphants, qui causent une pression sur le milieu, et on constate alors, par exemple, la disparition des baobabs. Les baobabs disparaissent aussi à Konkonbouri et Pama Sud. De plus, dans l'Arly certaines espèces végétales, comme *Andropogon* sp, et animales, comme le damalisque, sont en voie de raréfaction.

Pression démographique (menace)

La pression démographique est particulièrement forte dans le Sahel. L'exploitation minière dans le Béli (manganèse) devrait entraîner une immigration à terme (migration des autres villages vers cette zone minière).

A Pama Centre Sud, il y a eu une croissance de la population (immigration). Dans le W et à Kourtiagou, cela concerne notamment la population et les infrastructures communautaires de Kondjo.

La population de Kondjo qui était de 65 habitants en 1975 est maintenant de 3000 habitants, selon le recensement de 2006. Dans les Deux Balé, il y a aussi une forte croissance démographique (urbanisation) et la ville de Boromo s'étend de plus en plus. La Mare aux hippopotames est aussi sous la menace des déplacements de population, liés à la construction du barrage du Samanding, le long du fleuve Mouhoun. Au PNKT, l'arrivée de nombreux migrants (agriculteurs, éleveurs nomades et sédentaires) et leur installation anarchique tout au long des limites du site crée une forte pression démographique.

Autres menaces

D'autres menaces liées à la création de route (W - Kourtiagou), et à l'interconnexion électrique avec le Ghana ou encore la Côte d'Ivoire, sont à signaler. A la Mare aux hippopotames, il y a une menace spécifique liée à l'envahissement de la mare par des plantes comme le *Typha et Lazola africana*. A Pâ, il y a des activités de ramassage de sable. A Sa Sourou, l'extension des travaux d'aménagement de la plaine du Sourou est une menace.

A Pama Centre Sud et dans le Sahel, l'exploitation minière constitue une menace quand elle n'est pas déjà une pression. L'orpaillage s'observe déjà au sein du parc des Deux Balé, dans le Béli et à Boulon Koflandé...

CONTEXTE

Il y avait quatre réponses possibles à cette partie du questionnaire : oui = 5, plutôt oui = 3, plutôt non = 1 et non = 0. Un score de 5 ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a aucun problème et un score de 0 n'indique pas un échec total. Les résultats par parcs sont calculés en faisant la somme des scores des différentes questions. Les résultats par question sont des moyennes.

IMPORTANCE ECOLOGIQUE ET SOCIO ECONOMIQUE DES PARCS

Selon la liste rouge de l'UICN, au Burkina Faso, les espèces en danger sont le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), et le Chimpanzé (*Pan troglodytes*). Les espèces vulnérables sont le Lion (*Panthera leo*), la Gazelle Dorcas (*Gazella dorcas*), la Gazelle à front roux (*Eudorcas rufifrons*), l'Eléphant (*Loxodonta africana*), le Crocodile à nuque cuirassée (*Osteolaemus tetraspis*) l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le Guépard (*Acinonyx jubatus*), le Colobe blanc et noir, (*Colobus Polykomos*), le Mangabey couronné ou enfumé (*Cercocebus atys*), le Vautour Oricou (*Torgos tracheliotos*), le Vautour à tête blanche (*Trigonoceps occipitalis*), la Sarcelle marbrée (*Marmaronetta angustirostris*), le Faucon crécerellette (*Falco naumanni*), le Circaète de Beaudouin (*Circaetus beaudouini*). La majorité de ces espèces est intégralement protégée au Burkina Faso, de même que la Panthère (*Panthera pardus*) et le Pangolin (*Phataginus tricuspis*) qui sont classés comme espèce « quasi menacée ». Le Lycaon (*Lycaon pictus*) est considéré comme probablement éteint, toutefois sa présence est notée dans des zones proches des frontières (Parc de la Pendjari, Parc W).

Des espèces comme le Damalisque (*Damaliscus lunatus*), le Céphalophe à dos jaune (*Cephalophus sylvicultor*), le Céphalophe bleu (*Cephalophus maxwelli*), le Potamochère (*Potamochoerus porcus*), le Caracal (*Caracal Caracal*), le Chat sauvage (*Felis silvestris*), l'Oryctérope (*Orycteropus afer*), le Crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) qui sont aussi intégralement protégées au Burkina Faso sont classées comme « préoccupation mineure » dans la liste rouge. Il en est de même pour l'Hippotrague (*Hippotragus equinus*), le Bubale (*Alcelaphus buselaphus*), le Buffle (*Syncerus caffer*), le Redunca (*Redunca redunca*), le Cobe de Buffon (*Kobus kob*), le Cobe defassa (*Kobus ellipsiprymnus*), le Guib Harnaché (*Tragelaphus scriptus*) et le Ratel (*Mellivora capensis*) qui ne sont que partiellement protégés au Burkina Faso.

Importance biologique des aires protégées

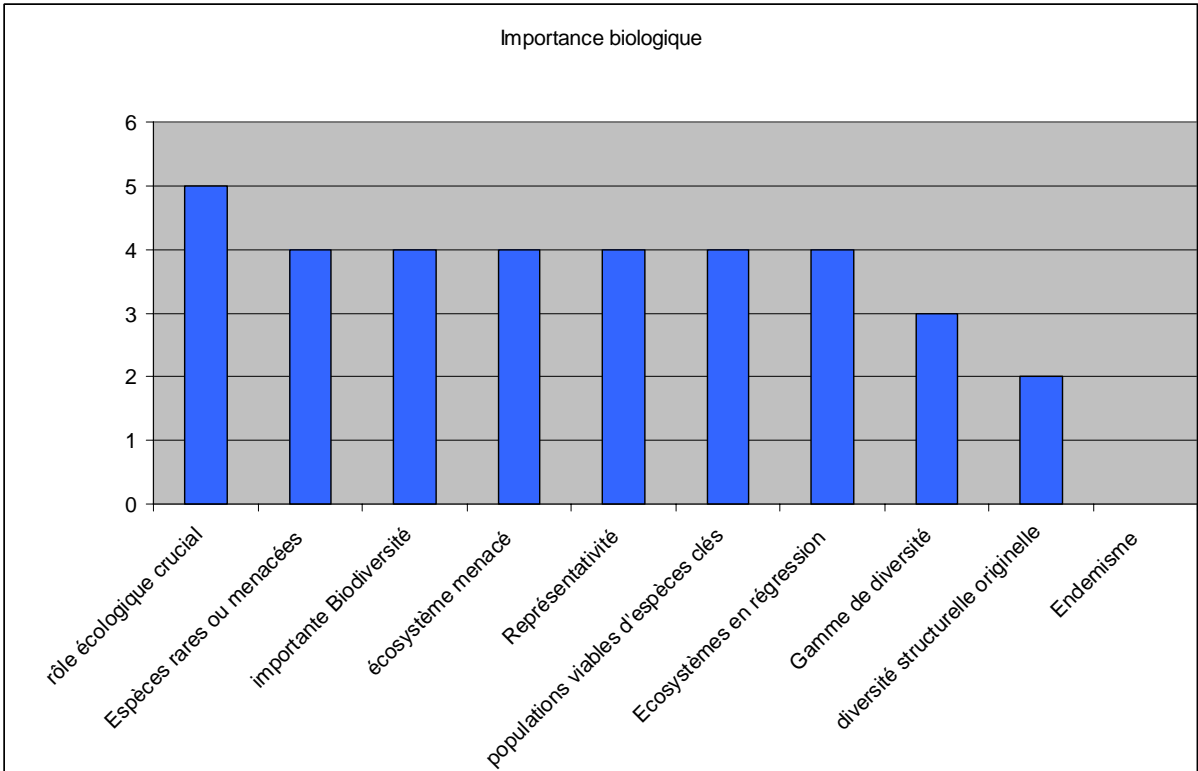
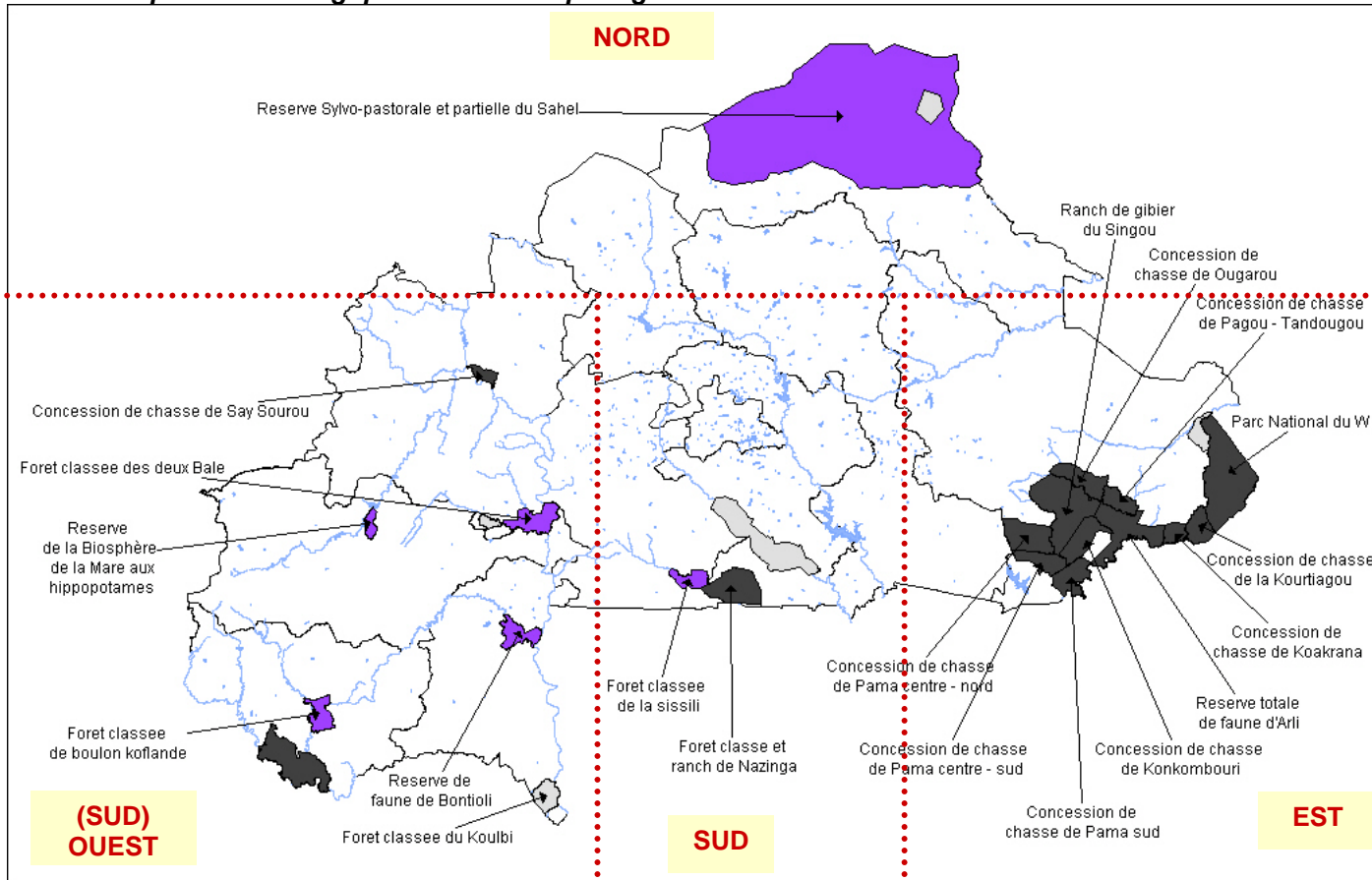
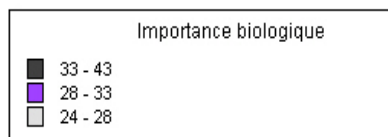


Fig. 3 : Répartition des critères relatifs à l'importance biologique

Carte 8 : Importance biologique des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso



Légende :



La carte 11 renseigne sur la localisation des zones considérées comme ayant la plus grande importance biologique dans le contexte du Burkina Faso. Cette importance tient compte de l'ensemble des critères détaillés dans le graphe précédent. Il apparaît ainsi que les zones biologiques les plus importantes aujourd'hui sont dans l'Est (complexe WAP et ses concessions satellites), à Nazinga et dans l'Ouest (Comoé Léraba).

Par exemple et selon les gestionnaires, les aires protégées possèdent les espèces rares, menacées ou en danger suivantes (liste non exhaustive) :

- Arly : Damalisque, Guépard, Lion, Hippopotame, *Parinari congensis*, *Dialium guineense*, *Eulophia guineensis*, l'arbre à saucisses (*Kigelia africana*), *Acacia gerardii*
- Singou : Damalisque, Guépard, Baobab (*Adansonia digitata*)
- Ougarou : Damalisque, Léopard
- Konkonbouri : Damalisque, Guépard, Léopard, Rônier (*Borassus aethiopum*)
- Kourtiagou : Damalisque, Guépard, Lycaon, Elephant, arbre à saucisses (*Kigelia africana*)
- Koakrana : Lion, Guépard
- Tapoa djerma : Damalisque, Guépard, Lycaon, arbre à saucisses
- Pama Centre Nord : Damalisque, Guépard, Panthère, Outarde, Baobab, Rônier
- Pama Centre Sud : Damalisque, Tortue Terrestre, Baobab, Rônier
- Pama Sud : Lycaon, Panthère, Lynx, Ratel arbre à saucisses, *Acacia gerardii*
- Pagou Tandougou : Damalisque, Guépard, *Borassus aethiopum*, *Parinari congensis*, *Kigelia africana*, *Dialium guinensis*, *Elofia christata*, *Acacia gerardi*
- Sahel et Béli : Gazelle à flanc roux, Grue couronnée et Grande outarde
- Mare aux hippopotames : Hippopotames mais aussi Buffle, Hippotrague (pour ces deux espèces, les effectifs sont réduits)
- Boulon Koflandé : Panthère, Lion
- Deux Balés : Elephant, Hippotrague, *Lophiora lanceolata* (faux karité)
- Pâ : Zone de transition pour les éléphants, Phacochère, *Celtis integrifolia*,
- Nazinga : Buffle, Bihoreau nocturne, *Combretum micrantum*
- PNKT : Hippotrague, Bubale, *Pseudocederia kotchii*, *Khaya senegalensis*,
- Sissili : Lion, Hippotrague, Cobe de buffon, Redunca
- Sa Sourou : Panthère, Lion, Hippotrague, Hippopotame, Phacochère
- Bontioli : Bubale, Cobe defassa, Guib Harnaché, Redunca
- Parc du W : Guépard, Lycaon, Eléphant. Les espèces rares sont le Damalisque, la Loutre à joues blanches, Le lion, le Léopard, le Cobe defassa, le Redunca, le Chacal doré. La Zorille commune (*Ictonyx striatus*) semble être présente mais aucune donnée n'existe pour préciser son statut
- Comoé Leraba : Mangabey enfumé, Céphalophe de Maxwell, Pangolin, Colobe blanc et noir, Eléphant, Lion, Céphalophe à dos jaune.

Les aires protégées qui possèdent un niveau de diversité biologique élevé sont surtout :

- Arly qui renferme par exemple 426 espèces végétales et une grande variété d'écosystèmes (élevations, cours d'eau, galeries, savanes)
- Konkonbouri qui possède un peu les mêmes caractéristiques
- Pama Centre Nord, Centre Sud, Pagou Tandougou : il y a une diversité d'écosystèmes (plaine, colline et un important réseau hydrique)
- Nazinga : de nombreuses espèces d'ores et déjà inventoriées : prédateurs (6), ongulés (12), oiseaux (340), reptiles (plusieurs), poissons (32), ligneux (77) et herbacés (102)
- Mare aux hippopotames : en particulier en matière d'espèces végétales (plus de 190)
- Comoé Leraba : plus de 300 espèces floristiques, 123 espèces de mammifères, 38 espèces de poissons et 464 espèces d'oiseaux inventoriées
- Boulon-Koflandé : diversité végétale voisine de celle de la Comoé-Léraba, par exemple 205 espèces d'oiseaux appartenant à 59 familles

Il n'y a quasiment pas d'espèces endémiques au Burkina Faso : un papillon est signalé dans le W, *Guibourtia copallifera* et le Mangabey enfumé ne sont signalés qu'à la Comoé Leraba mais sont présents en Côte d'Ivoire...

Certaines aires abritent encore des populations viables minimales d'espèces remarquables. Par exemple, on peut citer les hippopotames à la Mare aux hippopotames (une soixantaine d'individus) ainsi qu'à Sa Sourou, l'Elephant est présent à Nazinga (deuxième plus importante population après le W), au PNKT, aux Deux Balé, les oiseaux migrateurs se retrouvent dans le Sahel et le Béli. Dans la majorité des aires protégées de l'Est (y compris le W), il y a des populations importantes de buffles, d'éléphants et de grandes antilopes (Hippotrague, Bubale). Les lions sont aussi bien présents. Signalons enfin la présence des hippopotames dans l'Arly et le W.

Certaines aires protégées abritent encore des écosystèmes menacés par ailleurs au niveau national. D'une manière générale, les aires protégées du Burkina Faso apparaissent aujourd'hui comme les derniers remparts constitués d'écosystèmes équilibrés dans le pays. A Bontioli, signalons la zone humide du cours d'eau de la Bougouriba, avec sa formation ripicole. Il en est de même à Koulbi (espèces ripicoles le long des fleuves Mouhoun et Noubiel), ainsi qu'à Boulon Koflandé (formations ripicoles le long de la zone humide de la Comoé). A Kourtiagou, il y a notamment la rôneraie, ainsi qu'à Koakrana. A Pama Centre Nord, ce sont les galeries forestières qui retiennent l'intérêt. A Pama Centre Sud, notons les peuplements de *Daniellia oliveri*. Dans le Singou, ce sont les formations à *Bombax*, *Adansonia*. Dans le Sahel, il y a l'écosystème exceptionnel de la Mare d'Oursi, et aussi la mare de Darkoye. Dans la Comoé Leraba, on peut mentionner les peuplements de *Guibourtia copallifera*, et l'existence d'îlots forestiers.

La plupart des parcs et réserves abritent une gamme relativement complète de diversité floristique et faunistique associée aux types d'écosystèmes de la zone. Néanmoins, dans le Sahel et le Béli, l'Autruche à cou rouge et la Girafe ont disparu. Dans les Deux Balé, il y avait autrefois des lions, des bubales, des phacochères et des cobes de Buffon qui ne s'observent plus aujourd'hui. A Sa Sourou, certains grands mammifères ont disparu (Lion, Panthère...) à cause des différentes pressions anthropiques subies par la forêt classée. A Nazinga et au PNKT, le Lion, le Damalique ont disparu...

De plus, dans aucune zone, la diversité structurelle actuelle n'est conforme à celle originelle, même si elle en est parfois proche. Le réseau hydrographique a généralement diminué dans toutes les aires protégées. Koulbi et Bontioli ont souffert de la sécheresse, de la poussée démographique, et des activités anthropiques (18 % de la superficie de la réserve de Bontioli est défrichée et 25 % de la forêt de Koulbi est occupée). Dans le Sahel, les écosystèmes étaient plus vastes et plus diversifiés dans le passé et ils sont aujourd'hui plus ou moins dégradés et anthropisés. Dans le Béli, plusieurs espèces ont disparu et les habitants auraient ressenti les effets du changement climatique. La Mare aux hippopotames a connu une forte anthropisation. Dans les Deux Balé, tous les écosystèmes ont connu des transformations. A Boulon Koflandé, le cours d'eau qui était autrefois permanent se transforme aujourd'hui en chapelets de mares en saison sèche... Dans la Comoé Leraba, on a observé une raréfaction des lions et des éléphants. A Nazinga, les éléphants font des dégâts sur la flore, néanmoins, la zone demeure un refuge alors qu'on observe un changement de l'écosystème périphérique.

A Pama Sud comme dans tout le reste du pays, on a constaté une baisse des isohyètes, une diminution des nappes phréatiques et une dégradation de certaines formations végétales. A Pama Centre Nord, les cobes de Buffon vivant dans les plaines se sont raréfiés, de même que des sources d'eau. A Tapoa Djerma, il y a eu une transformation suite aux divers aménagements (feux de brousse) et à la pression humaine. Néanmoins, dans certaines concessions de l'Est, comme Pama Centre Sud et Konkonbouri, on a constaté une évolution positive de la faune depuis une dizaine d'années due à la présence d'un système d'aménagement adapté.

La plupart des aires jouent un rôle crucial pour le fonctionnement écologique. Bontioli et Koulbi constituent un couloir de migration pour les éléphants (vers la réserve partielle de faune de Nabéré). Le fleuve Noubiel est un habitat pour les hippopotames à Koulbi, de même que le cours d'eau Bougouriba à Bontioli. Dans les Deux Balé, les éléphants viennent s'abreuver dans le cours d'eau Mouhoun qui constitue la seule réserve d'eau de la zone. De même, Pâ est une halte pour les

éléphants lors de leur migration. Sa Sourou, en tant que zone humide, est une halte migratoire pour les canards, et est un lieu d'hivernage pour certaines espèces d'oiseaux. La Mare aux hippopotames est aussi une zone de parcours des éléphants ; elle joue le rôle de site de reproduction pour les oiseaux. Boulon Koflandé est une halte migratoire pour les oiseaux. La Sissili est un refuge pour les éléphants pendant la saison chaude. Enfin, au Nord, dans le Béli, plusieurs mares sont très importantes pour les oiseaux migrateurs : Oursi, Beldiabé, Darkoye, Konsi, Markoye...

Dans l'Est, dans le Singou et à Ougarou, il y a une présence saisonnière des roussettes en reproduction (juin). A Pama Sud, la Pendjari et les autres sources d'eau naturelles constituent des zones humides, habitats essentiels pour les d'oiseaux d'eau et zones de transit pour les migrateurs. L'ensemble des concessions, le W et l'Arly constituent des zones de refuge pour la faune (zone de reproduction, d'élevage des jeunes...).

Certaines aires contribuent significativement à la représentativité du réseau national. Le Sahel est une réserve remarquable par son emplacement et sa superficie. Le parc du W est important par sa superficie, sa diversité biologique et sa connectivité avec les parcs voisins du complexe W (Bénin et Niger). La Mare aux hippopotames constitue la plus grande mare naturelle du Burkina Faso et a une forte diversité biologique. Nazinga a un troupeau d'éléphants important pour la région. Koulbi est situé au niveau des isohyètes les plus élevés (> 1 200 mm), c'est l'aire protégée la plus boisée et la plus dense. La Comoé Leraba abrite des espèces de forêts denses humides (comme le Mangabey enfumé). En revanche, dans la Sissili, il n'y a pas de spécificités au niveau de la flore ni de la faune. Il en est de même dans les Deux Balé, au PNKT et à Pâ.

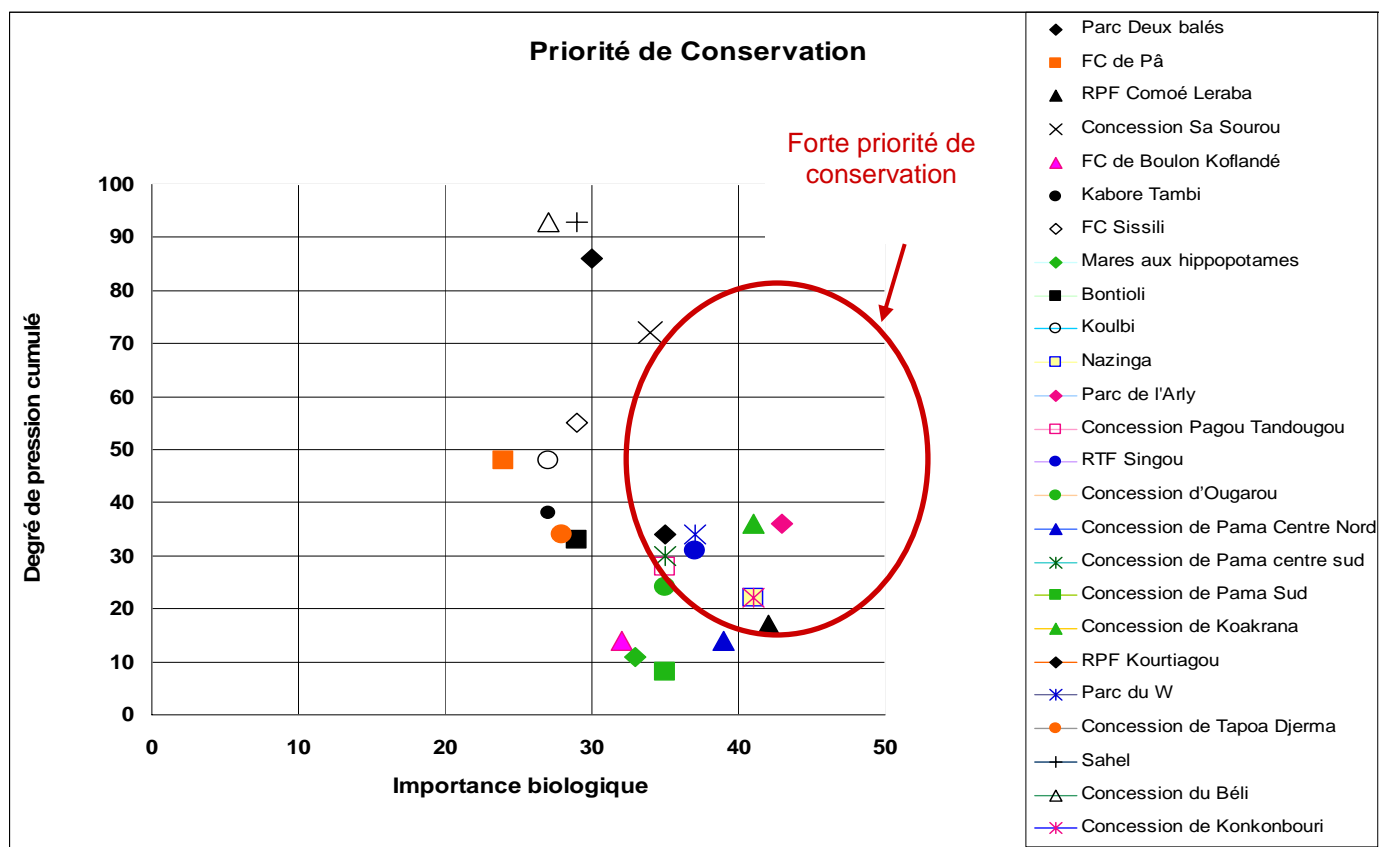


Fig. 4 : Importance biologique des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso

En matière de priorité de conservation, il est difficile d'établir une hiérarchisation claire du fait du regroupement de la plupart des aires dans une catégorie « haute importance biologique », ce qui ne rend pas exactement compte de la réalité du terrain. On constate cependant que les zones subissant les pressions les plus fortes ne sont pas classées dans les plus importantes biologiquement, et qu'il semblerait donc logique de porter les efforts de conservation d'abord sur ces dernières, regroupées en bas et à droite du graphe (Arly, Koakrana, W, Singou, Kourtiagou, Konkombouri... à l'Est, et Comoé Léraba à l'Ouest).

Importance socio-économique des aires protégées.

Les aires protégées ont une importance socio-économique car elles peuvent générer des revenus pour les populations riveraines, et fournissent aussi des services pour les communautés. En effet, l'utilisation durable des ressources qu'elles autorisent, dans certains cas (PFNL, animaux, etc.), les emplois qu'elles créent (guides, pisteurs, etc), la valeur récréative qu'elles suscitent, etc, génèrent des revenus, et contribuent à améliorer les moyens de subsistance des communautés. Cependant, il est toujours difficile de chiffrer ces bénéfices et pour les gestionnaires, d'en estimer le véritable impact sur les populations compte tenu du peu de données statistiques disponibles.

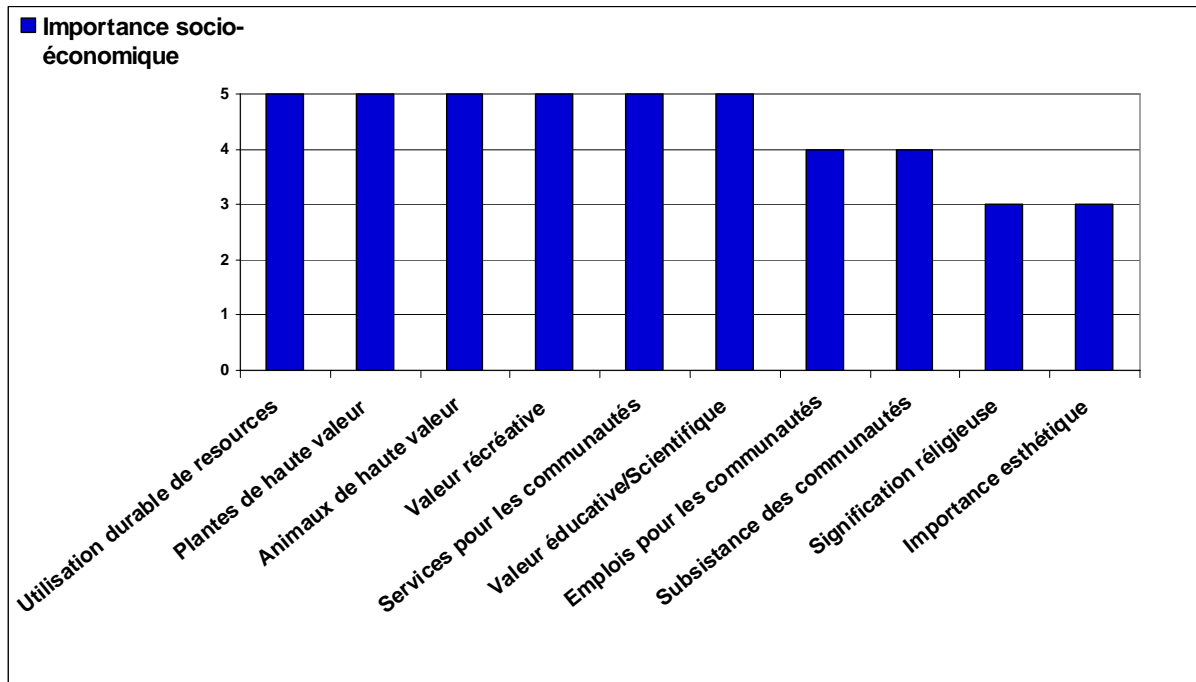
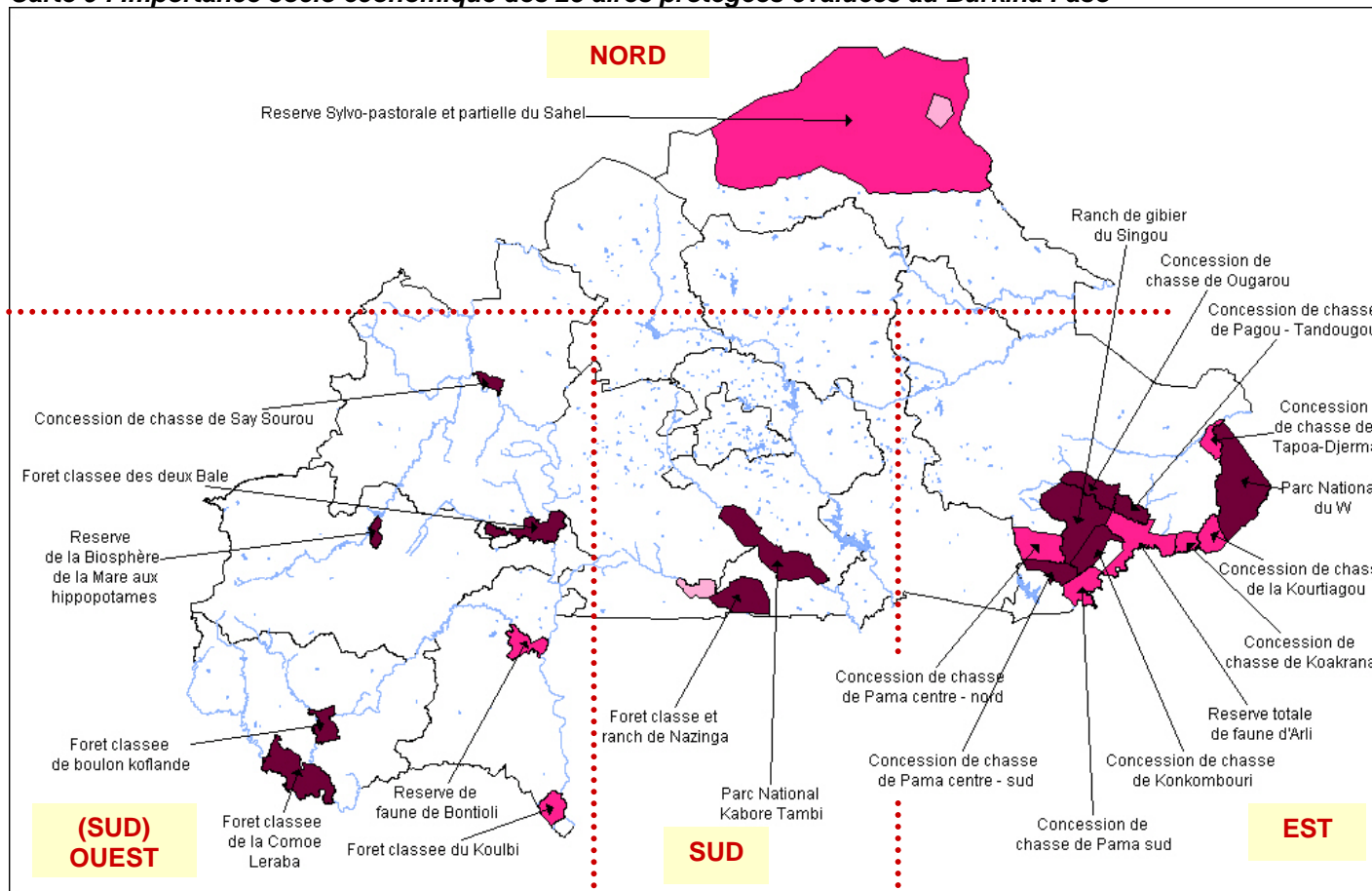
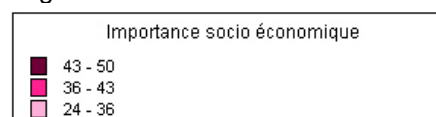


Fig.5 : Répartition des critères relatifs à l'importance socio économique.

Carte 9 : Importance socio économique des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso



Légende :



En terme d'emploi, **les aires protégées emploient du personnel qui sont des villageois des villages riverains pour divers travaux** tels que : pisteurs, surveillants, cuisiniers, serveurs, guides, etc. Le personnel peut être employé de façon permanente ou temporaire. A titre d'exemples : dans la Comoé Léraba, plus de 50 emplois directs (permanents et temporaires) ont été créés : pisteurs, surveillants villageois, agents de pesées, taxidermistes, chauffeurs, cuisiniers, maçons, etc. A Nazinga, plusieurs dizaines de personnes issues des villages locaux sont employées comme pisteurs, cuisiniers, plongeurs, serveurs. A Tapoa Djerma, les populations sont utilisées pour les activités de la zone du W (méthode HIMO) et par le guide de chasse. Dix pisteurs ont été recrutés pour la surveillance.

Pour ce qui est de l'utilisation des ressources pour leur subsistance, dans les Deux Balé et le PNKT, par exemple, les populations prélèvent le bois de chauffe, les plantes médicinales (utilisées par les tradipraticiens), les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), et la paille. Dans la Sissili, les populations exploitent la viande, et les produits forestiers. A la Mare aux hippopotames, la presque totalité des besoins primaires des populations vient de la réserve (bois de chauffe, fruits...). De même, à Sa Sourou, les populations récoltent les PFNL et la paille. A Bontioli, l'arrêté de classement de l'aire autorise (et clarifie) les droits d'usage des populations : elles récoltent le miel, les plantes alimentaires et médicinales, ramassent le bois mort, et la paille. A Koumbi, les populations récoltent les PFNL et notamment les amandes de karité (source de revenu importante). A Pâ, les droits d'usage ou droits d'usufruit sont reconnus à la population, pour les ressources telles que les PFNL, la pharmacopée ou la paille. Dans la Comoé Léraba, les populations exploitent les plantes, la paille, elles récoltent le miel, et les fruits sauvages.

Dans les aires protégées de l'Est, elles récoltent les PFNL, les plantes médicinales et la paille (confection des habitations et/ou vente). De plus, les populations bénéficient normalement de la viande issue de la chasse (sous contrôle). A Pama Centre Sud, la population effectue quelques rares prélèvements de bois morts et récolte les plantes médicinales avec l'aval du gestionnaire, tous les ans. A Kourtiagou, dans le W et à Tapoa Djerma, l'exploitation a été organisée localement par la délivrance d'autorisations.

Dans le Sahel, les populations exploitent les produits forestiers non ligneux comme la gomme arabique et le *Ziziphus mauritiana*.

L'usage durable de ces ressources procure aux communautés locales des possibilités de développement. Les populations peuvent ainsi pratiquer l'élevage, la pêche, l'agriculture dans la réserve du Sahel, bénéficier des revenus liés à l'activité touristique (vente de produits artisanaux dans le Béli) ; la transformation (Nazinga) et la vente de poissons (PNKT) font partie des activités issues de l'utilisation durable des ressources des réserves. Dans la Sissili, les populations bénéficient de l'écotourisme. Dans les Deux Balé, il y a une utilisation des fosses pour la conservation du fourrage (il s'agit des fosses creusées à l'intérieur du parc dans lesquelles la population enterre le fourrage en vue de le conserver pour une utilisation ultérieure). Les populations récupèrent les bénéfices de la pêche et du tourisme cynégétique à Sa Sourou. Il en est de même à Boulon Koflandé. Dans la Comoé Léraba, les revenus générés par la chasse, le tourisme de vision, la pêche, l'apiculture moderne et le charbon de bois contribuent à la réalisation d'infrastructures socio-économiques. A Bontioli, signalons la présence d'un campement de pêcheur à Manoa. A la Mare aux hippopotames, l'écotourisme amène environ 300 visiteurs par an.

Pour mémoire, dans les zones de l'Est, les villages bénéficient du Fonds d'Intérêt Collectif (FIC) et ils sont censés recevoir $\frac{3}{4}$ de la viande dans toutes les concessions. A Konkonbouri, des points d'eau ont été aménagés dans le terroir périphérique. Pama Sud a contribué à la construction d'une école, et d'une maison des jeunes. A Pama Centre Sud, une distribution d'eau par citerne a été organisée. A Pama Centre Nord, un forage a été mis à la disposition des populations. A Tapoa Djerma, le concessionnaire est intervenu pour la mise en place des forages dans les villages. Certains concessionnaires interviennent en appui aux postes de santé au travers de dons de médicaments.

Importance sociale, culturelle ou spirituelle des aires protégées

Quasiment toutes les aires abritent des éléments d'importance religieuse ou spirituelle.

Par exemple, la Mare aux hippopotames est un site sacré où les populations pratiquent des sacrifices annuels, et où on pratiquait traditionnellement la circoncision. A Sa Sourou, les hippopotames ont une grande valeur spirituelle : ils sont vénérés par les habitants du village de Bouna qui les soignent et leur font même des sépultures quand ils meurent. A Nazinga, des cérémonies traditionnelles sont organisées sous un néré particulier. Dans les Deux Balé, un site sacré (sous un Caïlcédrat) est situé à l'entrée du parc. Dans le Sahel, il existe des peintures rupestres dans les collines d'Aribinda, et en de nombreux autres points comme Markoye. Dans la Comoé Léraba, plusieurs sites sont importants : Mogognouman Tomo, Djongo so Tomo, Popol kanw, Nabouo, etc. Au PNKT, des sacrifices annuels sont faits au niveau de la mare Kouilnaba pour la recherche de la santé et du bien être des populations, ainsi que pour la pêche coutumière.

Les aires protégées qui abritent des éléments inhabituels d'importance esthétique sont le PNKT avec ses granites superposés, l'Arly avec la chaîne de collines de Gobnangou, la galerie forestière de Leyssa à la Mare aux hippopotames. Le Sahel est un endroit d'une beauté remarquable avec notamment ses dunes de sable, mais aussi les collines d'Aribinda etc. A Pâ, les collines offrent une vue panoramique sur une bonne partie de la forêt classée. A Pama Centre Sud, on trouve la troisième colline la plus élevée du pays. Dans le W, ce sont les chutes de Koudou... Dans la Sissili, les collines et les plaines sont également remarquables. A Pagou Tandougou, la Colline de Pagou sort du relief environnant... Dans la Comoé Léraba, c'est la zone de confluence entre la Comoé-Léraba, Bouokou (cours d'eau), mais aussi la colline de Kourou avec sa vue panoramique qui retiennent l'attention.

Toutes les aires abritent des espèces de plantes d'importance sociale, culturelle ou économique. Ainsi, les plantes médicinales ont une importance capitale pour la population locale. Dans les Deux Balé, les plantes médicinales récoltées sont notamment *Securidaca longifera*, *Annona*

senegalensis. Les plantes mellifères sont le Karité, le Kapokier, le Néré. A Pâ, il y a le Karité, et le Caïlcédrat... Au PNKT, ce sont *Azelia africana*, *Detarium microcarpum* et *Strychnos spinosa*. A Nazinga, il y a les plantes médicinales et mellifères comme *Azelia africana*, *Vitex doniana*. Dans la Sissili, citons le Caïlcédrat (*Khaya senegalensis*), et le *Detarium microcarpum*. Dans les aires protégées de l'Est, on trouve notamment le Néré (*Parkia biglobosa*), le Tamarin (*Tamarindus indica*), le Karité (*Vitellaria paradoxa*), *Azelia africana* ainsi que le Baobab (*Adansonia Digitata*), le Fromager (*Ceiba pentandra*), le Kapokier (*Bombax costatum*), *Crateva religiosa*, et *Ziziphus mauritiana*. A Koulbi, c'est le bois d'œuvre. A la Mare aux hippopotames, il y a le bois de Teck. Dans la Comoé Léraba, les femmes exploitent les plantes médicinales, tinctoriales, et mellifères. Dans le Sahel et le Béli, les populations exploitent le Baobab, le Ziziphus, l'*Acacia seyal*, et les Balanites.

Toutes les aires abritent également des espèces animales d'une certaine importance sociale, culturelle ou économique. Dans le PNKT, on peut citer le Crocodile (animal totem), et le Python dont la graisse soigne les otites. A Nazinga, il y a aussi les Buffles. Dans les aires protégées de l'Est, il y a le Lion, le Buffle, l'Eléphant, l'Hippopotame ainsi que le Léopard. A Bontioli, un clan de la localité appelé « Guané » s'identifie à l'Hippotrague. De même, à Koulbi, l'Hippotrague est protégé par les populations. A Sa Sourou, l'Hippopotame est un symbole de la royauté, respecté par la population. Dans la Sissili, citons l'Eléphant, l'Hippotrague, et le Buffle. Dans les Deux Balé, l'Eléphant est représenté comme symbole de pouvoir pour les chefs coutumiers, et la peau du Guib harnaché est utilisée pour représenter la puissance mystique. Dans la Comoé Léraba, sont mentionnés l'Hippopotame (totem et écotourisme), les crocodiles (totem), les buffles (valeur marchande, initiation des chasseurs dozoz), l'Hippotrague et le Bubale (chasse sportive)...

Toutes les aires protégées ont une certaine valeur récréative mais qui est encore sous exploitée. Nazinga est, avec le W, l'aire protégée la plus visitée : elle développe des activités touristiques, de chasse, et de pêche. Le PNKT est intéressant par sa proximité avec la capitale du Burkina Faso, Ouagadougou, dans une perspective de développement de l'écotourisme. Le Sahel est une des destinations touristiques les plus recherchées au Burkina Faso. Outre la chasse, le Béli est également une destination touristique. A la Mare aux hippopotames, des ballades en pirogue sont organisées pour observer les hippopotames. A la Comoé Léraba, l'écotourisme se développe.

Toutes les concessions de chasse de l'Est sont intéressantes pour les possibilités de safari de chasse et de vision. De plus, à Pama Sud et Centre Sud, on propose de la marche à pied. Arly a un potentiel en termes de tourisme de vision, et pour la pêche sportive. A Konkonbouri, signalons une curiosité touristique : des vestiges de hauts fourneaux.

Bénéfices, services procurés par les aires protégées.

La plupart des aires contribuent à produire des services et bénéfices pour les communautés locales. Ainsi, par exemple, dans le Sahel et le Béli, les mares jouent un rôle essentiel pour l'approvisionnement du bétail. De même, Sa sourou contribue à la protection des fleuves Sourou et Mouhoun qui sont des cours importants au Burkina Faso. Les Deux Balé protègent les rives du Balé et du Mouhoun qui constituent la seule réserve d'eau pendant la saison sèche. A Bontioli, ce sont les fleuves Bougouriba et Mouhoun qui sont concernés. La Mare aux hippopotames permet l'abreuvement du bétail, le long du Mouhoun. Il est à noter que le Mouhoun constitue la seule réserve d'eau pour les populations de la zone pendant la saison sèche. De même, Boulon Koflandé assure un approvisionnement en eau pour les communautés. A la Comoé Léraba, la réserve est une barrière aux fronts agricole et pastoral.

La plupart des aires protégées ont une forte valeur éducative et/ ou scientifique. La Mare aux hippopotames accueille plusieurs chercheurs du fait de son statut de Réserve de Biosphère ; il existe un partenariat avec le Centre National de Recherche Scientifique et Technique (CNRST) pour l'étude de la dynamique des végétaux. Le PNKT constitue une zone d'étude pour les stagiaires de l'Université de Ouagadougou, et plus généralement un site de sorties pour les écoles riveraines. Nazinga a accueilli de nombreux chercheurs dans le passé et près de 400 travaux de recherche y auraient été réalisés. A Bontioli, signalons les différentes études menées par le PROGEREF et l'Institut National de l'Environnement et de Recherche Agricole (INERA). L'INERA et le CNRST effectuent aussi des recherches à Koulbi. Au Sahel, mentionnons les différentes mares et notamment la mare d'Oursi ainsi que les sites archéologiques qui font l'objet d'investigations scientifiques. Dans les concessions de l'Est, il y a aussi des visites des écoliers, étudiants et chercheurs... Le W et

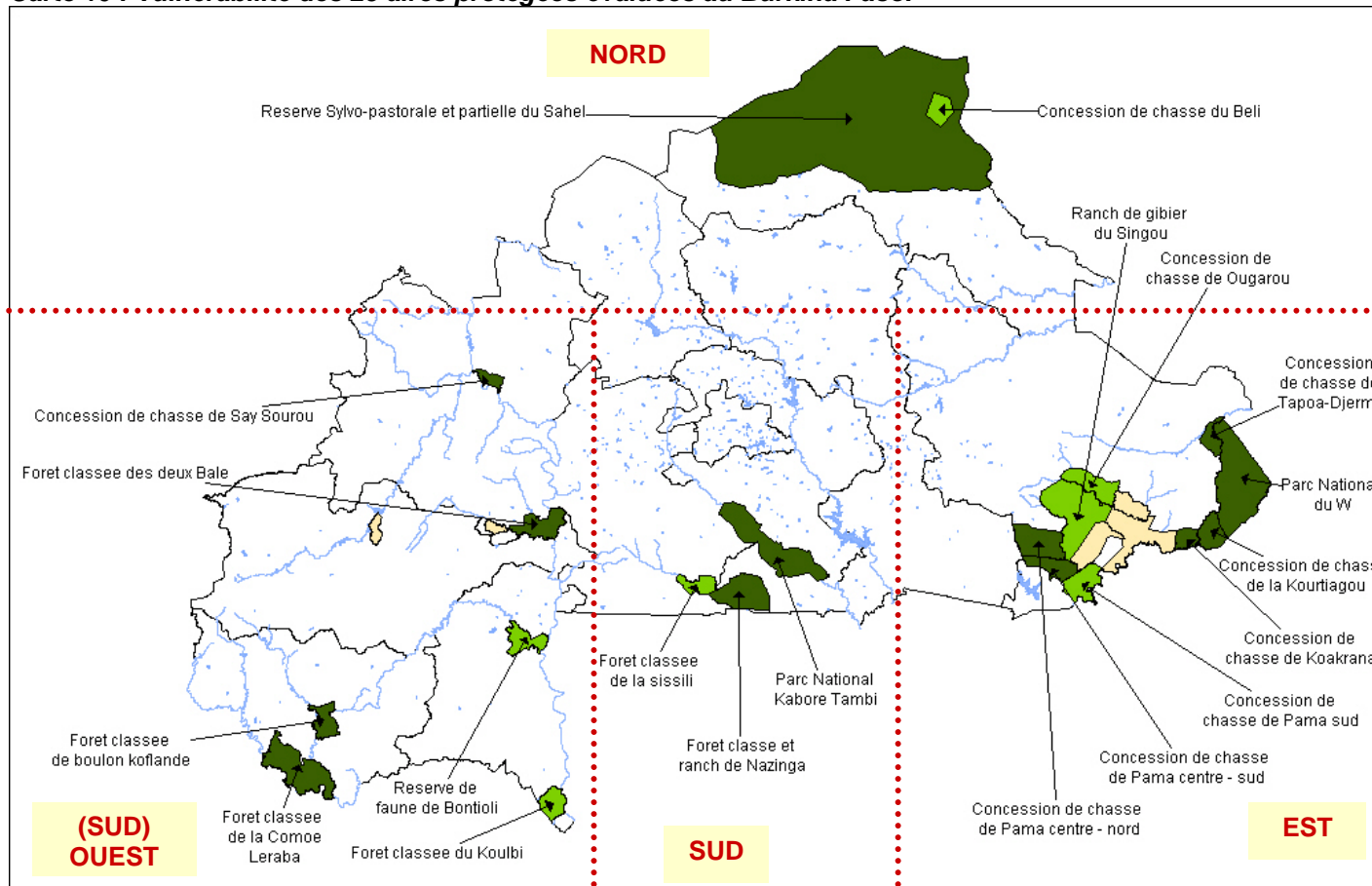
Kourtiagou accueillent des études scientifiques en collaboration avec l'Université de Ouagadougou, l'Université de Niamey, l'INERA, et le projet BIOTA.

Les Deux Balé accueillent des classes - Nature dans le cadre du programme « des éléphants et des hommes ». Il y a aussi de telles classes à Boulon Koflandé avec des étudiants de l'IRD de Bobo Dioulasso. Dans la Comoé Léraba, il y a des sorties d'Education Environnementale et l'accueil de chercheurs et d'étudiants stagiaires. Ils accueillent également plusieurs équipes de chercheurs notamment ceux travaillant sur la mouche Tsé-Tsé.

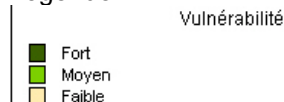
VULNERABILITE

Les aires protégées sont vulnérables par rapport à diverses situations, qui peuvent être contrôlées ou non. Il est difficile de mesurer cette vulnérabilité qui est toujours multifactorielle, néanmoins les réponses données par les gestionnaires des parcs permettent de dresser la carte suivante, très schématique, mais d'où il ressort l'impression d'une grande vulnérabilité générale des aires protégées du Burkina Faso, quelle que soit leur localisation.

Carte 10 : Vulnérabilité des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso.



Légende :



Les activités illégales sont difficiles à surveiller dans toutes les aires protégées, car les aires sont facilement accessibles pour ces activités, à l'exception de la Mare aux hippopotames, dont la superficie est faible. Au PNKT, par exemple, la surveillance est difficile du fait de la configuration allongée du parc, et parce qu'il est entouré par de nombreux villages riverains (environ 65 000 habitants) et de zones sylvo-pastorales. A Nazinga, 13 zones villageoises (regroupant 11 villages) sont à proximité du ranch et il existe un important réseau de pistes. A Boulon Koflandé, le fort braconnage

s'explique par l'existence de 14 villages riverains, mais aussi par la proximité de la ville de Banfora. Dans la Comoé Léraba, plusieurs villages sont à proximité, et on déplore l'installation des hameaux de culture dans l'enclave ou à proximité de la réserve. Dans la réserve du Sahel, la surveillance est rendue difficile car le milieu est très vaste, ouvert, et les populations sont en perpétuel déplacement (nomades). Aux Deux Balé, l'absence de surveillance prolongée durant des années a conduit à une généralisation presque « logique » des activités prohibées.

La situation de certaines aires protégées les rend également vulnérables aux activités illégales. La forêt de Koulbi par exemple est à proximité de deux frontières (Ghana et Côte d'Ivoire) et on y observe une complicité entre populations frontalières. De même, Tapoa Djerma est à la frontière du Niger. A Bontioli et au PNKT, c'est surtout la proximité des routes nationales 12, 5 et 6 qui donne un accès facile pour les activités illégales.

L'application de la loi est faible partout et la corruption est mentionnée dans la plupart des sites. Notamment le montant de l'amende est jugé trop faible au Burkina Faso comparé aux autres pays comme le Bénin ou le Niger (Parc du W et à Tapoa Djerma). On note aussi un certain interventionnisme politique en faveur des contrevenants. Au W, la loi est moins pénalisante sur la transhumance, comparée au W Benin/Niger. Dans le Sahel, le contrôle s'avère difficile à cause de la mobilité des populations et de la spécificité de cette entité.

Plusieurs concessions de l'Est signalent que les peines pécuniaires ne sont pas recouvrées. A Nazinga, des interventions fréquentes sont notées dans les procédures judiciaires. Dans la Sissili, le personnel forestier est insuffisant, et surtout on note une certaine ignorance du Code Forestier par la justice. A Sa Sourou, des interventions de personnes influentes de la région sont rapportées. A la Mare aux hippopotames, les amendes aux contrevenants sont jugées d'un montant trop faible, et beaucoup d'interventions pour libérer les délinquants sont constatées. De même, à Bontioli (interventionnisme des politiciens) et à Pa, ainsi qu'aux Deux Balé (interventions fréquentes dans les procédures judiciaires et mauvaise compréhension des textes relatifs aux aires protégées par les autorités judiciaires). Dans la Comoé Léraba, on constate une faible couverture de la région par les services chargés du contrôle et de la répression des infractions et un faible accompagnement des services forestiers par les autres acteurs (police, gendarmerie).

Certains parcs subissent les conséquences d'agitations civiles et de l'instabilité politique. Dans la Comoé Léraba, la crise ivoirienne favorise le braconnage et rend difficile la répression des infractions. Boulon Koflandé est une zone en aménagement et il y a souvent des tensions sociales. A Bontioli, un écrit a été adressé au Premier Ministre par les populations, relatif à leur déguerpissement antérieur. Le Sahel accueille régulièrement des réfugiés et autres déplacés. Pama Sud et Pama Centre Nord sont touchés par l'insécurité existant sur les routes nationales et à la frontière avec le Bénin (braquages). De plus, il est noté que la crise ivoirienne a occasionné une forte augmentation de la pression démographique. A Kourtiagou, il y a eu des phénomènes de désinformation, et d'agitation des éleveurs, tout comme dans le W.

Les pratiques culturelles, les croyances et usages traditionnels entrent parfois en conflit avec les objectifs de conservation. Ainsi par exemple, à la Mare aux hippopotames, un Hippopotame doit être sacrifié lors du décès d'un roi Bobo, ce qui est problématique pour le gestionnaire. De plus, il y a de l'abattage de la faune par les initiés lors des cérémonies de circoncision. A Koulbi, l'Hyène est chassée pour la médecine traditionnelle et certaines pratiques occultes ; des battues coutumières sont organisées. Dans les concessions de chasse de l'Est, ces activités sont règlementées et contrôlées avec accord du gestionnaire. Dans la Sissili, des demandes d'accès à la réserve pour les sacrifices rituels sont signalées. Dans la Comoé Léraba, certaines pratiques culturelles et traditionnelles favorisent le braconnage (les initiations, les funérailles organisées par les confréries de chasseurs traditionnels Dozo).

La valeur marchande des ressources naturelles est importante dans toutes les aires protégées. Au PNKT, cela concerne la paille, et les ressources halieutiques. A Nazinga, il y a une forte utilisation du bois, du pâturage, et des produits de la pêche. Dans la Sissili, une chasse pastorale s'est développée. A Koulbi, les ressources de valeur sont le bois d'œuvre et la pêche. Dans les Deux Balé, il existe un site d'extraction de l'or, et l'exploitation du pâturage est importante, ainsi que la pêche. A Pâ, on note l'utilisation du fourrage par la population et la récolte des PFNL. A Sa Sourou, c'est la valeur marchande des ressources halieutiques, du pâturage, des PFNL. A la Mare aux hippopotames,

le bois de teck est très prisé. A Boulon Koflandé, notons l'existence des grumes et le fourrage. Dans la Comoé Léraba, les ressources de valeur sont forestières, fauniques, halieutiques, minières et pastorales, mais il y a aussi le potentiel hydraulique. A Bontioli, la capacité de charge pastorale est importante. Dans le Sahel, les principales ressources sont le poisson, l'or et la paille. Dans les zones de l'Est, la valeur de la biomasse faunique et ligneeuse y est importante (haute capacité de charge).

Il y a une forte demande pour la consommation ou la commercialisation des ressources vulnérables. Outre la valeur des espèces fauniques (braconnage), des produits à usage pharmaceutique et du poisson, certaines espèces animales jouent un rôle pour la pharmacopée, la coutume ou comme fétiche. Les parties des espèces qui présentent un intérêt particulier sont notamment la peau d'Hyène (Bontioli, Koulbi, concessions de l'Est), les queues de buffle (Sissili, concessions de l'Est), ainsi que la graisse du lion (concessions de l'Est), le sexe de l'Hippotrague mâle (Sissili), l'Outarde (Sahel et Béli)... La queue du phacochère est aussi recherchée par les chasseurs pour ses vertus magiques et comme chasse-mouche (Sa Sourou), le Francolin est utilisé pour soigner la jaunisse (Sa Sourou). Aux Deux Balé et dans la Sissili, il y a aussi une forte demande de *Lophira lanceolata*.

Le recrutement et le maintien des employés temporaires et saisonniers n'est pas toujours aisé dans les concessions. Au Béli, les pisteurs migrent vers la Côte d'Ivoire en saison morte. Dans le Sahel, l'émigration est forte vers les villes et les pays voisins. Dans la Sissili, il existe une barrière linguistique, et un manque de compétence humaine pour les recrutements locaux. Il en est de même à Bontioli. En revanche, à Konkonbouri, le personnel a longtemps été maintenu. A Koakrana, les employés sont très mobiles...

EFFICACITE DE LA GESTION

CONCEPTION (OBJECTIFS ET PLANIFICATION)

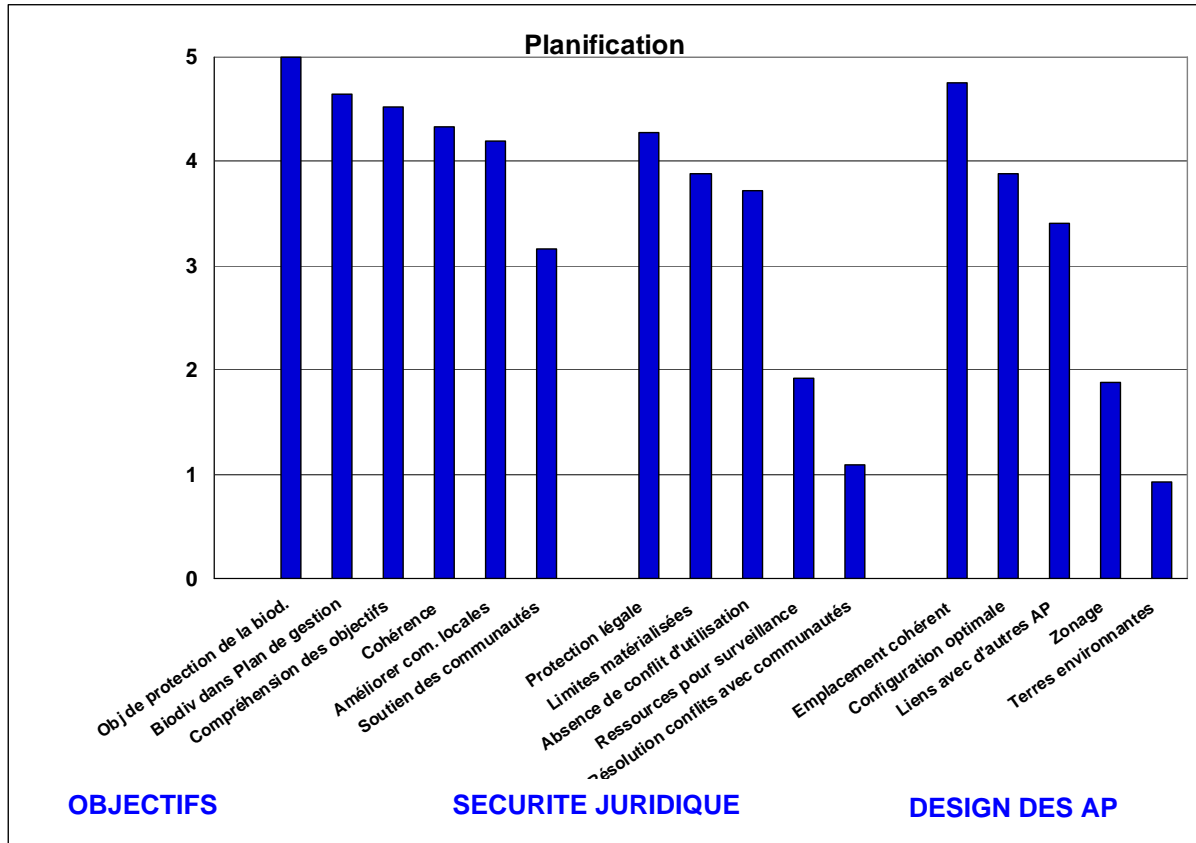


Fig. 6 : Répartition des critères relatifs à la conception pour l'ensemble du réseau

Objectifs

Toutes les aires ont pour objectif officiel la protection et le maintien de la biodiversité. Excepté le parc des Deux Balé, les aires protégées déclarent avoir des plans de gestion, ou d'aménagement. En effet, la fourniture de tels plans est obligatoire dans les concessions. Néanmoins, beaucoup de ces plans n'ont pas été actualisés. Ces plans incluent des objectifs de protection de la biodiversité et certains comprennent des objectifs d'amélioration du cadre de vie des populations. Ainsi, à la Mare aux hippopotames par exemple, des objectifs spécifiques aux populations sont clairement définis. A Nazinga, de tels objectifs relatifs aux populations locales ont été identifiés mais n'ont pas encore été adoptés.

Les méthodes et plans de gestion sont généralement conformes aux objectifs de conservation, mais il n'y a pas de présentation formalisée et homogène de ces documents ce qui rend difficile l'appréciation de cette affirmation.

Les employés et administrateurs des parcs et réserves comprennent et connaissent les objectifs, les pratiques, la politique et la réglementation du territoire. A Nazinga et dans la Sissili, les agents ont été formés en ce sens. Néanmoins, au PNKT, il y a une nécessité de renforcement des capacités pour certains employés, tout comme à Sa Sourou et dans la Comoé Léraba. A Bontoli, l'ensemble du personnel, aussi bien l'administration, que les populations sont informés de ces questions. Dans le Sahel, le suivi est difficile car le personnel affecté change régulièrement. Dans le Béli, le personnel de la réserve est bien informé grâce à des formations régulières.

Il y a aussi eu des séances de formation, sensibilisation et renforcement des capacités dans les concessions de l'Est. Néanmoins, l'évaluation du niveau de compréhension ou de connaissance des textes n'a pas été conduite.

Excepté dans les Deux Balé et à Sa Sourou, les communautés locales semblent soutenir généralement les objectifs des aires protégées aux yeux des gestionnaires. Cette affirmation devrait cependant être nuancée à la lumière des pressions et menaces présentées dans la première partie de ce rapport, qui montrent clairement qu'il y a encore beaucoup de conflits entre populations locales et organismes de gestion. Ainsi, à Sa Sourou, les communautés locales continuent de pratiquer des actes qui vont à l'encontre des objectifs (déforestation, pâturage illégal). Au contraire, dans le Béli, les populations bénéficient de l'existence de la réserve au travers des bénéfices tirés des règles de gestion. Dans le Sahel, il existe un consensus général avec les communautés locales ; les AGEREF ont été formées et les règles de gestion définies. Au PNKT, certaines associations travaillent avec la communauté locale dans le domaine de la conservation. Dans la Sissili, les communautés participent aux activités de gestion de la forêt.

Autre exemple de collaboration, dans l'Arly et à Konkonbouri, certains braconniers sont dénoncés par les villageois. A Tapoa Djerma, les populations sont impliquées dans la gestion. En revanche, à Pama Sud, on note certaines complicités entre les CVGF et les braconniers tout comme à Pama Centre Sud où certains braconniers sont issus des CVGF et tirent sur les animaux qui sortent hors de la concession. A Pama Centre Nord, comme à Koakrana, une partie de la population soutient la réserve, d'autres villageois pratiquent le braconnage et le pacage, et enfin quelques uns demandent même le déclassement.

A Bontioli, certaines personnes restent toujours réfractaires à la conservation. A Koulbi, les communautés adhèrent aux objectifs du territoire mais avec quelques résistances à cause des enjeux économiques. A la Mare aux hippopotames, on observe un rejet sporadique des populations des activités de la réserve. Dans la Comoé Léraba, le plan d'aménagement et de gestion a été élaboré de façon participative et consensuelle.

Sécurité juridique

La plupart des aires ont un statut de protection à long terme consigné par la Loi. Néanmoins, dans certaines aires, les statuts auraient besoin d'être mis à jour : le statut de parc au niveau des Deux Balé et d'Arly n'a jamais été officialisé (ni les limites de la forêt classée redéfinies en 1968). Le Singou est classé comme une réserve totale de faune alors qu'il est exploité comme une concession de ranch de gibier depuis 1996. Konkonbouri a un statut non officialisé puisque la concession est une partie de la réserve partielle de l'Arly et de la réserve totale du Singou. La forêt classée de Bontioli devrait voir son statut évoluer en ranch de gibier si le projet PROGEREF est un succès. Dans le Sahel, la proposition de création des cinq aires de protection faunique a été validée mais elle n'a pas encore été inscrite dans la loi.

Il existe encore des conflits non résolus sur la propriété des terres ou les droits d'utilisation ou encore sur l'existence de droits de passage dans certaines aires. L'enclave de Madjoari est une menace à terme pour la gestion dans l'Arly et pour Konkonbouri (car la croissance démographique y est importante). Dans la concession de Pama Sud, le village de Samboani est situé dans la concession. A Kourtiagou et à Tapoa Djerma, il existe des enclaves à l'intérieur des réserves. A Koakrana, un problème d'empiètement persiste toujours. A Pama Centre Nord, on constate que la limite de la réserve est menacée du fait de l'agrandissement des villages et des besoins en terres de cultures. A la Mare aux hippopotames, les villages de Thiarakho, Balla, Soukourany réclament une portion de la réserve. A Koulbi et Bontioli, les résistances ne sont pas totalement maîtrisées, mais ne constituent pas des conflits. Néanmoins, l'aire protégée de Koulbi n'a pas encore été totalement libérée par les populations. Dans la Comoé Léraba, la configuration actuelle de l'enclave de Folonzo rend difficile le contrôle du braconnage endogène.

Les limites des parcs sont souvent matérialisées. A Nazinga, les bornes sont bien connues par les populations. A la Mare aux hippopotames, les limites de la réserve sont bien visibles. A Sa Sourou, il existe des limites légales claires qui sont respectées par les populations locales. Dans le W, il y a un bornage effectif. Au PNKT, ce sont les populations des villages riverains qui ont exécuté les travaux de confection et d'implantation des bornes de délimitation.

En revanche, à Koulbi, le bornage sur la partie frontalière avec la Côte d'Ivoire est problématique. A Bontioli, le processus d'aménagement n'est pas finalisé : le PROGEREF a pour objectif de créer un corridor vers la réserve partielle de faune de Koulbi. Dans la forêt classée de Pâ, une partie des bornes a été arrachée. Dans le Sahel, des limites consensuelles des APF ont été définies. En revanche, les limites de la concession du Béli n'ont pas été matérialisées. Aux Deux Balé, les bornes ont, pour la plupart, disparu avec le temps.

Les ressources financières et humaines sont insuffisantes pour faire appliquer la réglementation à l'intérieur des parcs. Dans les concessions de l'Est, les gestionnaires constatent un manque de ressources humaines qui se traduit par une persistance du braconnage. Dans le parc de l'Arly, il y a une insuffisance de moyens à la fois humains et financiers. A Sa Sourou, les ressources sont insuffisantes en dépit d'une planification rigoureuse faite selon le plan annuel de travail et le cahier des charges.

A Bontioli, les moyens existent grâce à l'intervention du PROGEREF. A Koulbi, les moyens humains et financiers existent aussi. Dans les Deux Balé et à Pâ, les ressources sont très limitées. La Mare aux hippopotames, le PNKT et la réserve du Sahel n'ont plus aucun appui financier depuis la fin du projet PAGEN, en 2007.

Les conflits avec la communauté locale ne sont pas toujours résolus de façon équitable et efficace. Ainsi par exemple, les dégâts causés par les animaux ne sont pas dédommagés dans la plupart des aires protégées. Les concessionnaires font remarquer que la réglementation n'est pas claire sur le sujet, à savoir si ces dégâts doivent être dédommagés par l'Etat ou par le concessionnaire. A Sa Sourou et Konkonbouri, des règlements à l'amiable sont signalés.

Au PNKT, les conflits qui opposent les agriculteurs et les éleveurs se répercutent sur le parc car les éleveurs s'y dirigent pour la recherche du pâturage et éviter ces conflits. Dans la Comoé Léraba, les dégâts de faune sauvage ne sont pas non plus dédommagés mais ne font pas l'objet de remise en cause des objectifs de gestion car la gestion est communautaire. Dans le Sahel, la résolution des conflits est sous la responsabilité des AGEREF. Dans le Béli, la plupart des conflits trouvent une solution sous l'effet des leaders d'opinion. A Nazinga, il n'existe pas de conflits entre la population et le Ranch. Il existe plutôt des conflits dans la gestion des zones villageoises d'intérêt cynégétique en ce qui concerne la reconnaissance des limites du ranch et le partage des zones d'exploitation.

Design des Aires Protégées

L'emplacement des parcs est en général judicieux et conforme aux objectifs. Leur taille et leur configuration semblent adéquates. Nazinga protège un écosystème représentatif, avec des zones de transitions. La configuration du PNKT pourrait être améliorée car le parc est allongé et traversé par la RN5. Cependant, il permet la protection du troisième cours d'eau principal du pays (le Nazinon). Sa Sourou pourrait être élargie à d'autres aires non classées contiguës, qui fournissent les mêmes biens et services. Dans la Comoé Léraba, la configuration de l'enclave de Folonzo pourrait être revue. A Boulon Koflandé, la rive droite de la Comoé n'est pas classée : un agrandissement de l'aire est prévu. A Bontioli, la configuration ne favorise pas la conservation de la diversité biologique. En effet, l'AP ne dispose d'aucune limite, notamment naturelle, permettant d'atténuer les pénétrations fortuites. Elle est limitée par la nationale n°12 et est d'un accès facile pour les contrevenants. Ougarou et Singou bénéficient de la présence d'un cours d'eau quasi permanent : le Singou. De même, l'Arly bénéficie de la proximité de la rivière Pendjari. Koakrana, zone frontalière à Arly et à la Pendjari, bénéficie d'un bon emplacement géographique. La taille de Konkonbouri demeure limitée au regard de l'espace vital nécessaire aux espèces de grande faune. Idem pour Pama Centre Sud avec une taille de 50 000 ha. Kourtiagou est contigu au Parc du W qui joue un rôle de réservoir.

Le site du Sahel est intéressant pour ses connectivités avec les pays voisins, et parce que c'est une zone fréquentée par les éléphants. Néanmoins, la taille de la réserve est trop importante pour être réellement fonctionnelle, c'est pourquoi le projet PAGEN a proposé la création de cinq APF au sein de cette gigantesque réserve pastorale. La concession du Béli (une des 5 APF) a été positionnée sur une zone stratégique, loin des zones d'habitation, et les plans d'eaux contiennent les potentialités escomptées.

Le zonage fait défaut dans la plupart des aires protégées. Un tel zonage existe à la Mare aux hippopotames et dans le parc du W, ce qui est conforme à leur statut de «Réserve de Biosphère». A

Kourtiagou et Tapoa Djerma, plusieurs zones ont été définies avec un système de rotation pour la chasse mais pas dans une vision de conserver un noyau de protection. A Pama Centre Nord, deux secteurs de conservation et un secteur de prélèvement ont été établis. A Boulon Koflandé et au PNKT, le zonage qui existe dans le plan d'aménagement et de gestion n'est pas encore appliqué par manque de financements pour mettre en œuvre ce plan. Dans la Comoé Léraba, le faible niveau des aménagements physiques ne permet pas d'élaborer un zonage judicieux.

L'utilisation des terres environnantes n'est pas toujours adéquate et il n'existe pas de zone tampon pouvant amortir les activités anthropiques autour de la plupart des aires protégées. La Mare aux hippopotames est sous la menace de la culture du coton. Dans le W, la pression démographique est importante et se traduit par un front agricole (côté ouest). Le même phénomène se retrouve au niveau du PNKT dans ses parties Nobéré, Guiaro et Pô. A Tapoa Djerma, une grande périmétrale sépare les champs de la réserve.

De même, à Pâ, Bontioli et aux Deux Balé, les alentours sont occupés par des friches et des champs, et l'agriculture vient jusqu'à la lisière (sinon à l'intérieur) des parcs. De plus, dans les Deux Balé, il y a une très forte exploitation des produits ligneux en périphérie. Dans la Comoé Léraba, les fronts agricole et pastoral constituent une menace constante. A Boulon Koflandé, les activités agropastorales sont intenses en périphérie. En revanche, Sa Sourou est protégée par l'existence d'autres zones non classées ou non protégées ayant les mêmes potentialités que l'aire, qui réduisent les pressions sur elle.

La plupart des aires protégées du Burkina Faso sont reliées à une autre zone protégée. Le PNKT, Nazinga, et la Sissili sont reliés entre elles. Des corridors existent également avec les aires protégées au Nord du Ghana. Pâ est reliée à la forêt classée des Deux Balé. La concession de Béli est incluse dans la réserve partielle du Sahel. L'ensemble des zones de l'Est sont incluses dans un ensemble relié aux parcs nationaux du W et de la Pendjari.

Bontioli est relié à la réserve partielle de faune de Nabéré, mais celle-ci n'est pas gérée. Le corridor qui relie Koulbi aux autres territoires protégés (Bontioli) a été anthropisé. Il existe un corridor entre la Mare aux hippopotames et la forêt de Maro. La Comoé Léraba assure la connectivité entre les forêts classées de Boulon Koflandé et la forêt classée de Warigué (qui connaît en ce moment des pressions multifformes) et le parc national de la Comoé en Côte d'Ivoire. Seule une aire protégée est donc réellement isolée : Sa Sourou.

MOYENS (INTRANTS)

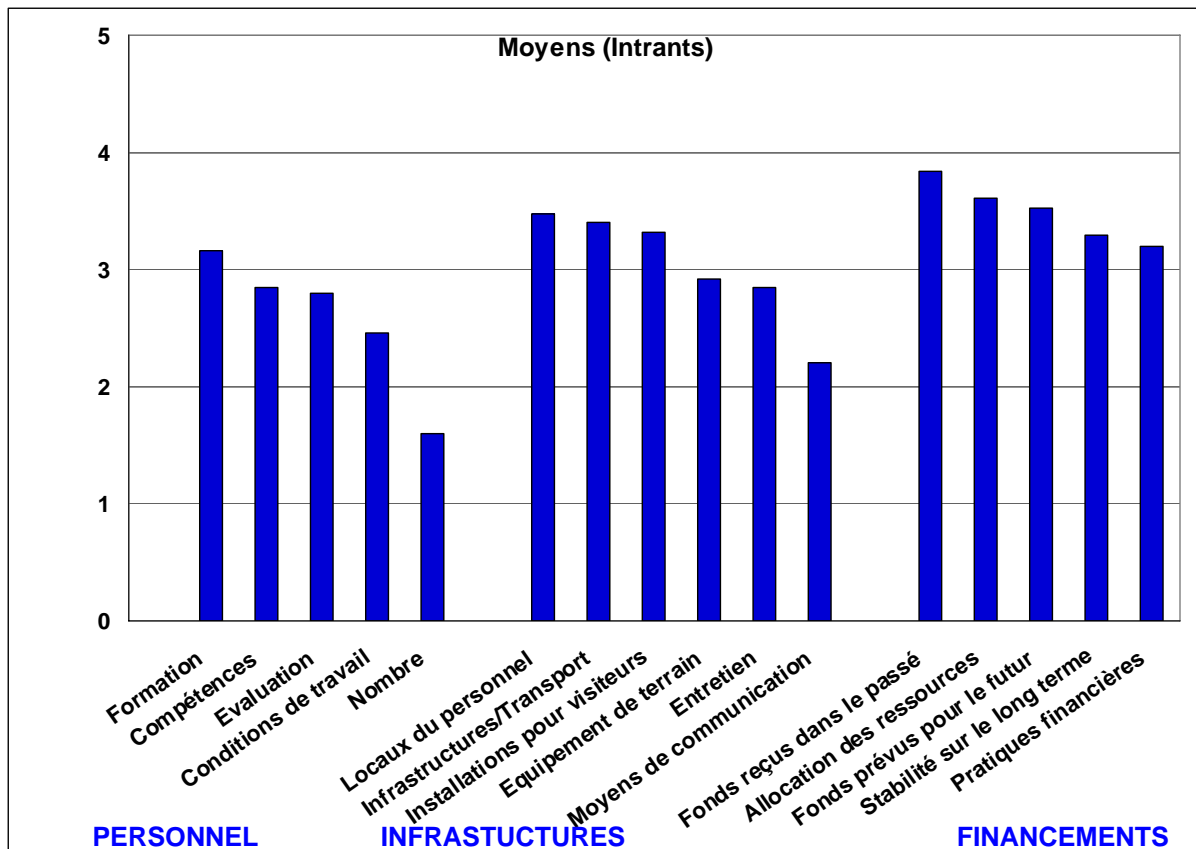


Fig. 7 : Répartition des critères relatifs au Moyens (intrants) de l'ensemble du réseau

Personnel

Le nombre de personnes employées est généralement insuffisant pour gérer efficacement tous les aspects dans la plupart des aires protégées.

Dans les réserves gérées par l'Etat comme l'Arly ou le W, le personnel pour la surveillance est insuffisant voire inexistant. La seule exception est Nazinga où l'équipe est constituée de 12 permanents, 55 contractuels, et 182 journaliers. Dans la Sissili, il y a six pisteurs permanents. Dans les Deux Balé, les onze employés exercent en réalité sur quatre départements et couvrent aussi Pâ. A Boulon Koflandé, une quarantaine de surveillants et de forestiers sont dédiés à la protection. Dans la Comoé Léraba, il est nécessaire de renforcer le personnel salarié.

Les concessions considèrent aussi leur personnel insuffisant. C'est le cas notamment à Ougarou, Koakrana, Béli, (où il y a néanmoins un appui des groupements). Autre exemple, à Pama Centre Nord, les trois agents forestiers couvrent difficilement la superficie mais il y a aussi dix pisteurs. A Pama Centre Sud, il y a 24 personnes pour 50 000 ha. A Sa Sourou, on compte 17 employés permanents et des journaliers sont recrutés selon les activités à réaliser.

Les membres du personnel n'ont pas toutes les compétences nécessaires pour mener à bien les activités de gestion. La majorité du personnel forestier a une formation militaire et technique (Deux Balé, Nazinga, Arly...). Parfois, les pisteurs sont formés sur le terrain par les forestiers. Dans la quasi totalité des aires protégées, les agents de l'Etat sont ainsi appuyés par des pisteurs locaux.

Il faut investir davantage dans des activités de formation et d'encadrement des personnes qui interviennent dans les parcs. Dans presque toutes les aires, les recyclages sont nécessaires. Ces formations doivent notamment être adaptées aux besoins du personnel mais également de l'aire protégée. Par exemple, des voyages d'étude peuvent s'avérer nécessaires, de même que la participation à des ateliers, conférences, etc. A Koulbi par exemple, un plan de formation a été élaboré et des voyages d'études réalisés. Dans le Béli, la première phase du programme de formation

a été exécutée : participation à des voyages d'étude, ateliers, séminaires. A Konkonbouri, les agents ont bénéficié de formations techniques, ateliers... A Kourtiagou, les guides ont été formés à l'ENEF. A Koakrana, seuls les gestionnaires bénéficient de formations, les pisteurs n'en ont pas. A Tapoa Djerma, les guides ont été formés à Dindéresso (Novembre 2008). A Pama Centre Sud, le personnel a bénéficié de formations dans le cadre du projet PAUCOF (financé par l'AFD). Dans le W, le personnel a eu accès à des formations grâce au Programme ECOPAS...

Dans la Sissili, il y a eu des formations pour les pisteurs et le personnel administratif. A Sa Sourou, il existe des opportunités de recyclage du personnel, et certaines capacités ont été renforcées dans des domaines pointus. A Bontioli, un voyage d'étude a été effectué. A Nazinga, il y a un besoin en formation pour les services de l'hôtellerie.

De plus, il est à noter que le projet PAGEN a formé plus de 250 personnes du MECV sur la conservation et la protection, le suivi écologique, la gestion des bases de données sur la faune, l'évaluation sociale et environnementale, l'écotourisme, etc. Des voyages d'études nationaux et internationaux ont été organisés au profit d'une centaine de participants du MECV (personnel PAGEN, DNCPEF, DFC, DGACV, DGCN, ONTB).

La performance et le progrès du personnel par rapport aux objectifs de gestion sont évalués, notamment dans certaines concessions de chasse. A Konkonbouri, les compétences du personnel sont suivies et récompensées à chaque fin de saison. A Pama Centre Sud, il existe un suivi régulier et au Béli, le personnel est recyclé chaque année pour préparer la saison. A Koakrana, il manque des outils efficaces de suivi des performances. A Sa-Sourou, il y a une évaluation annuelle du personnel car c'est une entreprise de type privé, avec obligation de résultats. A Pâ et dans la Sissili, les agents sont évalués annuellement à travers des notations. Dans le W, il y a eu une révision des performances du personnel en juillet 2008.

Les conditions d'emploi sont bonnes dans les concessions de chasse de l'Est et elles suffisent à maintenir un personnel de qualité. Ce n'est pas toujours le cas dans les autres aires protégées, sous gestion étatique. Dans le Singou, les employés bénéficient de logements et de primes, ils ont eu par exemple des dotations de vélos et de torches. A Pama Centre sud, le salaire est supérieur au salaire minimum, à quoi il faut ajouter le logement et les primes. A Sa Sourou, il y a des primes possibles pour le personnel. Dans le Béli, la situation est jugée acceptable dans l'ensemble.

A Nazinga, le salaire est régulier et motivant en période de chasse. Dans la Comoé Léraba, l'insuffisance des ressources financières ne permet pas d'assurer le salaire du personnel et les avantages sociaux sur le long terme.

Infrastructures

Les infrastructures et les moyens de transport sont relativement bons dans la plupart des concessions de chasse ; en revanche, ils ne sont pas adéquats pour les activités de gestion dans les parcs gérés par l'Etat.

Au Singou, il y a plusieurs véhicules 4X4, le réseau de communication est performant, l'équipement de terrain est en bon état et il existe des postes de surveillance. A Ougarou, le matériel est en bon état, des véhicules ont été achetés et des forages réalisés, il y a du matériel de communication et le bureau est équipé. A Pama Centre Sud, il y a une quinzaine de véhicules dont sept de chasse et quatre de vision. Le matériel y est en bon état. Il y a des bureaux, chambres, et postes de surveillance... ainsi que du matériel de communication. A Pagou Tandougou, il y a dix véhicules, un hôtel, une piscine, et du matériel de communication (radio satellitaire). Le personnel est logé sur place et il y a un poste de surveillance. A Konkonbouri, le personnel est logé, des véhicules de chasse sont disponibles ainsi que d'autres matériels de suivi écologique et de communication. Les bureaux, logements, postes de garde sont satisfaisants...

Dans le W, les infrastructures sont un acquis du programme ECOPAS. Néanmoins, les moyens de communication sont en panne.

Dans le Béli, il y a des véhicules, un campement, des pistes, et pirogues, du matériel de camping, des équipements de travail ... Il y a un lieu de formation, et des moyens de communication.

A Sa Sourou, les moyens de transport sont insuffisants, en revanche les infrastructures d'accueil sont adéquates. Il existe des bâtiments administratifs et des logements pour le personnel. Certaines activités sont sous-traitées à des prestataires. Il n'y a pas de réseau téléphonique ou connexion internet. A Pâ, il existe un bâtiment en état, quelques engins vétustes et un nouveau campement de chasse en construction pour accueillir les touristes. Le personnel dispose de petit matériel de brousse

mais pas de matériel d'orientation et de suivi écologique. Seul le bâtiment de service est disponible, le personnel loge chez lui.

A Bontioli, grâce à l'intervention du PROGEREF, le matériel est en cours d'acquisition. Les locaux sont en construction, et des moyens de communication existent. A Koulbi, la construction de locaux est prévue, il y a des difficultés de fonctionnement de certains appareils de communication.

A Nazinga les infrastructures et logements pourraient être améliorés, les communications peuvent se faire par téléphones mobiles, et il y a l'électricité. Au PNKT, les moyens de transport et le matériel de terrain sont insuffisants, il existe quelques bureaux (poste administratif et logement) mais certains sont en mauvais état. Les communications se font par téléphonie mobile, et seul le site de Pô est alimenté en électricité et internet.

Dans la Sissili, les infrastructures sont vétustes, le matériel et les locaux sont insuffisants, les communications se font par téléphonie fixe. Dans la Comoé Léraba, les moyens de transport sont vétustes, et il n'y a pas de matériel de suivi écologique. Le téléphone cellulaire est utilisé comme moyen de communication mais il ne couvre pas toute la superficie de la réserve.

Dans le Sahel, il y a des bureaux, ordinateurs, et téléphones. A Boulon Koflandé, il y a des infrastructures (deux logements, un siège pour l'association) et un minimum de matériel.

Dans l'Arly, les seuls moyens de déplacement sont les vélos. Les postes de surveillance sont dans un état défectueux. Il existe des postes radiocommunication mais ils ne sont pas fonctionnels. Dans les Deux Balé, seul un local existe, qui sert de bureau avec un minimum de matériel.

L'entretien et le soin de l'équipement sont généralement adéquats dans les concessions de chasse : Pama Sud dispose de techniciens spécialisés et d'un garage équipé. A Pama Centre Sud, les conducteurs d'engins sont des mécaniciens-chauffeurs de métier. A Pama Centre Nord, un magasin existe pour la maintenance régulière. A Ougarou, le matériel roulant est révisé tout comme dans le Singou où le parc automobile est renouvelé régulièrement. A Konkonbouri, il y a un personnel qualifié pour la maintenance des véhicules, ainsi qu'à Pagou Tandougou.

L'entretien est plus limité dans les autres aires protégées. A Koulbi, un minimum de moyens d'entretien existe. A Bontioli, les révisions sont généralement réalisées avec retard. Au PNKT et dans le W, il n'y a pas de budget pour la maintenance. De même, à Sa Sourou, l'entretien nécessite des moyens conséquents qui ne sont pas toujours disponibles. Il manque aussi de moyens à Nazinga. Dans l'Arly, les bâtiments et les équipements ne sont pas entretenus de manière adéquate. Dans la Sissili, à la Mare aux hippopotames, à Boulon Koflandé, il n'y a tout simplement pas de budget.

Il n'y a pas d'installations pour les visiteurs dans la plupart des sites, sauf dans les concessions. Dans le Singou et à Konkonbouri, des panneaux indicateurs ont été mis en place pour indiquer les distances relatives des différents sites. De même, à Pama Centre Sud, il existe des panneaux de signalisation et il y a des possibilités de camping... A Pama Centre Nord, il y a un réseau de pistes, des panneaux de signalisation. A Pagou Tandougou, il existe des panneaux, des chemins et des aires de camping. Dans le W, certaines infrastructures existent mais il n'y a pas d'accueil, d'hébergement ou de restauration côté Burkina Faso. En revanche, le réseau de pistes n'est pas fonctionnel dans l'Arly.

A la Mare aux hippopotames, il existe une aire de camping, en revanche il n'y a pas d'infrastructures d'accueil. La construction d'un campement est cependant en projet grâce à un partenariat avec la Région Rhône Alpes (France). A Sa Sourou, des panneaux ont été mis en place depuis Gassan et Tougan, il y a un campement pour l'accueil des visiteurs. A Nazinga, quelques points touristiques ne sont pas encore aménagés. Dans la Comoé Léraba, des installations complémentaires (panneaux, logements, pistes) sont nécessaires. Au PNKT tout reste encore à faire.

Financements

Les financements des cinq dernières années ont été souvent insuffisants pour conduire correctement les activités principales de gestion. A Pama Centre Nord, les financements de la Présidence du Faso étaient de 57 millions FCFA annuels en moyenne entre 2003 et 2008 (39 millions en 2006, 122 millions en 2007, 38 millions en 2008) ainsi les activités de surveillance et d'aménagement ont été bien menées. A Pama Centre Sud, le budget était de 85 millions de FCFA en 2006 et le plan de travail annuel a été rempli. A Konkonbouri, les investissements ont été à la hauteur des objectifs fixés. A Koakrana, les efforts financiers ne sont pas connus, mais des activités ont été réalisées dans la zone. A Pagou Tandougou, il y a eu certains investissements ces cinq dernières années tandis qu'à Béli, le concessionnaire parvient à gérer avec des modestes moyens.

A Pâ, la réserve a été concédée mais le concessionnaire n'applique pas son cahier des charges. Pour le moment, ce sont les agents de l'Etat qui gèrent. A Sa Sourou, les activités du tourisme cynégétique ont été gérées, en revanche, la surveillance effective de la zone n'a pas été toujours assurée par la partie étatique.

Le « Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Natutels » (PAGEN) est un projet du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) /Banque Mondiale qui consiste en un don étalé sur 15 ans de 7,5 millions de dollars. Pour sa première phase de cinq ans (2002-2007), le PAGEN couvrait quatre sites : la réserve partielle de faune du Sahel au Nord, la Mare aux Hippopotames dans l'Ouest, le complexe d'aires constitué par le parc national Kaboré Tambi, le ranch de Nazinga et les forêts classées de la Sissili et du Nazinon au Sud et enfin, les forêts classées de Boulon et de Koflandé et la forêt classée et réserve partielle de faune de la Comoé Léraba à l'extrême Sud Ouest, site frontalier avec la Côte d'Ivoire. Ce projet est actuellement terminé et aucune décision n'a encore été prise concernant la deuxième phase. Ainsi, à l'heure actuelle, à Boulon Koflandé, des moyens sont disponibles pour la surveillance mais pas pour les travaux d'aménagement. Dans la Sissili, les activités de surveillance et d'aménagement ont été insuffisantes. A la Mare aux hippopotames, l'année 2008 n'a pas été financée.

L'Arly n'a bénéficié d'aucun financement pour les aménagements et l'entretien des pistes. Dans les Deux Balé, aucune activité d'aménagement n'a pu être réalisée.

Bontioli bénéficie de l'appui du projet PROGEREF, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). A Koulbi, les moyens financiers ont permis l'amorce d'activités.

Le programme ECOPAS, sur financement de l'Union Européenne, intervenait dans le Parc du « W » ainsi que dans ses périphéries ; il a été clôturé en 2008. Le projet « WAP » du PNUD sur fonds GEF couvre les parcs du W, de l'Arly et de la Pendjari au Bénin et est en cours de lancement.

Les financements des trois prochaines années sont inadéquats pour mener les activités cruciales de gestion dans beaucoup de sites.

Les concessionnaires de l'Est mettent en général les fonds nécessaires pour la gestion, après prolongation du contrat d'amodiation du bloc de chasse par l'Administration... Ainsi, à Konkonbouri et Ougarou, un plan d'investissement a été élaboré pour les cinq prochaines années. A Pama Centre Nord, le financement est assuré par la Présidence du Faso. Pâ vient d'être concédée à un nouveau concessionnaire et celui-ci s'est engagé à financer le programme d'activités, de protection, de surveillance, et d'aménagement. A Sa Sourou, le contrat et le cahier des charges obligent le concessionnaire à investir plus conséquemment dans les activités d'aménagement et de gestion. Béli ne bénéficie d'aucune subvention ou dotation et a recours aux banques pour son financement.

Dans la Sissili, un contrat a été signé avec le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Au PNKT, les activités d'aménagement et de surveillance nécessitent des moyens qui ne sont pas disponibles actuellement. A Koulbi, un plan de financement a été élaboré pour les trois prochaines années. Bontioli bénéficiera de l'appui du projet PROGEREF.

La Mare aux hippopotames et Nazinga pourraient être inclus dans la deuxième phase du PAGEN. A Boulon Koflandé, aucun budget n'est disponible actuellement mais des perspectives existent (projet de faune). Dans la Comoé Léraba, les revenus générés sont insuffisants et des financements complémentaires sont à rechercher.

Dans le W, une décision sur une deuxième phase du programme ECOPAS n'a pas encore été acceptée. Aux Deux Balé, un programme d'urgence est lancé avec l'UICN-Papaco pour l'année 2009.

Les procédures de gestion financière ne sont généralement pas optimales. Au PNKT, bien que les rapports soient régulièrement fournis, les procédures de décaissement souvent lourdes ne permettent pas l'exécution aisée des activités des différents projets. A Konkonbouri, un bilan est effectué en fin de saison. A Pama Centre Sud, il y a un Conseil d'Administration et un bilan annuel est effectué. A Kourtiagou et Pama Sud, Ougarou, Pagou, Tapoa Djerma et Koakrana, le gestionnaire transmet des rapports de façon régulière.

Au Béli, le rapport annuel est fourni, un bilan annuel est fait, et les taxes sont payées. A Sa Sourou, il existe des plans de travail annuels, des rapports annuels sont faits en fin de saison de chasse, ainsi qu'un bilan financier et comptable. A Pâ, seuls les rapports techniques d'activités sont réguliers, le budget n'est pas disponible.

Nazinga est une structure étatique obéissant aux procédures de gestion de l'administration publique. A Bontioli et Koulbi, les procédures budgétaires sont longues et en plus sont pénalisées par la lenteur des transferts de fonds.

Les lignes de dépenses suivent les priorités et les objectifs des aires protégées en général.

Dans le Singou et à Ouagarou, il y a un tracé et un entretien des pistes. A Pama Sud, les fonds sont dédiés à l'aménagement, la protection et la surveillance. A Pama Centre Sud, les dépenses sont en accord avec le plan de gestion et le plan de travail annuel. A Sa Sourou, il existe une ligne budgétaire et un plan de gestion comptable pour gérer ; un budget prévisionnel de gestion a été adopté par le concessionnaire. A Nazinga, c'est vrai pour ce qui concerne l'utilisation des recettes d'exploitation. Dans la Comoé Léraba, les recettes générées sont investies dans les actions prioritaires.

La perspective financière à long terme de toutes les aires protégées est limitée. Arly bénéficiera d'un appui dans le cadre du projet WAP, de même que certaines concessions de chasse de l'Est (Pama Sud, Koakrana, Pagou Tandougou). A Bontioli, il est prévu que la zone soit concédée à un opérateur privé.

Konkonbouri a un capital d'investissement assuré et une clientèle de qualité. Il en est de même à Pama Centre sud, néanmoins le gestionnaire craint d'être impacté par la récession économique globale. A Pama Sud, le prolongement du contrat de concession est encore hypothétique. Pama Centre Nord est une zone témoin que la Présidence du Faso entretient. Au Béli, le concessionnaire entend mener une exploitation judicieuse, avec une stratégie réaliste pour préserver la ressource.

Nazinga a un revenu assuré par ses recettes d'exploitation.

PROCESSUS DE GESTION

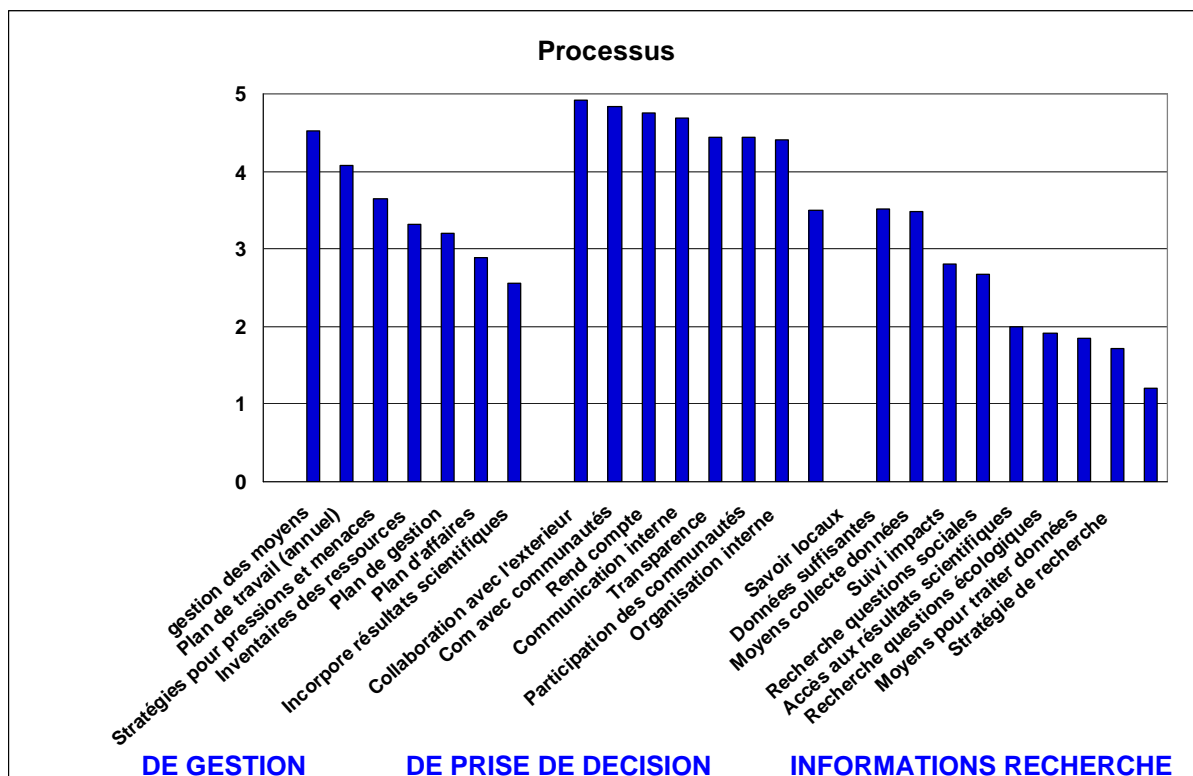


Fig. 8 : Répartition des critères relatifs aux processus de gestion, de prise de décision et d'information recherche pour le réseau du Burkina Faso

Planification de la gestion

La plupart des aires protégées ont des plans de gestion. Les concessions de chasse ont toutes de tels documents car c'est un prérequis dans le contrat de concession ; ils datent généralement de 2002. Néanmoins, il n'existe pas encore de plan de gestion dans le Singou et à Pama Centre Nord. Cette exigence concerne aussi normalement Pâ et Sa Sourou. Néanmoins, à Sa Sourou, le dernier plan date de 1996 et n'a pas été réactualisé ; le concessionnaire travaille sur la base d'un cahier des charges. A Pâ, le gestionnaire applique un plan prévisionnel de travail. Dans le Béli comme dans la plupart des concessions qui ont été renouvelées en 2008, les contrats sont encore à faire signer et les plans de gestion à élaborer et à valider.

Il existe un plan de gestion dans le W mais celui-ci n'est pas validé. Le projet PAGEN a permis d'élaborer des PAG sur trois sites : Boulon Koflandé, la Mare aux hippopotames, et la Comoé Léraba. A Bontioli, la sélection du bureau d'étude devant élaborer le PAG est en cours ; mais il existe d'ores et déjà un document de projet Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES). A Koulbi, le PAG n'est pas validé car encore en phase d'étude. Il existe un plan d'aménagement au PNKT et à Nazinga. Dans la Sissili, le plan de gestion date de 1996 et est très sommaire. Dans le Sahel, un plan d'aménagement participatif a été initié dans le cadre du PAGEN mais il n'a pas été conduit jusqu'au bout. Dans l'Arly, le dernier plan de gestion validé daterait de 2002.

Il existe un inventaire des ressources dans certaines zones : ainsi, dans le W, il y a eu des inventaires faune-flore, et des cartes d'occupation des terres. A Konkonbouri, des inventaires des grands mammifères diurnes sont réalisés tous les deux ans depuis 2000 et également un suivi écologique annuel en véhicule à partir des pistes et des points d'eau ; des cartes de la végétation existent de même que les inventaires et les coordonnées des hot spots. A Pama Centre Sud, il existe des cartes thématiques, et à Pama Centre Nord, des inventaires ont été réalisés mais ils ne sont pas récents. A Sa Sourou, les inventaires des ressources naturelles sont des composantes du PAG, seuls les aspects culturels n'ont pas été pris en compte. Dans le Sahel, il y a eu des inventaires et des cartes d'occupation des terres. Dans le Béli, un inventaire est fait annuellement, il existe des cartes et un inventaire des sites touristiques. A la Mare aux hippopotames, il existe un inventaire faunique, floristique, et des sites culturels. Dans la Comoé Léraba, il existe des cartes de végétation, et des inventaires pédestres ont été réalisés. A Boulon Koflandé, des inventaires pédestres sur les grands mammifères ont été réalisés, de même qu'une étude ornithologique. Au PNKT, des inventaires annuels des grands mammifères sont réalisés depuis 2004, de même que des recensements ornithologiques ; des cartes d'occupation des terres ont été élaborées.

Il existe parfois une analyse des pressions et des menaces. Les pressions et menaces sont ainsi répertoriées dans les plans de gestion des concessions de l'Est. Kourtiagou se base sur les stratégies élaborées pour le complexe du parc du W. Dans le W, un mémoire d'étudiant a porté sur les pressions et menaces. A Pâ, elles sont dans le programme annuel d'activités, et les rapports d'activités. A Tapoa Djerma, des études ont été faites par un étudiant sur l'ensemble du complexe.

A Nazinga, les pressions et menaces sont connues mais cela n'est pas formalisé. Au PNKT, l'état des pressions et menaces est fait annuellement dans les rapports d'inventaire des grands mammifères. Une stratégie de maîtrise est définie dans le plan de mitigation. A Bontioli, le PGES a fait l'analyse des pressions et des menaces et proposé des mesures d'atténuation, mais leur mise en œuvre n'est pas encore effective. A Koulbi, des études ont été réalisées, mais il n'y a pas de budget. A la Mare aux hippopotames, une synthèse des pressions existe et une stratégie de maîtrise est clairement définie dans le PAG. C'est la même chose au niveau de la Comoé-Leraba et à Boulon Koflandé.

Il existe par ailleurs des plans de travail annuels dans plusieurs parcs, notamment dans les concessions de l'Est mais aussi dans le Sahel, ou encore Koulbi, Bontioli (dans le cadre du PROGEREF). A Sa Sourou, le rapport de la saison de chasse permet d'élaborer un plan de travail pour la saison suivante. Dans le W, il y a un devis programme annuel.

Les résultats du suivi sont incorporés dans la planification. Par exemple, dans le W, les résultats des études sont pris en compte. A Konkonbouri, le suivi permet de planifier les activités futures. A Pama Centre Sud, l'élaboration des PTA tient compte des résultats de la recherche.

A Bontioli, en fonction des besoins d'information et/ou de mise en œuvre de certaines activités, des études sont réalisées soit par des étudiants soit par l'INERA, un protocole de recherche ayant été établi avec cet institut. A Pâ, des études ont été réalisées sur les éléphants pour permettre de les suivre et d'évaluer leurs dégâts et les conflits.

Au PNKT, Comoé-Léraba, Boulon Koflandé et à la Mare aux hippopotames, les résultats des suivis et des inventaires permettent d'améliorer la planification des investissements et de la surveillance.

Il existe un plan d'affaire (*business plan*) dans peu d'aires protégées. A Pama Centre Sud, un tel plan existe sous la forme d'une esquisse. A Sa Sourou, il existe un plan de gestion comptable de la réserve.

Au PNKT, Comoé-Léraba, Boulon Koflandé et à la Mare aux hippopotames, des projets de plans d'affaire ont été élaborés mais non validés.

Gestion de la prise de décision

Excepté à la Mare aux hippopotames, **l'organisation interne est clairement définie dans la plupart des aires protégées**. Dans le Singou et à Ougarou, l'organigramme est disponible et les décisions sont conformes au règlement intérieur. A Pama Sud, l'organisation est mentionnée dans les contrats d'embauche et les dispositions du règlement intérieur sont appliquées. A Pama Centre Sud, Pama Centre Nord et à Konkombouri, chacun a une occupation définie mais qui n'est pas formalisée. Dans le W, l'organisation est claire (acquis du Programme ECOPAS).

A Bontioli et à Koulbi, les postes de travail sont bien définis et avec des fiches de suivi établies. Dans le Sahel, il y a une coordination : le projet a un conseil scientifique, et un comité de pilotage au niveau national. Dans le Béli, il existe un organigramme, et un coordinateur est chargé de superviser toutes les activités. Dans l'Arly, par manque de personnel, on constate souvent un cumul de fonctions.

La prise de décisions est généralement transparente au sein des organes de gestion des parcs. A Pâ par exemple, l'organisation est une organisation administrative hiérarchique classique. A Pama Centre Sud et à Koakrana, il y a des efforts de concertation avant toute prise de décision entre les acteurs... A Bontioli, les décisions sont prises de façon concertée. Dans la Comoé Léraba, la gestion est communautaire.

Dans toutes les aires protégées, le gestionnaire présente son bilan ou rend compte à ses différents partenaires. Les concessions de chasse de l'Est doivent effectuer un bilan annuel au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Dans le W, il existe un Comité Technique et Scientifique et des rapports réguliers sont effectués. Dans le Béli, il y a un bureau exécutif qui rend compte des décisions à l'Assemblée Générale. A Sa Sourou, un bilan annuel d'activités est présenté à l'Assemblée Générale et un rapport est transmis aux partenaires (DFC, Office du Tourisme...). A Bontioli, il existe un Comité national de projet, qui tient des réunions trimestrielles et annuelles du projet. Au PNKT, le bilan et la planification des activités annuelles sont présentés à un cadre de concertation interprovincial appelé Forum du Parc qui les valide. Le Forum du PNKT est une instance de gestion du parc constituée de représentants de l'administration générale, des collectivités territoriales, des services techniques du développement rural, des populations, des partenaires au développement et des ONG et associations écologiques intervenant dans la zone du parc.

A la Comoé-Léraba, le secrétariat exécutif élabore et fait le bilan des activités annuelles avec les délégués des villages membres de l'AGEREF.

Le personnel de certains parcs collabore avec des partenaires extérieurs (organisations de conservation, universités, agences de tourisme). A la Mare aux hippopotames, il existe une collaboration avec la recherche scientifique, l'Office National du Tourisme Burkinabé et les populations locales. Le Sahel a un contrat d'exécution avec les services techniques, les ONG et les associations. Sa Sourou collabore avec la DFC, l'Office du Tourisme, les Agences de voyage, les Institutions de recherche, et les ONG. Pâ vient d'amorcer une collaboration avec des ONG et des structures de recherche (Université de Bobo-Dioulasso, Ecole Nationale des Eaux et Forêts). A Bontioli, c'est le principe du faire-faire qui prévaut dans la mise en œuvre des activités du projet avec l'implication de plusieurs partenaires. La Comoé Léraba collabore avec la Direction Régionale de l'Environnement des Cascades, le Cadre de concertation technique, les Universités de Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Turin en Italie, ONG AFRIFAUNE, etc.

Au PNKT, il existe une collaboration avec les organismes de recherche et de formation (IRD, CNSF, Universités, ENEF, ...) mais aussi avec des ONG et associations écologiques, des partenaires au développement...

Les concessions de l'Est répondent aux sollicitations : étudiants en stages, chercheurs, agences de voyages... La plupart ont participé au Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO). Pama Sud, par exemple, fait de la publicité auprès des agences de voyage et de tourisme.

Il y a une communication effective entre les différents échelons du personnel de l'aire et l'Administration. C'est le cas dans l'Est, entre les concessionnaires et l'Administration, entre les concessionnaires entre eux et au sein des concessions. Dans le Béli, il y a des réunions avec le personnel et les autres acteurs, l'Administration et les partenaires. Dans le Sahel, il y a des réunions hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles. A Sa Sourou, il y a des rencontres régulières en début, à mi-parcours et à la fin de la saison avec tout le personnel et l'Administration. A Pâ, des rencontres de concertation sont organisées avec les différentes structures de la localité (Mairie, Préfecture).

La communication avec les communautés locales est établie dans la plupart des lieux. A la Mare aux hippopotames, il existe un cadre de concertation entre le gestionnaire et les populations locales. Dans le Béli, le partage avec le CVGF est régulier. Dans le Sahel, il existe des animateurs, des CVGF, et une AGEREF. A Konkonbouri, il y a une parfaite collaboration avec les communautés locales. Dans le W, c'est un acquis du programme ECOPAS. Au PNKT, il existe le Forum du parc, mais également les comités d'appui à la gestion du parc qui sont des structures intervillageoises ; les présidents de ces comités et du Forum sont les interlocuteurs directs du concessionnaire et des services techniques.

A Pama Sud, les représentants des communautés locales sont des interlocuteurs directs du gestionnaire. A Pama Centre Sud, Centre Nord et à Koakrana, il y a des rencontres périodiques avec les CVGF. A Pagou Tandougou, il y a des échanges entre le concessionnaire et les délégués des villages. Les pisteurs ont été recrutés au sein des communautés.

A Sa Sourou, des rencontres sont organisées avec les populations locales pour définir les différentes zones d'intervention pour la pêche et la chasse. A Pâ, il y a des rencontres d'échanges et de sensibilisation. A Bontioli, une démarche participative a été mise en place pour impliquer les communautés locales. Un Comité *ad hoc* est créé pour gérer les questions de déguerpissements.

Les communautés locales participent parfois aux décisions qui les concernent. Il existe des processus pour s'assurer que les groupes d'intérêt (autorités coutumières, femmes, jeunes) sont consultés pour la gestion des parcs.

A Pama Sud, Centre Sud, Centre Nord, Koakrana, et Tapoa Djerma, les représentants des CVGF sont des interlocuteurs directs des concessionnaires. De plus à Tapoa Djerma, il existe des groupements féminins organisés et les jeunes, dans d'autres activités. A Pagou Tandougou, les CVGF prennent des décisions pour la gestion des ZOVIC. Néanmoins, dans l'Arly, il y a très peu de concertation avec les communautés riveraines et aucune démarche ou consultation des femmes ne se fait.

A Koulbi, le dispositif existe et prend en compte les différents groupes. Dans le Sahel, il y a une Assemblée Générale des AGEREF, des postes sont réservés pour les femmes, les jeunes... Dans le Béli, les CVGF facilitent la collaboration. A la Mare aux hippopotames, les AGEREF veillent à l'implication des femmes et des jeunes dans les activités de conservation. Au PNKT, les comités d'appui à la gestion du parc sont consultés sur les différentes activités à l'intérieur (aménagement, inventaire, surveillance), mais aussi dans le choix des bénéficiaires de certains microprojets de développement. A Bontioli, un Comité *ad hoc* gère les relations entre les populations et le gestionnaire. En revanche, il n'a pas été créé un processus spécifique pour les groupes d'intérêt. A Sa Sourou, des réunions sont tenues avec différentes catégories socioprofessionnelles, et des structures telles que les associations de femmes sont représentées. A Pâ, il y a des consultations périodiques sur la gestion avec les Comités Villageois de Gestion de la Faune (CVGF). Les organisations de femmes et de jeunes de tous les villages sont invitées ou consultées à travers des quotas qui leur sont octroyés lors des différentes rencontres qui les concernent. Dans la Comoé Léraba, il existe une

commission Genre et Développement et les assemblées villageoises incluent les différents groupes concernés.

Recherche, évaluation et suivi

Les données écologiques et socio-économiques ne sont pas toujours disponibles pour la gestion. A Konkonbouri, les résultats des suivis écologiques sont disponibles, néanmoins, les données sont traitées par des chercheurs extérieurs. A Pama Sud, il n'existe pas de matériels de collecte de données. A Pama Centre Nord, il n'y a pas de données écologiques ; les données sociologiques sont dans le plan de gestion, mais il n'existe pas tous les moyens adéquats pour les traiter. A Pagou Tandougou, les informations si elles existent, ne sont pas disponibles sur place.

Dans le Sahel, les données existent et sont disponibles. Dans le Béli, la majeure partie des données est acquise, existe et est disponible, mais le système pour traiter les données n'est pas complet. A la Mare aux hippopotames, des thèses d'étudiants ont été réalisées dans le cadre de MAB-UNESCO. Au PNKT, des données sur la faune (mammifères et oiseaux) existent, grâce aux opérations d'inventaires et de cartographie. Avec la fin du projet PAGEN, les possibilités de collecte de nouvelles données restent faibles.

A Pâ, il y a un document sur les données écologiques, socioculturelles, les relevés pluviométriques... Le concessionnaire a décidé de fournir le matériel de travail (car le respect du contrat l'y oblige).

A Bontioli, l'ensemble des données est disponible pour une bonne gestion. De plus il existe des moyens pour collecter de nouvelles données et un système existe pour les traiter au niveau central. A Koulibi, des protocoles de recherche ont été identifiés et réalisés sur certains thèmes.

Les impacts de l'utilisation légale ou illégale des aires protégées sont parfois suivis et enregistrés. Au PNKT, certaines informations existent mais elles ne sont pas complètes. Dans l'Arly, toutes les infractions ne sont pas systématiquement réprimées. A Konkonbouri, le suivi du braconnage permet de lutter contre cette activité illégale. A Pama Centre Nord, il n'existe pas d'outils adéquats de suivi, ce qui biaise les données dans les rapports. A Koakrana, il manque des données fiables pour les cas de braconnage. A Pagou Tandougou, toutes les activités illégales ne sont pas constatées, il est donc difficile de mesurer leurs impacts.

A Nazinga, la chasse, la pêche et le braconnage sont suivis. A Pâ, sont disponibles : les rapports de sorties et les constats terrain, le suivi écologique...A Bontioli, les dynamiques de la flore et de la faune sont suivies et enregistrées, mais les impacts de leurs utilisations ne sont pas réellement connus.

La recherche sur des thèmes écologiques clés est peu développée et n'est pas forcément cohérente avec les besoins de gestion de l'aire protégée. La Mare aux hippopotames a bénéficié de plusieurs programmes de recherches dans le cadre de MAB-UNESCO. Au PNKT, des recherches ont été conduites, la direction du parc a identifié certains thèmes mais toutes les questions ne sont pas encore abordées. A Konkonbouri, les recherches scientifiques assistent une meilleure prise de décision...

Dans les Deux Balé, à Sa Sourou et Pâ, il y a eu un programme de recherche sur l'éradication de la mouche Tsé-tsé. A Pâ, il y a eu aussi un programme de recherche sur l'Onchocercose. A Bontioli, l'INERA mène une étude sur le rôle de l'homme dans la diversité des écosystèmes, des espèces et des habitats.

La recherche sur des thèmes sociaux clés répond aux besoins des gestionnaires dans certaines aires protégées. Il y a eu de telles recherches dans le W, à Nazinga, à la Mare aux hippopotames dans la Sissili, ainsi que dans la Comoé Léraba et à Boulon Koflandé. A Bontioli, l'INERA conduit des travaux déjà mentionnés ainsi que les universités (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). Au PNKT, toutes les questions ne sont pas encore abordées, mais des études socioéconomiques et phytoanthropologiques ont été réalisées. A Konkonbouri, il y a eu des recherches en 2006 sur les ZOVIC pour aider les communautés dans leur gestion des ressources.

Le personnel n'a pas toujours accès aux recherches et aux conseils des scientifiques. Les besoins cruciaux de recherche et de suivi ne sont ni identifiés, ni classés selon leur priorité. A Konkonbouri, les chercheurs et les scientifiques partagent leurs connaissances avec les hommes de

terrain. A Koakrana, on constate que les thèmes de recherche sont unilatéralement initiés par leurs promoteurs. A Pagou Tandougou, Singou et Ougarou, et Pama Sud le personnel a participé à quelques ateliers et séminaires de formation.

A Nazinga, des thèmes de recherche sont définis en fonction des besoins du ranch. A Sa Sourou, le concessionnaire participe à des rencontres et ateliers sur la gestion de la réserve. A Bontioli, il n'est pas organisé expressément d'ateliers ou de séminaires pour restituer les résultats des travaux de recherche.

Les outils de suivi et d'évaluation traditionnels ou locaux des ressources sont pris en compte de façon informelle dans la plupart des aires protégées. Dans les aires protégées de l'Est, les savoirs traditionnels des pisteurs sont utilisés sur le terrain. Ainsi par exemple, dans le Singou, il y a eu une formation de la population pour l'identification de certaines espèces pour leur meilleure conservation. De même à Sa Sourou, le pistage des espèces animales et la localisation de certaines espèces végétales ou écosystèmes est faite par des personnes locales expérimentées. A Bontioli, les communautés locales participent aux activités de suivi. A Pâ, la localisation de certaines espèces et de certaines zones est faite par certains groupes socioprofessionnels.

Dans la Comoé Léraba, les indicateurs empiriques sont utilisés pendant les réunions et les Assemblées Générales avec les communautés, mais ne sont pas systématiquement intégrés au système de suivi-évaluation.

RESULTATS

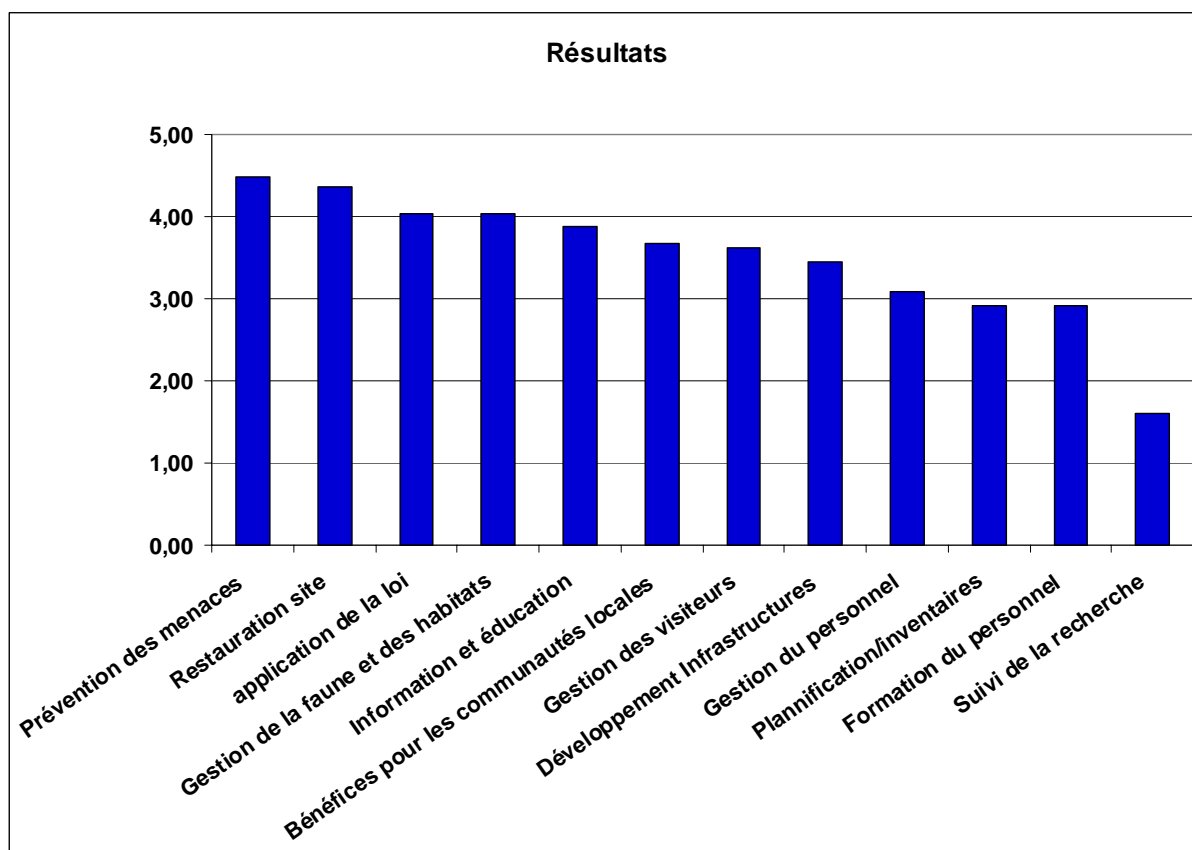


Fig.9 : Répartition des critères relatifs aux résultats des activités de gestion à l'échelle du réseau

Cette partie reflète les résultats généraux de la gestion des aires protégées du Burkina Faso au cours des deux dernières années.

L'identification et la prévention des pressions est globalement menée dans les aires protégées. Dans les zones de l'Est par exemple, des opérations de patrouilles et de surveillance sont conduites

régulièrement pour lutter contre le braconnage ou l'extension des terroirs agricoles. Mais il demeure des zones où des pressions persistent, comme à Bontioli dans l'Ouest où des populations ont déjà abandonné leurs champs mais où il reste des empiètements. Les Deux Balé sont la proie de multiples pressions, certes identifiées, mais pas maîtrisées...

L'application de la Loi est considérée comme globalement correcte. Les concessions de l'Est sont organisées et veillent en général au bon déroulement des procédures. A Sa Sourou, comme à Bontioli et à Pâ, des Procès Verbaux des contentieux sont dressés. Mais il existe encore des difficultés. De nombreuses zones subissent des interventions externes pour limiter l'application de la Loi et relaxer les contrevenants, souvent eux-mêmes intégrés à un réseau. Par exemple, dans la Sissili, il existe des problèmes judiciaires non résolus. De même, à Nazinga, les interventions externes sont fréquentes... Dans certaines zones comme dans les Deux Balé, la constatation des infractions fait tellement défaut qu'il devient difficile d'imaginer qu'elles représentent un délit...

Des efforts pour la restauration et l'amélioration du site sont conduits dans certains sites. C'est le cas notamment dans la plupart des concessions à l'Est. A Singou par exemple, des forages ont été réalisés pour l'alimentation des mares, ainsi que la lutte contre les feux tardifs. A Konkonbouri, des efforts sont faits pour améliorer la disponibilité spatio-temporelle de l'eau ; des mares ont été aménagées, il y a eu un plan de brulis, et installation de salines.... A Pama Centre Nord, trois mares ont été surcreusées, et un barrage de rétention de 39 ha a été aménagé. A Boulon Koflandé, il y a eu l'aménagement de pistes, retenues, et radiés, et le suivi des feux précoces. A Sa Sourou, des arbres ont été plantés. A Bontioli, 278 ha ont été reboisés dans les parties dégradées.

La gestion des habitats fait partie des actions conduites par les gestionnaires des sites de façon jugée satisfaisante. Il est vrai que cela fait partie des priorités de la plupart des plans d'aménagement. Dans la plupart des zones de l'Est, il y a eu la création de points d'eau, et l'application des feux précoces, ainsi que l'installation de salines et la réfection des pistes. A Sa Sourou, il y a eu des efforts d'aménagement des points d'eau et des pistes, ainsi que des salines, mais cela peut encore être amélioré. A Bontioli en revanche, des salines naturelles ont été identifiées, mais il n'y a pas encore d'aménagement spécifique. Dans le cadre du PAGEN, des efforts ont été faits pour mettre en œuvre les investissements de gestion de l'habitat de la faune prévus dans les différents plans d'aménagement et de gestion qui ont été élaborés pour le PNKT, la Comoé-Léraba, Boulon Koflandé et la Mare aux hippopotames.

Des efforts de sensibilisation et d'éducation de la communauté locale environnante sont faits également. A Konkonbouri par exemple, il existe un plan de sensibilisation et à Pama Sud, les CVGF ont été formés. A Pama Centre Sud, il y a eu 16 campagnes annuelles de sensibilisation. A Sa Sourou, les rencontres permanentes d'échanges, d'information et de sensibilisation avec les communautés locales doivent être poursuivies. A Pâ, il y a eu des séances de sensibilisation des villages riverains, et d'éducation environnementale. Cet aspect de la gestion semble donc bien pris en compte de façon générale. Au PNKT, à la Comoé-Léraba, à Boulon Koflandé, à la Mare aux hippopotames et au Sahel, des stratégies d'éducation environnementale spécifiques à chaque zone ont été élaborées et mises en œuvre. Elles ont permis l'organisation de séances de sensibilisation des populations, de voyages d'études, des formations et des projections de films documentaires.

La gestion des visiteurs et des touristes est faite de façon inégale selon les territoires. C'est une activité qui n'existe pas encore au PNKT et à Boulon Koflandé. De même à l'Arly, il n'y a plus que quelques rares touristes, qui sont de passage vers la Pendjari. Les zones de l'Est sont mieux organisées, notamment en matière de tourisme cynégétique. A Konkonbouri par exemple, on compte une moyenne de 150 touristes par an en plus des chasseurs. A Sa Sourou, des visiteurs pour le tourisme cynégétique et de vision sont accueillis dans le campement de chasse. A Nazinga, les équipements sont jugés encore insuffisants bien qu'il y ait déjà beaucoup de visiteurs, environ 6 000 par an.

Certains parcs sont par contre quasiment dépourvus de structures d'accueil acceptables, comme celui des Deux Balé par exemple.

Le développement de l'infrastructure reste à parfaire. Il n'y a pas eu de nouvelles infrastructures au PNKT ou dans l'Arly. Dans les zones de chasse de l'Est, la situation est meilleure. A Konkonbouri, il y a eu par exemple la construction de deux hangars, de pistes... ainsi qu'à Pama Centre Sud où plus de 400 km de piste ont été reprofilés et une digue a été construite. A Ougarou, des bâtiments ont été

construits et à Koakrana, les bâtiments ont été rénovés en 2007. A Sa Sourou, il y a eu une réfection totale de tous les bâtiments, la réfection de pistes, et l'aménagement des parcours en début de la saison touristique. A Pâ, un nouveau campement est en construction. Les pistes des Deux Balé ne sont pas correctement ouvertes depuis plusieurs années.

La planification de la gestion et les inventaires sont en général considérés comme satisfaisants. Mais il reste encore des lacunes comme au PNKT par exemple, où certains groupes comme les batraciens et les insectes ne sont pas encore étudiés. A Konkonbouri, les résultats du suivi écologique sont disponibles. A Kourtiagou et Pama Centre Sud, Pama Centre, Arly et Tapoa Djerma, il n'y a pas eu d'inventaire récent. A Bontioli, toutes les activités y compris les inventaires sont planifiées et exécutées. Aux Deux Balé, de telles activités n'existent pas...

La supervision et l'évaluation du personnel sont faites correctement en général. Par exemple, à Konkonbouri, il n'y a pas eu d'évaluation écrite mais des primes de fin d'année qui dépendent des performances. A Pama Centre Sud, il y a quatre suivis annuels et des primes annuelles. A Sa Sourou, la concession de chasse est une entreprise privée avec des activités qui nécessitent un suivi permanent du personnel d'exécution pour avoir des résultats probants. A Bontioli, un système de supervision et d'évaluation du personnel est mis en place...

La formation et le développement du personnel doivent progresser. C'est une remarque valable pour toutes les aires protégées, quel que soit leur statut et le niveau des appuis reçus. La plupart des formations offertes sont ponctuelles et ne suffisent pas à faire progresser significativement le personnel. Ainsi, à Konkonbouri, deux pisteurs ont été envoyés au Niger pour être formés. A Pama Centre Sud, les pisteurs ont participé à la pose de colliers d'éléphants. A Pagou Tandougou, les pisteurs et taxidermistes ont été formés. A Pâ, il y a eu un renforcement des capacités à travers les concours professionnels, recyclages et séminaires de formation...

La recherche et l'utilisation des résultats restent aussi en deçà des attentes. C'est là aussi une situation quasi-générale même s'il existe des différences entre les zones ayant reçu de forts appuis (comme le W) et les zones abandonnées (comme les Deux Balé). A Konkonbouri par exemple, les résultats de suivis sont utilisés. A Bontioli, certains résultats ne sont pas restitués et donc ne sont pas suivis. A Nazinga, la recherche a produit de nombreux résultats qui sont utilisés sur le terrain.

Il existe des bénéfices pour les communautés locales mais ceux-ci restent encore limités. C'est aussi une situation générale, même si les gestionnaires ne la ressentent pas tous de la même façon. Dans les concessions de l'Est, les populations ont bénéficié du FIC. A Konkonbouri, il y a eu des emplois directs et indirects, et la construction d'écoles,... A Pama Sud, une école a été construite également. A Tapoa Djerma, les populations ont bénéficié de 7 à 8 tonnes de maïs... On le voit, cela relève généralement de l'anecdotique même si dans certains sites, comme Nazinga, les taxes d'exploitation sont redistribuées à travers la réalisation d'infrastructures collectives (écoles, points d'eau...) de façon plus importante.

TOTAL EFFICACITE DE GESTION

Le graphique ci-dessous résume les résultats des différentes rubriques (conception et planification, processus de gestion, moyens et résultats). Au total, la gestion dans l'ensemble des parcs et réserves du Burkina Faso peut être qualifiée de moyenne à plutôt bonne, mais il y existe nombre de disparités entre les sites qui n'apparaissent pas sur le graphique. En particulier, il est toujours difficile de pointer les zones qui souffrent de carences de gestion (quelle qu'en soit la cause) du fait des réticences des gestionnaires à les exposer, et il est clair que plusieurs sites sont plutôt surévalués en matière d'efficacité (Pâ, Béli, Pagou, Kourtiagou...), même parmi les plus faibles qui devraient sans doute obtenir des scores inférieurs (Arly, Deux Balé...). Les aires protégées qui ont obtenu les meilleurs scores sont Nazinga, le W, Konkombouri et Pama Centre sud, ce qui semble en revanche assez fidèle à la réalité.

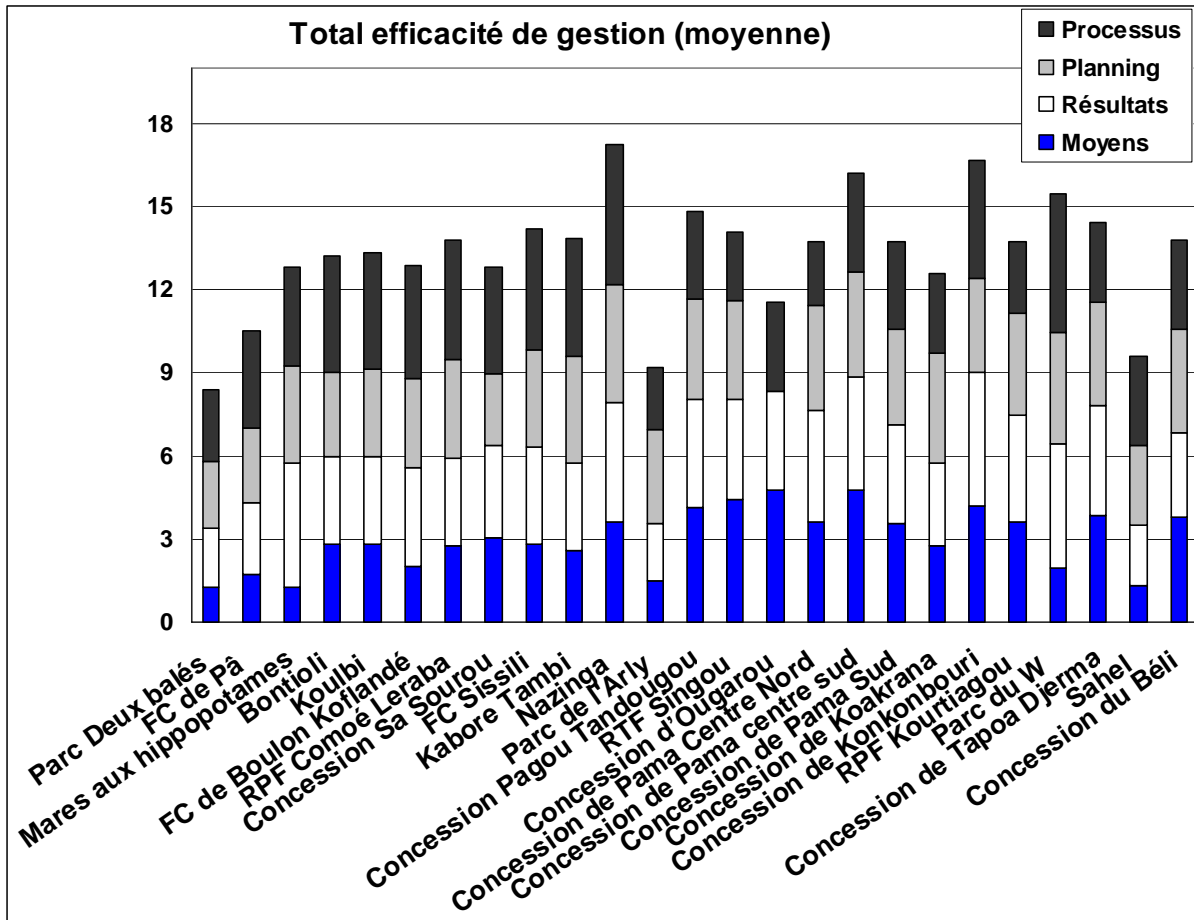


Fig.10 : Efficacité de gestion (moyenne) des 25 aires protégées évaluées au Burkina Faso

LE RESEAU DES AIRES PROTEGEES DU BURKINA FASO

CONCEPTION GLOBALE DU RESEAU

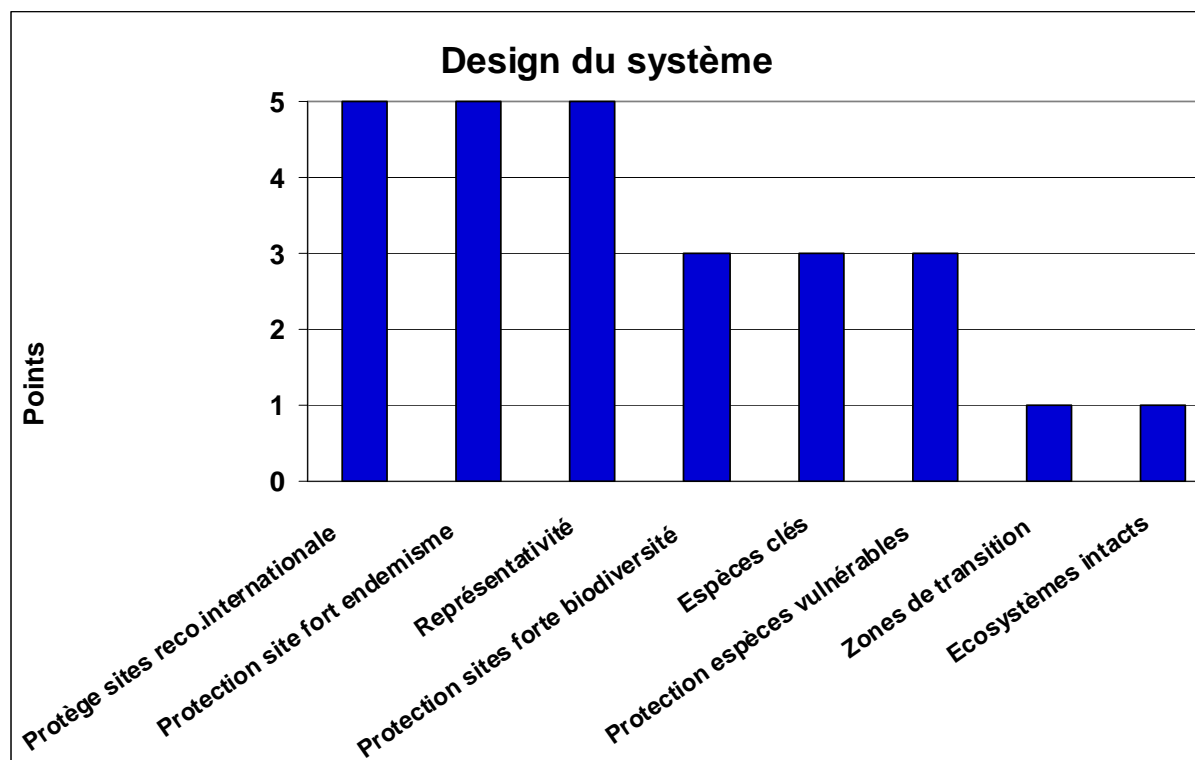


Fig.11 : Répartition des critères relatifs au design du système

Le réseau d'aires protégées est représentatif de la diversité des écosystèmes de la région. Il couvre tous les territoires, depuis le Sahel jusqu'à la forêt et est harmonieusement disposé sur tout le territoire, même si le plateau central est moins doté en aires protégées, du fait de la densité humaine qui s'y trouve. **Tous les sites de valeur de conservation pour les espèces clés ne sont cependant pas encore systématiquement protégés.** Les sites ou espèces qui restent encore à conserver sont les hippopotames dans le Sourou, dans la plaine de Banzon et au lac de Tengrela, même si ces zones bénéficient d'une certaine attention des services forestiers qui veillent à la protection des animaux contre le braconnage.

Le réseau des aires protégées protège plutôt bien aujourd'hui contre l'extinction de toutes les espèces du pays : la plupart de la faune du Burkina Faso est en effet cantonnée dans les aires protégées. Néanmoins, il est à noter que l'Autruche à cou rouge a disparu de la réserve du Sahel il y a quelques années.

Le réseau d'aires protégées n'est pas constitué d'écosystèmes intacts car de nombreuses altérations y ont été portées (disparition d'espèces par exemple) : exceptée la Mare aux hippopotames qui constitue encore un des derniers exemples d'écosystème relativement natif, l'influence de l'homme est visible partout. En revanche, **le réseau inclut la protection de zones de transition entre certains écosystèmes :** c'est le cas notamment du complexe allant de Nazinga au PNKT et bien sûr de l'ensemble constitué par l'espace W – Arly et des concessions de chasse périphériques. Néanmoins, le corridor de migration des éléphants entre Nazinga et le parc des Deux Balé est aujourd'hui coupé.

Les sites de haute biodiversité ne sont pas encore tous systématiquement protégés : il faudrait, par exemple, y ajouter la vallée du Sourou (oiseaux) et la forêt villageoise de Lera (roussettes). Par ailleurs, **il existe très peu d'endémisme au Burkina Faso.** Selon la stratégie nationale de la biodiversité, l'endémisme au Burkina Faso est mal connu/documenté. Mais **le réseau des aires**

protégées protège tous les sites ayant une reconnaissance internationale (les trois sites RAMSAR sont ainsi protégés).

POLITIQUES DES AIRES PROTEGEES

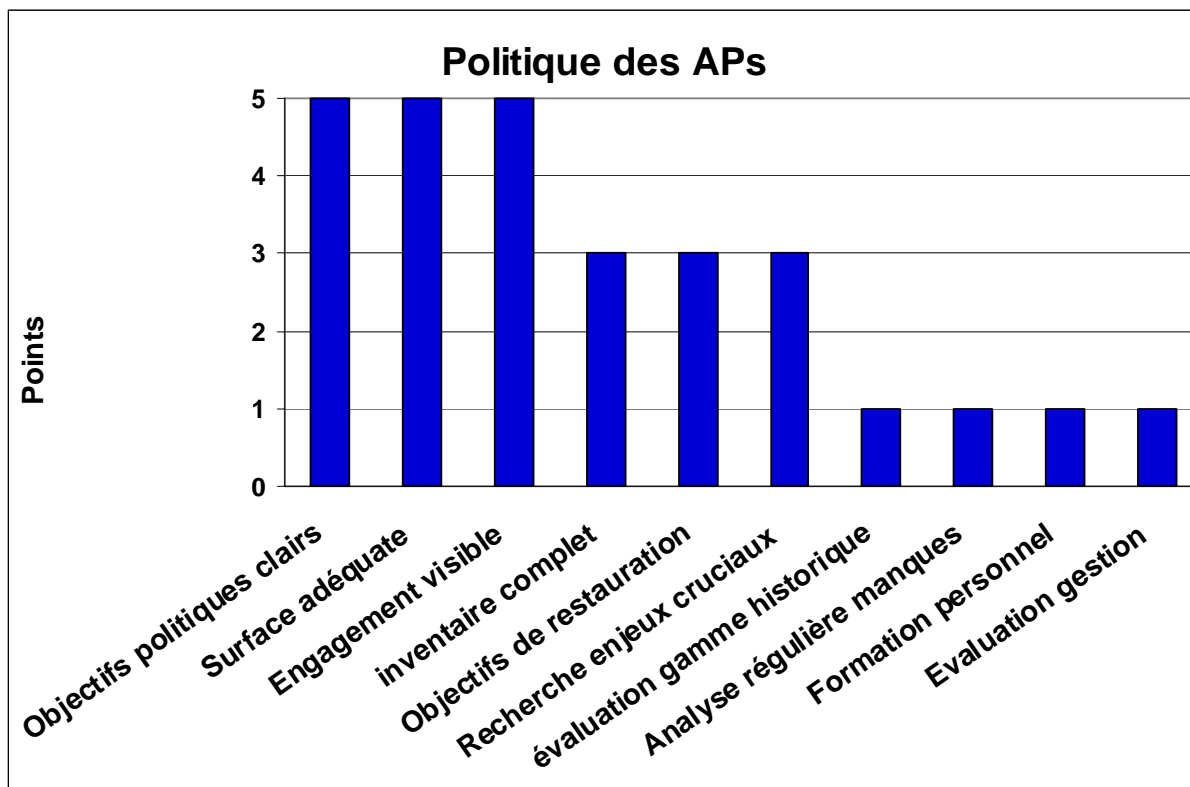


Fig.12 : Répartition des critères relatifs aux politiques des aires protégées

Les politiques nationales énoncent clairement des objectifs pour le réseau d'aires protégées. En termes de politique, un « Plan Décennal d'Action (PDA) 2006-2015 » a été formulé pour le compte du MECV. Outre le PDA, le secteur de l'environnement fait l'objet de nombreux documents de politique et de planification dont notamment : i) un Plan d'Action National pour l'Environnement – 1991 (issu du Plan National de Lutte contre la Désertification, 1985), devenu Agenda 21 (en 1994), ii) une politique forestière nationale (1998), dont les programmes sectoriels ont été adoptés (Programme National de Gestion de la Faune et des Aires Protégées, Programme National d'Aménagement Forestier, Programme National de Foresterie Rurale), iii) une Stratégie Nationale d'Education Environnementale (2001), iv) un Plan d'Environnement et de Développement Durable (PEDD, 2004). La stratégie nationale et le plan d'action biodiversité datent de 1999.

Le pourcentage de la surface du territoire national classé (environ 14 %) **est élevé.** Néanmoins, il est à noter que la superficie protégée est nettement inférieure (8%) si on ne compte que les cinq aires de protection faunique incluses dans la réserve sylvo pastorale du Sahel, et non l'intégralité de la réserve.

Il y a un engagement à haut niveau pour protéger un réseau viable et représentatif d'aires protégées : le pays a ainsi ratifié les différentes conventions internationales sur la biodiversité et participe activement à leurs débats. **Il existe un inventaire complet de la biodiversité dans le pays :** des monographies sont disponibles. En revanche, la variabilité historique des différents types d'écosystèmes n'est pas connue ou documentée.

Il existe des objectifs et programmes de restauration pour les écosystèmes sous-représentés ou dégradés, ou qui ont fortement diminué : réintroduction du Cobe de Buffon à Nazinga, réhabilitation de la Mare aux hippopotames, projets sur l'Autruche par exemple. **Il y a des recherches sur les questions clés concernant les aires protégées** du point de vue écologique (avec l'INERA, le CNRST, et l'Université de Ouagadougou...) mais peu du point de vue socio-économique.

Le système n'est pas évalué régulièrement pour pallier les manques et les faiblesses. Une évaluation a néanmoins été effectuée sur les concessions de chasse. **Il n'y a pas de programme de formation efficace pour le personnel des parcs**, c'est là un point faible important.

Enfin, **la gestion des aires protégées, y compris l'efficacité de leur gestion, n'est pas régulièrement évaluée**, excepté sur certaines concessions de chasse fonctionnelles. Cet exercice RAPPAM était donc le premier du genre.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

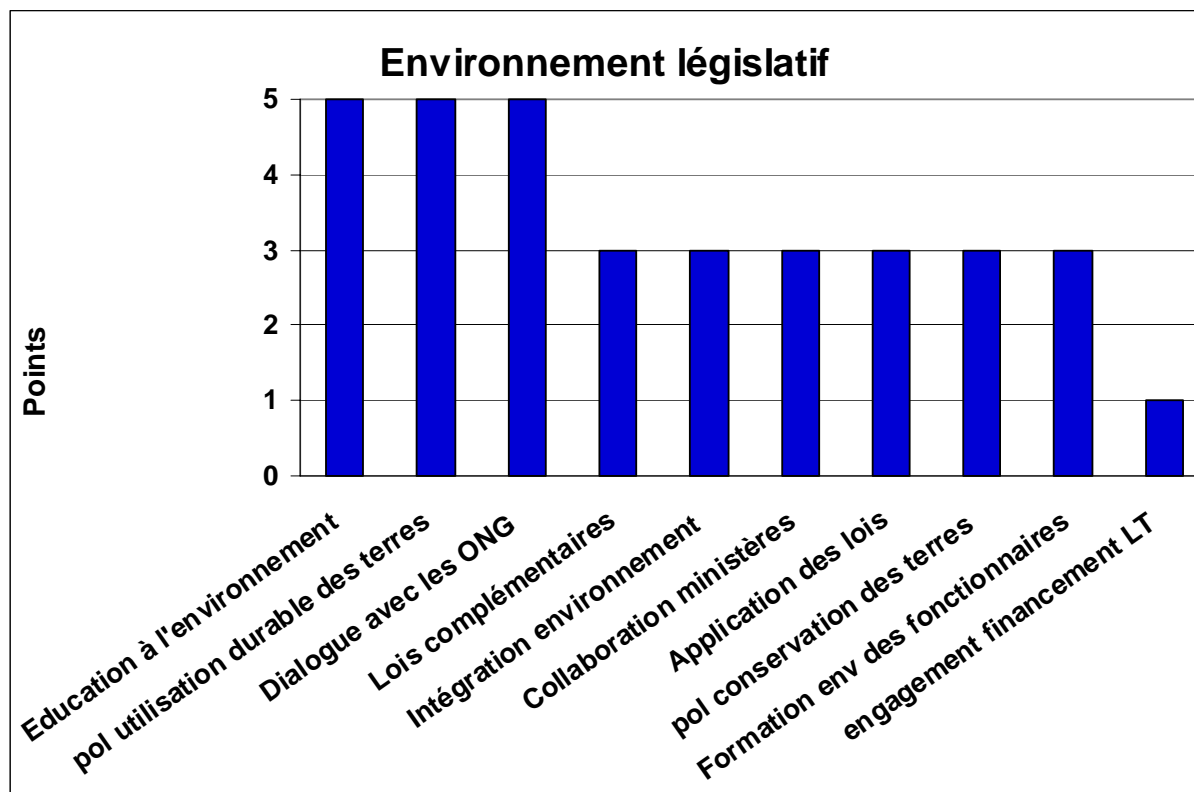


Fig.13 : Répartition des critères relatifs à l'environnement législatif

L'environnement législatif ne contrarie pas les objectifs des aires protégées et renforce l'efficacité de leur gestion mais le statut des aires protégées est parfois différent de leur mode réel de gestion (cas du Singou et des Deux Balé par exemple...). C'est un point important à clarifier pour mettre en cohérence le droit et la pratique.

La collaboration entre les différents services de l'Etat en charge de ces territoires est jugée satisfaisante.

Il n'y a pas de financements suffisants pour administrer efficacement l'ensemble du réseau en particulier la fraction gérée par l'Etat. Plusieurs projets sont néanmoins en cours (WAP) ou en perspective (deuxième phase du PAGEN). Au contraire, les concessions de chasse, gérées par le secteur privé, disposent généralement de budgets jugés suffisants mais évidemment leurs objectifs sont différents.

Il y a une application relativement effective des lois et des arrêtés pour les aires protégées, avec néanmoins des exceptions pour les activités minières et certaines enclaves villageoises qui empiètent sur les espaces protégés. Mais la corruption, les passe-droits et autres interventions politiques ne sont pas inexistantes.

Les politiques nationales promeuvent l'éducation à l'environnement : il existe une stratégie nationale pour l'éducation environnementale. Les politiques nationales promeuvent aussi la gestion durable du territoire et certains outils de conservation du territoire. Néanmoins, on note que les incitations fiscales ne sont pas assez importantes pour être déterminantes envers le secteur privé ou autres formes de partenariats.

Il y a une formation environnementale en place pour les employés du gouvernement et les politiques nationales favorisent le dialogue et la participation avec les associations citoyennes et environnementales en général : plusieurs cadres de concertation existent en effet.

POINTS FORTS/POINTS FAIBLES DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES

Les évaluateurs et les participants ont identifié les points forts et les points faibles suivants pour le réseau des aires protégées du Burkina Faso :

Principaux points faibles

L'inadéquation du statut de certaines aires protégées avec leurs modes réels de gestion
L'insuffisance de sensibilisation des communautés locales et la faible implication de ces populations dans la gestion réelle des territoires
La persistance du braconnage et l'accès facile des braconniers dans certaines aires protégées, et ce sur tout le territoire
L'absence de politique spécifique de gestion des aires protégées transfrontalières et d'objectifs précis pour ces dernières, à l'exception récente du W
La difficulté de surveillance des aires protégées en saison pluvieuse
La pression démographique croissante autour des parcs et l'inexistence de zones tampons matérialisées dans plusieurs sites ce qui accroît leur vulnérabilité
La présence d'enclaves instables dans certaines aires comme l'enclave de Madjoari, qui sont de futures poudrières pour les zones de conservation voisines
Les pressions politiques, l'instabilité institutionnelle, la corruption fréquente relevées dans l'ensemble des zones étudiées
La coordination parfois déficiente entre les activités des services techniques (agriculture, élevage, environnement) même si des cadres formels de concertation existent
L'insuffisance de moyens logistiques, financiers et humains et l'insuffisance d'aménagements dans la plupart des parcs et réserves, avec cependant de grandes inégalités entre eux
L'absence de plans de gestion récents dans certaines aires protégées et la faible implication des gestionnaires dans la prise de décision et dans l'élaboration des PAG
Le manque de capacité de certains gestionnaires et le manque de professionnalisme de certains concessionnaires et/ou guides de chasse
La connaissance non exhaustive des ressources (inventaires parfois manquants) et le suivi épars de la dynamique de la faune et de la flore à l'échelle du réseau
La forte mobilité des gestionnaires (absence de mémoire dans plusieurs sites) et l'instabilité des carrières qui en découle
La faible motivation des agents par l'Etat : absence de gestion de la carrière des agents, l'absence d'un plan global de renforcement des capacités des agents etc...
Les difficultés à financer durablement les aires protégées et les difficultés pour pérenniser les acquis des projets, mais aussi la faible implication des bailleurs nationaux dans la valorisation de la faune

Principaux points forts identifiés

L'existence d'un cadre législatif en place qui favorise la conservation de l'environnement et permet différents modes de gestion et de partenariats
Les efforts de matérialisation des limites des aires protégées qui sont en général bien connues
L'existence d'une stratégie de sécurisation du foncier au niveau national qui renforce le statut des parcs
La mise en place de partenariat : public-privés-populations locales pour la valorisation de la faune et les efforts d'implication des populations dans la gestion des aires protégées
La volonté politique manifeste pour la conservation qui fait du Burkina Faso un des principaux pays de faune en Afrique de l'Ouest
L'existence de diverses ressources naturelles (diversité des espèces et des écosystèmes) encore préservées
La motivation des techniciens et la capacité d'adaptation rapide aux nouvelles orientations de la conservation de la biodiversité
La création d'un Office National des Aires Protégées (OFINAP) qui devrait renforcer la capacité d'action du Ministère
La gestion des ressources par les concessionnaires qui progresse même s'il existe de fortes disparités entre les individus

La volonté manifeste des partenaires à accompagner les efforts de conservation des ressources naturelles

RECOMMANDATIONS

De nombreuses recommandations ont été proposées par les participants, parmi lesquelles :

22. Régulariser les statuts des aires protégées et les accorder à leur mode effectif de gestion
23. Veiller à l'application rigoureuse des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'utilisation des ressources et à l'occupation de l'espace dans toutes les AP, quels que soient leur statut ou leur mode de gouvernance (Etat, Privé, ONG...)
24. Promouvoir une meilleure planification des aires protégées et mettre en œuvre les PAG de façon systématique avec évaluation régulière des résultats
25. Réaliser un inventaire et un suivi régulier des ressources des AP au niveau national pour mesurer l'évolution des performances du réseau
26. Etablir des zones tampons ou des zones d'usage contrôlé de toutes les activités perturbatrices autour des aires protégées (proximité du front agricole) et notamment améliorer la gestion des parcours pastoraux
27. Définir et procéder au zonage des zones villageoises d'intérêt cynégétique pour améliorer leurs modes de gestion locale
28. Appuyer les populations locales pour qu'elles se structurent pour gérer leur zone d'intérêt cynégétique en partenariat avec les concessions de chasse qui leur sont contiguës
29. Conforter le rôle socio-économique des ZOVIC pour la protection des AP proches
30. Impliquer fortement les communautés locales dans les processus de gestion des AP, et mieux prendre en compte les groupes minoritaires (jeunes et femmes) en particulier, en respectant impérativement les objectifs de conservation des AP
31. Capitaliser l'expérience positive de la Comoé Léraba et encourager la création d'AP gérées par les communautés sur leurs terroirs
32. Promouvoir les différentes formes de valorisation de la faune qui respectent les objectifs généraux de conservation et sélectionner les opérateurs sur la base de leur professionnalisme
33. Actualiser les cahiers des charges et les plans de gestion des concessions de chasse, s'assurer qu'ils deviennent de plus en plus spécifiques au site (ex. des quotas de chasse) et optimiser leurs apports à la conservation
34. Renforcer les capacités des acteurs (Etat, Privés, Populations locales) et diversifier les compétences du personnel des AP
35. Préciser les missions des gestionnaires d'AP (termes de référence) de façon à pouvoir définir le profil et les compétences supplémentaires qu'il faut aller chercher
36. Promouvoir et coordonner les activités de recherche avec tous les acteurs locaux et nationaux de ce domaine (CNRST, INERA, ENEF etc.)
37. Classer l'ensemble des AP du réseau dans les catégories de la classification de l'UICN et y appliquer les modes de gestion relatifs
38. Surveiller et vérifier la situation des poissons dans les AP, et mettre en place des réglementations dans les zones agricoles pour éviter l'empoisonnement des mares
39. Mieux préparer la fin des projets et anticiper leur suite pour éviter l'arrêt brutal des financements, notamment en impliquant un financement durable de l'Etat
40. Réfléchir à la mise en place d'un financement durable des aires protégées et s'appuyer sur les modèles développés dans les pays proches (notamment au Bénin)
41. Approfondir et renforcer la gestion transfrontalière des AP (Comoé Léraba, Nazinga, PNKT, W, Arly...) pour accroître l'efficacité de leur gestion commune
42. Et d'une façon plus générale, assurer une simplification opérationnelle du système de gestion des aires protégées afin d'éviter la multiplication des services en charge de ces territoires au sein du MECV (au niveau central comme déconcentré)

Dans la série « *évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées* », publiée par l'UICN/PAPACO, existe déjà :

- N°1 – Parcs de Guinée Bissau (Mars 2007)
- N°2 – Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Juillet 2007)
- N°3 – Parcs et Réserves de Mauritanie (Octobre 2007)
- N°4 – Parcs et réserves du Mali (Novembre 2007)
- N°5 – Aires protégées de Guinée (Février 2008)
- N°6 – Parcs et Réserves du Togo (Avril 2008)
- N°7 – Aires protégées du Tchad (Juin 2008)
- N°8 – Aires protégées du Burkina Faso (Novembre 2008)



Fondée en 1916, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature rassemble des États, des organismes publics et un large éventail d'organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique: près de 1 000 membres dans quelque 140 pays.

L'UICN, en tant qu'Union, a pour mission d'influencer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Afin de sauvegarder les ressources naturelles aux plus local, régional et mondial, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature s'appuie sur ses membres, réseaux et partenaires, en renforçant leurs capacités et en soutenant les alliances mondiales.

PROGRAMME AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE

P.O. 11618 Ouagadougou 01

Tel : (226) 93 92 85 10

Site Web : www.papara.org

E-mail : papo@uicn.org

Burkina Faso

